

NOTICE

SUR

J. B. C. HANET CLÉRY,

DERNIER SERVITEUR DE LOUIS XVI,

ET

SUR LE JOURNAL DE LA TOUR DU TEMPLE;

SUIVIE DE QUELQUES AUTRES NOTICES.

Par l'Auteur des *Mémoires historiques*
sur LOUIS XVII.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE D'ÉVERAT, RUE DU CADRAN N° 16.

1825.

F16 E 10



Notice

sur

J. B. C. Hanet-Cléry,

dernier serviteur de Louis XVI,
et sur le Journal de la tour du Temple.

Hist. de Paris



LA TOUR DU TEMPLE.

Notice

Sur

J. B. C. Hanet-Cléry,
dernier serviteur de Louis XVI,
et sur le Journal de la tour du Temple.

Par l'auteur des Mémoires historiques
sur Louis XVII.

Je lui recommande aussi Cléry des soins
duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis
qu'il est avec moi; comme c'est lui qui
est resté avec moi jusqu'à la fin...

Testament de Louis XVI.

1822.

A la Mémoire
de Jean L'Écard

et

de Marie Catherine Meunier,
mes père et mère.

Soible tribut

d'amour, de respect et de reconnaissance.





H. Dantoux pinçé

Published July 2. 1790, to be had at N° Charles Street, Middlesex Hospital.

J. Audinet sculpt

Fides multis spectata periculis.

Avertissement.

Les détails bibliographiques et critiques renfermés dans la Notice qu'on verra, étoient destinés à être mis, chacun en son lieu, dans une édition nouvelle du Journal de la tour du Temple.

Pour donner à cette édition toute les avantages possibles, je desirois, d'abord, de collationner un des exemplaires de celle donnée par Cléry, sur l'autographe; car, ainsi qu'on le verra, j'ai des motifs de croire qu'il y a fait quelques additions. Ensuite, je me proposois de puiser dans les Ecrites qu'il a laissées, ce qu'il peut y avoir encore d'intéressant sur la Captivité du Temple, la Famille royale qu'il a suivie en différens

lieux, et sur lui-même. Mais, M. et Madame de Gaillard, ses gendre et fille, possesseur de ces manuscrits, en s'empressant de me donner beaucoup de renseignements, m'ont exprimé le regret de ne pouvoir consentir à ce que le Journal du Temple, parut autrement que Cléry ne l'a publié, et de ce que diverses considérations importantes pour eux, ne leur permettent pas de m'accorder la communication de ses autres Ecrits. Leur circonspection excessive m'ayant fait abandonner le projet d'une nouvelle édition de ce Journal, je me suis déterminé à fonder la plupart des observations préparées pour l'ouvrage, dans la Notice sur l'auteur.

Néanmoins, il est à présumer qu'un

jour, la famille de Cléry reconnoitra que tout ce qui concerne Louis XVI appartient à l'histoire, et que les documents conservés par son fidèle serviteur, en ce qui est relatif à ce Prince, ne sont pas absolument une propriété particulière. Alors, ses enfans livreront, eux-mêmes, au public, ce que n'a pu obtenir d'examiner, celui qui n'a rien épargné pour recueillir et discuter tout ce qui peut intéresser la mémoire de leur père, et pour maintenir dans son intégrité, leur digne et unique héritage.

Ce manuscrit contient quelques variantes, mais particulièrement des Notes qui ne sont point dans la copie destinée à l'impression.

Batz (Jean Pierre, Baron de).
La 3.^e édition des Mémoires histori-
ques sur Louis XVII, contient des ré-
cits détaillés et authentiques concernant
la tentative qu'il fit, le 21 janvier 1793,
à fin de sauver Louis XVI, dans le
moment même où l'on conduisoit ce Prince
à l'échafaud et sur celle que depuis, il
avoit si habilement conduite pour enle-
ver la Famille royale, de la tour du Tem-
ple et la Reine, de la Conciergerie.
L'une des notes à la suite de ces Mé-
moires donne des renseignements sur la
Maison, l'une des plus anciennes de
France et sur les autres actions de cet
homme intrépide. Nous n'y ajouterons
que quelques mots.

Né en 1755, le Baron de Batz, ma-
récchal de camp, chevalier de l'ordre de

Saint Louis, fut en 1817, Commandant pour le Roi, à Aurillac, et il est mort à la terre de Chadieu près de Clermont, (Suy-de-Dôme), le 10 janvier 1822. Aimable et instruit, autant qu'il étoit brave, sa mémoire sera toujours chère aux amis de la Monarchie et à tous les hommes généreux; Néanmoins, il n'a trouvé que dans son cœur la récompense de son héroïque dévouement à ses Rois.

Il est auteur,

1.^o de la Conjuration de Batz, ou la Journée des Soixante, in 8,^o de 100 pages, 1795; tiré à petit nombre.

2.^o de l'histoire de la Maison de France et de son origine, du royaume et de la principauté de Neustrie; in 8,^o de 80 pages, y comprise l'épître dédicatoire au Roi; Paris, Mame, 1815. Il n'en a

tiré que 12 exemplaires, tous en papier vélin. C'est seulement l'introduction à cette histoire. // Quoique le corps entier de l'ouvrage soit composé, dit M. de Batz, il a encore besoin d'être revu soigneusement avant d'être livré au public. //

Il a publié: Cahiers de l'Ordre de la noblesse du pays d'Auch et du duché d'Albret, dans les sénéchaussées de Casteljaloux, Castelmoron, Nérac et Cartax, en 1789. Paris, Coffon, 1820, in 8,^o de 46 pages. Cette brochure n'est guère composée que de pièces émanées de M. de Batz.

Enfin, il a laissé des manuscrits dont un de quelques pages, intitulé: De la Journée des Sections de Paris, ou des 12 et 13 vendémiaire an 4, (octobre

1795). Il en avoit été l'un des principaux
moteurs.

Lorsqu'en 1818, je montrai au
baron de Batz, mon exemplaire de l'écrit
qu'il a composé sur la prétendue Conjura-
tion à laquelle les comités ont donné
son nom, il n'en conservoit plus qu'un foi-
ble souvenir. L'ayant relu, il désira de
se le procurer, à fin de le retoucher et de
mettre dans un meilleur ordre cet ouvrage
imprimé en son absence et presque furtive-
ment. Peu après, il retrouva dans un por-
tefeuille quelques pages du Discours pré-
liminaire qu'il y destinoit et resté impar-
fait. Mais la recherche d'un autre ex-
emplaire ayant été infructueuse, d'ailleurs,
occupé de procès importants, il abandonna
son projet de révision, et même il détruisit
ce qu'il avoit écrit de ce Discours. Cou-

tesfois, il en excepta le premier feuillet
que je lui demandai, à cause de ce qu'il
y révèle des projets du Duc de Brun-
swick, d'après les offres qui avoient été
faites à ce Prince, de la royauté constitu-
tionnelle de France. Comme le Baron
de Batz avoit été à même d'en être bien
informé et que cela corrobore ce qu'il a
dit, à ce sujet, dans la note sous les pages
56 à 60 de son écrit, j'ai réuni ce feuillet
à mon exemplaire. Il me semble que la
note et ce fragment présentent un trait de
lumière, sur les causes encore si débattues,
de la retraite inopinée des armées prus-
siennes, en 1792. Ce seroit une démonstra-
tion que le système de changer la dynas-
tie, ou même, d'appeler un étranger au
trône de France, à fin de s'emparer du
pouvoir, a été constamment suivi par les

révolutionnaire, tel qu'il a été imaginé,
il y a plus de deux siècles, par leurs pré-
dépenseurs, et tel qu'il vient de s'exécu-
ter de nos jours, en 1830.

M. Mahul n'a pas rendu une entière
justice au baron de Batz. Il termine son
article copié, presque mot à mot, dans les
Mémoires historiques, en disant: „c'étoit
„un homme singulièrement actif, ingénieux,
„souple, fécond en ressources, hasardeux de
„sa personne et de celle de ses agents; „ce
qui est vrai. Mais il se trompe, en continu-
ant: „son activité prenoit habituellement le
„caractère de l'intrigue, et son influence ne
„s'est jamais exercée au dessus d'une région
„assez médiocre. „Annuaire nécrolog. 1822.

Ce n'est pas en ces dernières termes que
les Comités de Salut public et de Sécurité gé-
nérale s'exprimoient sur lui. Dans le fameux

rapport fait en leur nom, le 26 prairial an 2,
14 juin 1794, M. Lacoste, après avoir dé-
noncé, un vaste de conspiration dont les ob-
jets principaux étoient l'enlèvement de la
Seine, la dissolution de la Convention et la res-
tauration de la monarchie, ce député s'écria,
„que tous les leviers destinés à renverser la
„République étoient mués par un seul homme,
„... le baron de Batz. „ Sans lui attribuer
autant d'importance, il suffit de lire les or-
dres pressans de ces comités à Souquier &
Cinville pour le faire découvrir et arrêter par
tous les moyens et à tout prix*, et l'on sera con-
vaincu de vive et continuelle alarme que
ses plans hardis et ses nombreuses intelli-
gences causoient à ceux mêmes qui faisoient
trembler toute la France. S'il se servit d'agents

* Les ordres sont imprimés à la suite des Mémoires historiques
sur Louis XVII, pages 479 et suivantes, 3^e édition.

obscur, on voit aussi par le rapport d'Elie
La cotte qu'il en eut de très influence parmi
les conventionnels et les membres de cette Com-
mune de Paris si puissante. Enfin, si le baron
de Batz eut été secondé par des hommes con-
sidérables, regrettant la monarchie et qui s'é-
toient liés avec lui, mais dont la terreur glaçoit
les ames, il auroit certainement réussi dans
ses audacieuses entreprises et mis fin plus
promptement à la tyrannie de Robespierre
et de ses complices. En 1796, Callien, à la
tribune, signaloit encore le baron de Batz,
comme l'ame de toutes les conspirations contre
la République.

David, (Jacques Louis) peintre,
membre de la Convention. M. Mahul
s'est montré même jaloux, en 1823, que
dans les deux années précédentes, de la
réputation d'impartialité que les premiers
volumes de son Annuaire nécrologique
lui avoient assez généralement acquise.
C'est particulièrement l'article de David
qui lui a valu des reproches très graves
et surtout celui d'en avoir recueilli que
l'apothéose composée par la famille de
l'artiste, d'ailleurs, justement célèbre, à ce
titre. M. Mahul semble avoir oublié le
Moniteur, les Révolution de Paris, le
Procès des Bourbons, les Mémoires de
Senar, &c. Cependant, c'est dans ces re-
cueils, témoin irrécusable, que l'homme
public, que l'adulateur de Robespierre,
que David enfin, se trouve peint et par lui-

même avec les couleurs et l'effrayante
vérité qui caractérisent son tableau si
fameux de Marat expirant, de Marat,
l'infâme Marat, dont il se targuait hau-
teinent d'avoir été l'ami intime.

S. R. d

M. de Choiseul, pour illustrer son
ministère, veut que Louis XV ajoute la
Corse à son royaume et à ses possessions
maritimes. Ses ressorts les plus déliés
de la politique, des milliers d'hommes et
des millions, tout est prodigué pour réus-
sir. Qui recueillera le prix de tant
d'efforts?... Au sein de cette île sauva-
ge et soumise à regret, il naît un enfant
dont rien ne signale l'existence, mais
qui, élevé par la munificence royale, éton-
nera, un jour, l'Europe, par ses conquêtes
et s'emparera du trône du petit fils de
Louis XV.

Il est remarquable que la conquête qui
fut la dernière et la seule conservée du
règne de ce Prince, fut celle de la patrie
de Buonaparte.

Dennicé, (Antoine Baron) naquit
à Versailles, le 17 janvier 1754.

Ce furent ses talents reconnus qui
l'élevèrent aux fonctions de Commis-
saire général de la dernière garde, dite
constitutionnelle de Louis XVI. En le
choisissant dans une liste de six can-
didats où Dennicé étoit porté le dernier
et le seul sans aucune annotation, tan-
dis que les autres ^{étoient} recommandés par les
Princes, la Reine, ou le Roi lui-même,
ce monarque jugea que l'homme dont
les services pouvoient se passer de protec-
teur, avoit droit à la préférence. On
sait que les ennemis de la monarchie
firent, par un prompt licenciement, expi-
er à cette garde le tort, alors irrémi-
sible, de sa fidélité et de son dévouement
au Roi. Témoin des persécutions que

ne tardèrent pas à esuyer tous ceux qui en avoient fait partie, Demiee n'échappa au sort fatal d'un grand nombre d'entre eux et notamment de leur digne commandant, le duc de Brissac, qu'en se réfugiant dans le camp. Employé en qualité de Commissaire ordonnateur à l'armée du Nar, il y fut ensuite institué Grand-Juge d'une Cour martiale. Il se dévouoit en homme de bien à ce pénible ministère, lorsque le Directoire le chargea d'explorer les papiers de Buonaparte, alors général d'artillerie, arrêté comme terroriste et soupçonné de trahison. Sa justice et la loyauté avec lesquelles Demiee remplit, à Nice, cette mission délicate, lui mérita l'estime de cet homme extraordinaire et qui devoit bientôt jouer un si grand rôle: elle devint pour lui l'origine

des hautes témoignages de confiance qu'il en recut dans la suite.

En effet, Napoléon qui, d'ailleurs, avoit su distinguer les talens, le zèle infatigable et le rare désintéressement de Demiee, l'appela successivement aux fonctions d'Ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, d'Inspecteur en chef aux revues et de Secrétaire général du ministère de la guerre. Il lui confia ^{aussi} la direction de cet important département durant la présence aux armées du ministre et major général Berthier.

Demiee fut, en 1818, établi Intendant général des armées françaises en Espagne; il y créa en quelque sorte ce service. A la fin de 1811, il se vit forcé de revenir en France pour rétablir sa santé minée par un travail excessif.

sous les militaires et toutes les autorités locales lui manifestèrent par leur reconnaissance et par leurs regrets combien ils rendoient également hommage à l'ordre, à la probité et aux ménagemens pour le pays, avec lesquels il s'étoit acquitté de son mandat, dans une guerre d'armée à peuple; „ difficultés si bien appréciées par le général Soy, dans son histoire de la guerre de la péninsule. Denniée arrivoit à Paris lorsque tout se préparoit à l'expédition contre la Russie; et l'Empereur, au moment de s'éloigner de la France, ordonna qu'il y reprendroit dans ses attributions, la surveillance spéciale des opérations administratives des armées en Espagne.

En 1814, le Roi nomma Denniée Intendant général de la maison militaire et le chargé de l'organisation des différens

corps qui devoient la composer. Elle étoit terminée et cet emploi devenu facile, quand l'intrigue prétextant que la santé de cet administrateur se trouvoit altérée par quarante années de travaux les plus actifs, il fut admis à la retraite, vers la fin de 1817.

Entré dans la vie privée, entouré d'une famille chérie et d'amis fidèles qu'il instruisoit par le récit de ses nombreux et intéressans souvenirs, le Baron Denniée est mort au milieu d'eux, à Paris, le 19 avril 1829. Il étoit Commandeur de la Légion d'honneur et chevalier des ordres de Saint Louis et de la Couronne de fer. En un mot, administrateur habile, laborieux et intègre, doué des vertus et des qualités sociales les plus recommandables, peu d'hommes ont, de nos jours,

parcouru une carrière aussi heureuse et
aussi honorable, et nul ne fut ni plus
généralement ni plus sincèrement regretté.

Scrard

L'Abbé de Montgaillard n'a point
voulu discerner le Journal de Cléry, des
Mémoires attribués à Cléry; et quoiqu'il
soit impossible qu'il n'ait pas connu ce
Journal, si souvent réimprimé et dans plu-
sieurs langues, il a cité deux fois ces Mé-
moires, comme authentiques, dans son His-
toire de France, pages 203 et 294, tome
3, 1^{ère} édition, Paris, 1827.

Mais dans la Réfutation de cette
histoire, M. Oranet (Laurent) Deleure
a particulièrement réfuté les calomnies
de Montgaillard contre Louis XVI et contre
Cléry. Il termine ainsi: « Après tant d'ex-
plications, il seroit difficile de concevoir
comment l'abbé de Montgaillard a osé
donner encore en 1827, pour une édition
originale, seule avouée par l'auteur, ce que
l'auteur a démontré n'être que l'œuvre

„ du mensonge et de la fraude, si l'on ne
„ savoit que les droits de la justice et de
„ la vérité sont d'impuissantes barrières
„ contre son infatigable malveillance. Note
„ sous les pages 299 à 301, de la Refuta-
„ tion; in-8°. Paris, chez la Forest,
1828.

L. 12. D

Montesquiou-Serevrac, (Anne
Pierre, Marquis de).

On lit, sous cet article, dans la Bio-
graphie universelle, la note suivante.

„ Soutenant un procès avec des Sieurs
de la Boulbene qui prétendoient porter le
nom et les armes de Montesquiou, il avoit
établi dans un Mémoire, qu'il descendoit de
Clovis, en ligne directe. Il gagna son pro-
cès par arrêt du 31 juillet 1783. „ Mainte-
„ nant, lui dit alors le Comte de Maurepas,
„ nous espérons qu'au moins vous voudrez
„ bien ne pas retrahir le royaume de France. „

Quelque soit le motif de cette note, on
doit en relever les erreurs.

1°. Le Comte de Maurepas étoit mort
dès le 21 novembre 1781, c'est à dire, plus
de vingt mois avant l'arrêt rendu par le
Parlement de Paris. 2°.

Il ne s'agissoit point de la descendance de Clotilde; MM. de Montesquiou ont seulement essayé d'établir qu'ils remontoient à Aymeri II, Comte de Forenzac, en 1022, et dont l'ascendance, d'ailleurs, très incertaine, n'a été qu'alléguée par eux.

3°. Le Parlement proscrivit, il est vrai, les prétentions des Sieurs de la Boulbène, d'être une branche de la famille des Montesquiou, et quoiqu'ils eussent représenté des titres remontant à plus de deux siècles. Mais loin de reconnoître que MM. de Montesquiou descendoient d'Aymeri, la Cour donna acte au Procureur général de ses réserves et protestations contre les noms et qualités de Forenzac et de Baron d'Armagnac, prises depuis quelque années, par plusieurs d'entre eux.

On

considéra comme surprise, ou, au moins, insolite, une Lettre écrite par le Ministre Amelot, le 9 novembre 1777, et qu'ils produisoient comme une reconnaissance formelle de leurs prétentions.

Cependant, Monsieur, Frère de Louis XVI, avoit favorisé de tout son pouvoir, la cause du marquis de Montesquiou, son capitaine des gardes, qui, depuis... mais qui, alors, se monroit un souple courtisan. (*).

L'arrêt du Parlement se trouve à la suite de la Généalogie imprimée, in 4°, Paris, Palade, 1784. (**).

Cette publication ayant produit un effet tout contraire à celui que M. de Montesquiou en attendoient, et l'incrédulité étant devenue générale sur leurs prétentions, ils réunirent tous leurs moyens à fin de

prouver leur descendance d'Aymeri, par
des titres et dans les formes usitées au
Conseil d'Etat et au Parlement; mais la
révolution est survenue avant qu'ils aient
pu réussir dans leur projet.

Depuis, les faits et le citoyen Noe-
derer, son panégyriste, attestent que le ci-
toyen Montesquiou fut l'un des premiers
à oublier entièrement la chimère que sa fa-
mille paroit vouloir reproduire.

SCRIBU

* Voir les Mémoires de Bachaumont, tome 23,
pages 93 et 126, et les autres Mémoires du temps.

** Montesquiou-Sézenac est de l'Académie!
Qu'a-t-il fait pour cela?... sa Généalogie.

D'Etat ci-contre, entièrement écrit,
daté et signé par Cléry, au Temple, le 28
7^{bre} et dans lequel il demande du linge
pour le dîner du Prince royal, contredit
la date qu'il donne à la défense que
le municipal Destournelles lui a faite,
de le 21 septembre, de se servir d'ex-
pressions relatives aux titres abolis avec
la Royauté.

Voir le Journal, page 63.

NOTICE

SUR

J. B. C. HANET-CLÉRY,

ET

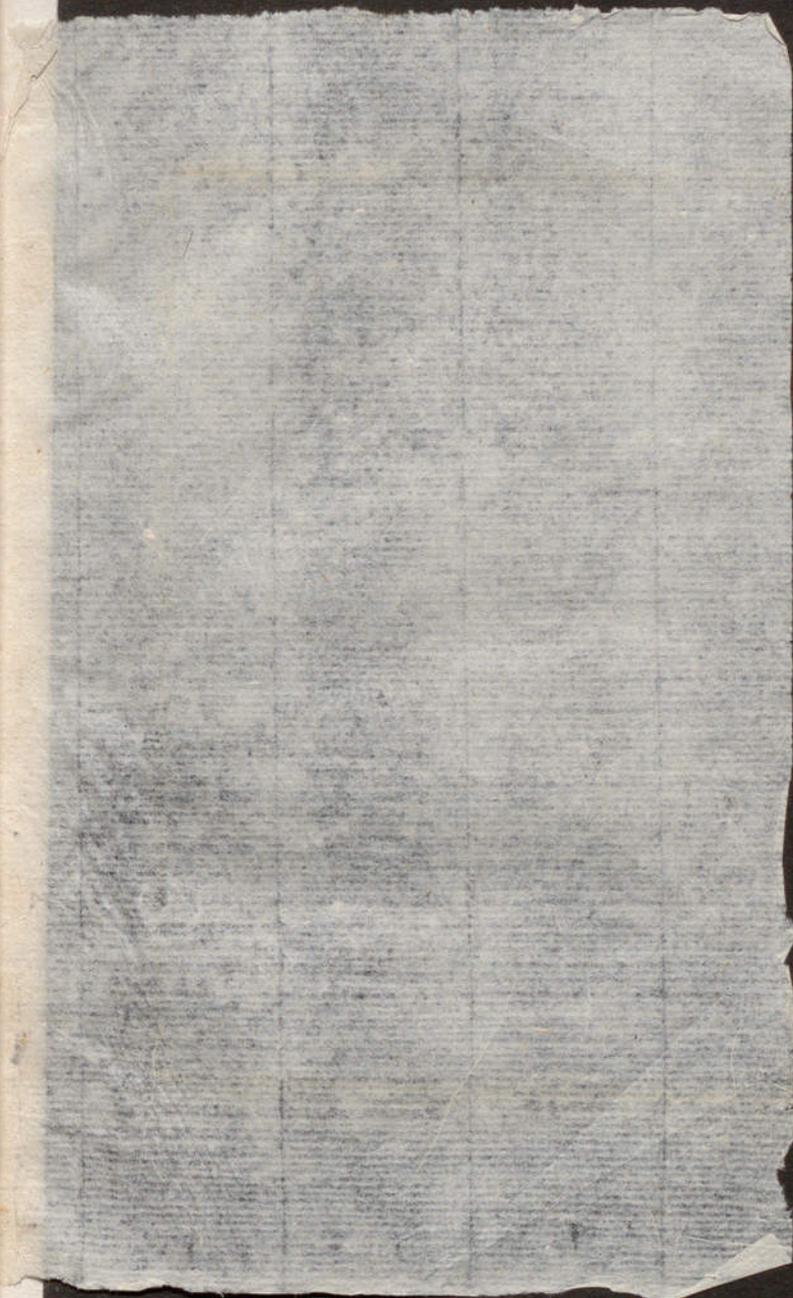
SUR LE JOURNAL DE LA TOUR DU TEMPLE.

NOTICE

sur

J. B. C. HAZARD - CLÉRY,

sur le Journal de la Tour du Temple.



NOTICE

SUR

J. B. C. HANET CLÉRY,

DERNIER SERVITEUR DE LOUIS XVI,

ET

SUR LE JOURNAL DE LA TOUR DU TEMPLE;

SUIVIE DE QUELQUES AUTRES NOTICES.

Par l'Auteur des *Mémoires historiques*
sur LOUIS XVII.

« Je lui recommande aussi Cléry, des soins
» duquel j'ai eu tout lieu de me louer
» depuis qu'il est avec moi. »

TESTAMENT DE LOUIS XVI.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE D'ÉVERAT, RUE DU CADRAN N° 16.

1825.

NOTICE

J. B. C. HANET CLÉRY

RECHERCHES SUR LE JOURNAL DE LA TOUR DU TEMPLE
PAR L'AUTEUR DES MÉMOIRES HANET
AN LXXXVIII

A PARIS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVERTISSEMENT.

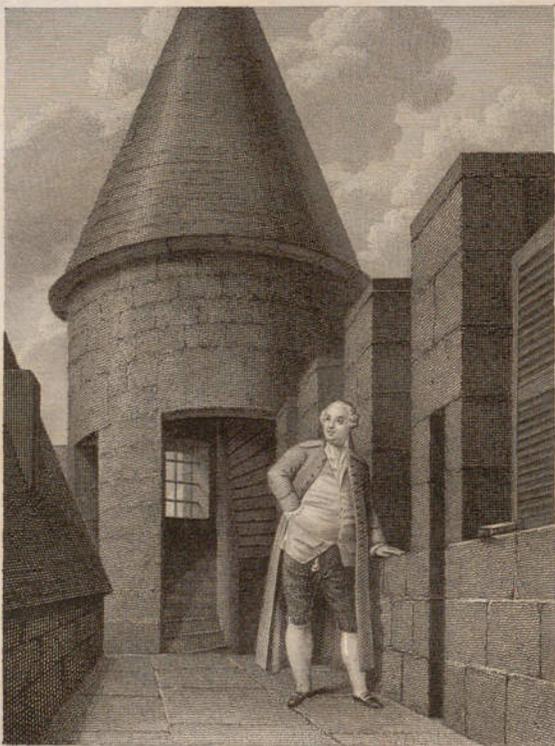
UNE nouvelle édition du *Journal de la Tour du Temple*, était annoncée depuis long-temps; elle a paru, et l'on a remarqué, avec surprise, qu'elle ne contenait aucun détail sur la vie de CLÉRY. En effet, on doit regretter que les libraires-éditeurs d'un ouvrage sans lequel leur *Collection* eût été vraiment incomplète, n'aient pas consacré à l'auteur une Notice judicieuse et des observations critiques, telles que des littérateurs (MM. Berville et Barrière), en ont enrichi la plupart des *Mémoires* publiés jusqu'à présent. La *Biographie universelle* présente quelques lignes sur Cléry, et la *Biographie nouvelle des contemporains* n'a point parlé de lui: ainsi, on ne le connaît guère que par ce qu'il en a dit lui-même dans son *Journal*. La cause de ce silence ne doit-elle pas être attribuée à la réserve, disons mieux, à l'extrême modestie des personnes qui s'honorent, à

juste titre, de devoir le jour au fidèle et dernier serviteur de Louis XVI? Toutefois, les renseignemens que nous avons obtenus d'elles, et les matériaux que nous possédions et qu'elles ignoraient, nous ont mis à même de composer une *Notice* qui ne laissera plus rien à désirer, du moins quant aux faits, et sur Cléry et sur son *Journal*.

A la suite, on en trouvera deux autres; la première concerne TURGY, non moins digne serviteur de la Famille royale, au Temple, et la seconde est relative au chevalier de ROUGEVILLE, connu par son intrépidité et par l'incident de l'œillet qu'il présenta à la Reine, dans les cachots de la Conciergerie.

Ces *Notices* sont donc convenablement placées au-devant de l'*Histoire complète de la Captivité de Louis XVI et de la Famille royale*; Paris, Michaud, 1825. Elles ont été tirées séparément, à cent exemplaires seulement.

ECKARD.



J. B. C. Hanet - Cléry.
Garnier, père, Paris.

NOTICE

SUR

J. B. C. HANET-CLÉRY,

DERNIER SERVITEUR DE LOUIS XVI.

ET

SUR LE JOURNAL DE LA TOUR DU TEMPLE.

Fides multis spectata periculis.

LORSQUE l'histoire racontera les infortunes de Louis XVI et de sa Famille, elle n'oubliera pas de montrer un homme qui, au milieu des plus lâches attentats, des menaces les plus instantes, servit l'extrême malheur, avec une fidélité inviolable, un dévouement sans réserve; elle puisera, dans le *Journal* de ce serviteur, les principaux traits du tableau de la Captivité du Temple: ce serviteur, cet homme, ce fut CLÉRY.

Jean-Baptiste Cant HANET, célèbre à jamais sous le nom de CLÉRY, naquit le 11

mai 1759 (1), à Jardy-lez-Vaucresson, domaine du Roi, dans le parc de Versailles, dont son père, *Cant HANET*, était fermier. ~~Par la protection de Madame la duchesse de Polignac, gouvernante des enfans de France, Cléry fut nommé valet de chambre du duc de Normandie, depuis le Dauphin (Louis XVII), mort au Temple.~~

On sait que ce fut, d'après ses vives instances, que Pétion, maire de Paris, lui accorda la permission de s'enfermer dans la tour du Temple, pour s'y dévouer à Louis XVI. Plus heureux que MM. de Chamilly et Hue, qui furent enlevés à ce prince, Cléry, nouvel Ysembart d'un autre Saint-Louis, resta seul pour servir son Roi prisonnier (2). Mais si Louis IX, détenu par des barbares, fut d'abord traité en ennemi, il désarma leur férocité, en reçut des hommages, et même, dit-on, l'offre d'une couronne; Louis XVI, au contraire, non moins vertueux, fut détrôné par des rebelles, insulté dans les fers et envoyé à l'échafaud par ceux mêmes qu'il avait comblés de bienfaits! Une telle différence dans le sort que les deux monarques éprouvèrent, établit, sans doute, celle des traitements

+
Nous rapporterons succinctement quelques particularités de sa vie, jusqu'à l'époque du 10 août 1792.

La ferme de Jardy est située dans un canton très favorable à la chasse; Louis XV et son petit fils, le Dauphin, depuis Louis XVI, y venoient souvent prendre ce plaisir. Un jour, le cerf qu'on poursuivoit, se sauva dans cette ferme, où les chiens l'atteignirent. La chasse terminée, le Roi descendit de cheval et admirant l'étendue et la beauté des jardins, s'y promena avec le fermier. De son côté, le Dauphin avoit voulu voir les vergers et s'étoit fait accompagner par Cléry, à peine âgé d'un an, qui lui montra jusqu'à la basse cour et le colombier. Il dit à Cléry, en le quittant, je reviendrai te revoir à la ferme, j'en veux

me promener encore avec toi, et si cela
te plaît, j'et'attacherai à mon service, »
« Hélas ! s'écrie M. Hanet, qui nous a
conservé cet extrait, il ne se doutoit guère cet
infortuné Prince que, vingt deux ans après
le petit campagnard qu'il avoit déjà la
bonté d'affectionner, deviendrait le seul
témoin de ses douleurs dans une prison,
qu'il recevroit ses derniers embrassemens
et seroit le seul dépositaire de ses dernières
volontés. * »

Une circonstance antérieure destinoit
Cléry à ne pas suivre la carrière de ses
parens. Sa mère avoit été retenue pour
être nourrice de Madame Elisabeth, sœur
du même Prince; mais une chute dans la
quelle elle se cassa deux dents, fut cause
que la Faculté décida que la fermière de

* Mémoires de M. L. G. Hanet. Cléry; 1825.

Jardy ne pouvoit être admise. La Princesse
de Guénonie avoit remarqué cette belle
fermière, et malgré l'avis des médecins,
elle lui confia son premier fils, le Duc de
Montbarçon, Prince de Rohan. Elle eut
tout lieu de s'en applaudir; et pour recom-
penser dans les enfans les soins de leur
mère, elle leur voua une constante protec-
tion.

La Princesse ayant choisi Cléry pour
son valet de chambre, l'emmena à Paris.
S'empressement, le zèle et l'intelligence
dont il fit preuve dans son service, lui
méritèrent toute la bienveillance de cette
Daine. Enfin, il lui devint si nécessaire
que lorsqu'elle devint Gouvernante des En-
fans de France, époque où elle pouvoit lui
procurer un poste élevé, elle préféra s'oc-
cuper du frère de Cléry, M. Hanet, qu'elle

placa comme valet de chambre auprès de Madame Royale.

Nous transcrivons, en entier, le portrait que M. Banet s'est plu à nous retracer de son frère.

« Cléry, sorti de l'adolescence, avoit cinq pieds six pouces, et je puis dire, en empruntant le langage des beaux-arts, qu'il offroit une coupe de visage à l'antique. Son oeil étincelant annonçoit une ame de feu; ses sourcils, ses cheveux noirs décoroient le plus beau front; la denture la plus riche et la plus régulière se faisoit remarquer à la faveur d'un aimable sourire; son maintien modeste, mais assuré, promettoit un caractère égal. En effet, jamais dans la conversation, quelque chaleur qu'on y put mettre, il n'élevoit le ton plus haut qu'il ne l'avoit pris en

commencant; mais dans les discussions qu'il prévoyoit pouvoir devenir trop vives, il avoit la modestie et l'art de s'excuser sur son insuffisance. Soit de provoquer ce qui pouvoit dégénérer en querelle, il savoit le prévenir par une contenance à la fois ferme et polie: mais, né fier et courageux, lorsqu'on le pouvoit à bout, il se couvroit et portant la main à son épée, imposoit ainsi à ses adversaires qui finissoient par l'admirer. Sa conduite dans la prison du Temple a prouvé qu'il étoit encore l'homme dont le caractère sublime est si bien peint dans Horace. »

Le dérangement total des affaires du Prince et de la Princesse de Guéménée, les ayant mis dans la nécessité de se démettre de leurs charges et de se retirer de la Cour, Cléry demeura quelque temps

sans emploi. Mais la Reine qui l'avoit remarqué en plusieurs occasions, le protégeoit; et à la naissance du Duc de Normandie, la Duchesse de Solignac, alors Gouvernante des Enfants de France, le nomma Valet de chambre de ce Prince, depuis le Dauphin, (Louis XVII), mort au Temple. Cléry occupoit le même emploi, lorsque, le 10 août 1792, il vit s'érouler la monarchie. Il a raconté dans son Journal, comment il échappa aux massacres qui, dans cette horrible journée, ensanglantèrent les Tuileries. Son frère nous apprend, en outre, que Cléry, en sautant par une des fenêtres du château sur la terrasse, s'étoit blessé à la cuisse.

On sait...

(9)

faits à leurs serviteurs. Cependant Cléry ne laisse qu'entrevoir ses peines; résigné, les malheurs de son Maître l'occupent tout entier: rien n'ébranle sa résolution. Que pourrions nous dire du zèle qu'il mit à s'acquitter de son périlleux emploi, lorsque Louis XVI, dans son immortel Testament, après avoir recommandé à son Fils, MM. de Chamilly et Hue, a écrit: « Je lui recom-
» mande aussi Cléry, des soins duquel j'ai
» eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est
» avec moi? » (3)

En outre, ce Prince avait disposé de sa montre et de quelques effets à son usage, en faveur de Cléry, « comme étant resté » avec lui jusqu'à la fin. Au moment même de partir pour l'affreux sacrifice, le Roi en remettant son Testament à l'un des municipaux, lui réitéra, de vive voix, ses intentions à ce sujet; et M. l'abbé Edgeworth de Firmont, atteste qu'il ajouta: « Je des-
» sire également qu'en récompense de l'at-
» tachment qu'il m'a témoigné, on le fasse
» passer au service de la Reine. . . . de ma
» femme; car, le Roi dit ces deux mots. » Mais le Conseil de la Commune n'eut aucun égard à cette demande, et le peu

un bureau, jusqu'au moment favorable pour aller les rejoindre.

C'est donc par une erreur excusable que, dans un écrit publié par M. Moelle, et qui a pour titre : *Six journées passées au Temple*, etc. Ce municipal prétend qu'à la fin de mars, « il vit Cléry qui, depuis la mort du Roi, se tenait dans l'appartement où il partageait son service entre l'auguste enfant et les Princesses. » (*) Si l'assertion de cet honnête commissaire était exacte, on aurait à regretter, et même à reprocher à Cléry, le silence qu'il a gardé sur tout ce qui s'est passé dans la Tour, pendant cette continuation de service. Mais cette assertion contredite dans un rapport au Roi, inédit, que Cléry a laissé, serait en outre démentie par plusieurs municipaux actuellement existans, ainsi qu'elle l'a été par M. de Turgy, dont M. Moelle semblait invoquer le témoignage. De plus, les explications qu'il nous a données lui-même, à ce sujet, ne nous ont point paru satisfaisantes. Si l'on insiste sur ce débat, c'est pour démontrer, dès à présent, toute l'exactitude des récits de Cléry.

(*) Page 40, in-8°, Paris, Dentu, 1820.

Enfin, dans les premiers jours de mars, le Ministre de la Justice, Garat, cédant aux prières que ne cessaient de lui adresser la femme de Cléry et ses dignes amis, le fit venir devant lui. Là, il lui enjoignit de sortir de Paris, de se retirer à la campagne, et surtout il lui prescrivit la plus grande circonspection, parce que le Gouvernement avait les yeux sur lui. Ce fut inutilement que Cléry réclama ses propres effets et ceux que le Roi lui avait légués par son Testament; Garat lui intima l'ordre de s'abstenir de toute réclamation sur ce dernier objet. Ces précieux gages de la fidélité furent, ou brûlés ou mis au creuset, le 23 avril suivant, en même temps que les décorations et divers bijoux en or ou en argent, trouvés par les commissaires de la Commune, lors d'une visite dans l'appartement du feu Roi.

On n'ignore plus qu'il y eut, pour l'évasion du Temple de toute la Famille royale, un projet hardi, conçu par Toulan, dirigé d'après les ordres de la Reine, par M. le chevalier de Jarjayes, et au succès duquel tout semblait concourir, mais qui fut arrêté au moment que tout était prêt pour l'effec-

tuer. (*) On sait encore qu'il y eut pour l'évasion de la Reine seule, un second projet adopté par elle, d'une exécution sûre, et qui pourtant ne fut pas réalisé, parce que cette digne mère, la veille du jour fixé pour son départ, écrivit à M. de Jarjayes un billet où se lisent ces paroles mémorables : « Je ne peux pas consentir à me séparer de mon fils ; . . . je ne pourrais » jouir de rien sans mes enfants. » Nous ajouterons ici aux détails que nous avons donnés, à ce sujet, dans un autre ouvrage, que des billets de Madame Elisabeth à Cléry, et qui lui étaient transmis par Toulan, prouvent que le fidèle serviteur était aussi initié dans le secret de ces hasardeuses entreprises. Un jour, sans doute, ces billets, les notes que Cléry a laissées, ainsi que d'autres billets de la Reine à M. de Jarjayes, et qu'il nous a montrés, mais sous la promesse de n'en rien révéler de son vivant, dévoileront entièrement les

(*) C'est M. de Jarjayes, que Madame Campan, dans ses *Mémoires*, indique souvent comme ayant été chargé de missions importantes par Louis XVI et par Marie-Antoinette; mais elle ne le désigne presque toujours que par les initiales de J**.

causes qui ont paralysé le projet d'évasion générale. Toutefois; nous nous hâtons de déclarer que ce ne fut pas faute d'intrépidité de la part de Toulan, ni de dévouement et de moyens préparés par M. de Jarjayes; car, tout se réunit, les billets de la Reine, ceux de Madame Elisabeth, et les notes de Cléry, pour rendre, à l'un et à l'autre, le plus honorable témoignage. Enfin, si le premier projet ne fut pas mis à exécution, la faute doit en être uniquement imputée à un commissaire, d'une conduite d'ailleurs recommandable, mais pusillanime, et à qui on avait été dans la malheureuse nécessité de confier le secret et le sort de la Famille Royale; en un mot, au municipal Lepitre (*).

Cléry s'était retiré avec sa famille, dans sa maison à Juvisy. L'amie de sa femme,

(*) M. de Jarjayes est mort en septembre 1822; et depuis, le *fac-simile* des billets qui lui ont été adressés par la Reine, a été publié avec un *Précis* (qui complète notre récit), *des mesures qu'il avait prises pour arracher la Reine à la captivité du Temple*, in-8°, Paris, 1823.

Il ne faut pas confondre ces projets d'évasion avec la tentative d'enlèvement de la Famille Royale, par M. le baron de Batz, et que, les premiers, nous avons aussi fait connaître.

dont il parle en plusieurs endroits de son *Journal*, mais sans la nommer, et que nous savons être Mademoiselle Sophie Forest, artiste célèbre avant cette époque, aujourd'hui, Madame Beaumont, s'était aussi réfugiée auprès d'eux. Cléry y tint la conduite la plus réservée; cependant, il n'y fut pas moins en butte à toutes sortes de recherches et de dénonciations. La plus grave eut pour cause d'avoir, pendant quelques jours, donné au prince d'Hénin, capitaine des gardes-du-corps de Monseigneur le comte d'Artois, un asile qu'il était venu implorer. Des commissaires de la Commune de Paris accoururent à Juvisy, pour y faire une perquisition rigoureuse, lorsqu'heureusement l'hôte de Cléry était déjà disparu. Il en avait été averti à temps par le municipal Mennessier, l'un des administrateurs de la police, républicain prononcé, mais de bonne-foi, servant sa cause et non les passions haineuses de ses collègues contre Cléry, et qui, en plusieurs occasions, lui rendit des services essentiels (4).

Sur ces entrefaites, M. Hanet, ^{celui} ~~un~~ des frères de Cléry, ~~qui avait été valet de~~
~~dont nous avons déjà parlé,~~

~~chambre de Madame Royale~~, vint le voir à Juvisy. Des persécutions l'avaient forcé, comme beaucoup d'autres, à abandonner sa famille et à s'enfuir aux frontières; où, pour vivre inconnu, il avait été réduit aux occupations les plus obscures. Néanmoins, sa capacité l'ayant fait remarquer, il était parvenu, en peu de mois, aux premiers emplois de l'une des administrations de l'armée. Il fut effrayé des dangers qui entouraient son frère, et pour l'y soustraire, il lui proposa une place lucrative dans sa Direction. Mais l'éloignement de Paris étant contraire aux instructions qu'il avait reçues de la Reine, Cléry, malgré les instances de son frère, refusa ses offres, et les divers avantages qu'il pouvait en retirer pour sa fortune et pour sa sûreté (5).

Effectivement, les événemens de la journée du 31 mai 1793, ayant livré aux Jacobins le sceptre de la tyrannie, ils firent incarcérer les Girondins, qui le leur avaient disputé; et comme, entre autres choses, ils imputaient à ceux-ci d'avoir entretenu des correspondances avec Louis XVI, au Temple, (avec Louis XVI, dont ils avaient voté la mort!) Cléry devint *suspect* d'en

avoir été l'intermédiaire, et d'avoir remis au Roi des lettres de Vergniaud, Guadet, Gensonné et autres chefs de ce dernier parti. Quoique cette imputation fût absurde, Cléry fut compris dans la proscription. Vers la mi-septembre, douze gendarmes vinrent, pendant la nuit, l'arracher à sa famille, et le conduisirent à la prison de la Force.

Ce fut en vain, que sa femme et même quelques municipaux, employant toute leur influence, parvinrent, le 8 novembre 1793, à faire prendre au Conseil-général de la commune de Paris, un arrêté portant que : « Le comité de salut public serait invité à rendre la liberté au citoyen Cléry (ci-devant valet-de-chambre de Capet), qui avait toujours rempli ses devoirs avec une scrupuleuse fidélité à la république. » Cette demande, en style du temps, ne fut point accordée (*). (*Pièce n°. 2*).

La *terreur* devenant de plus en plus extrême, et toute démarche en faveur des

(*) Les nouveaux éditeurs des *Mémoires sur le Temple*, étaient mal informés, lorsqu'ils ont dit que Cléry sortit alors de prison.

prisonniers ne pouvant que leur être funeste, Cléry prit le parti et fut d'autant plus heureux de se faire oublier, que son service au Temple, et son nom inscrit au Testament de Louis XVI, étaient aux yeux des révolutionnaires, un crime irrémissible. En effet, c'était celui du vertueux Chamilly, qu'ils envoyèrent à l'échafaud!... Cléry resta donc près d'un an à la Force, et n'obtint sa liberté que le 10 août 1794, après la catastrophe de Robespierre.

Cléry, dépourvu des moyens de faire subsister sa famille, et ne trouvant pas à entrer, comme il le désirait, dans l'une des maisons de commerce de Paris, presque toutes ruinées par la loi du *maximum*, ou livrées à un agiotage effréné, se vit obligé d'accepter un emploi dans les bureaux que la Commune venait d'établir pour la liquidation de ses dettes énormes. Mais la modicité du traitement, chaque jour rendue plus sensible par le discrédit croissant des assignats, le mit dans la nécessité de vendre une partie de ses effets, pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants.

Dans ces conjonctures, la mort de Louis XVII, arrivée au Temple, le 8 juin 1795,

ayant donné ouverture à des négociations pour l'échange de Madame Royale, Cléry reçut de cette Princesse l'ordre de la suivre à Vienne. Il lui restait une dernière ressource, sa maison de Juvisy; il la vendit 55,000 l. en assignats, dont il laissa la moitié à sa famille; et avec l'autre qui, convertie en or, lui produisit 1,200 liv. seulement; il se rendit chez son frère, à Strasbourg, où il arriva le 8 octobre, pour y attendre le passage de son Altesse Royale. Comme on ne pouvait guère voyager en France, ni changer de résidence, que pour les affaires du gouvernement, Cléry s'était procuré une commission d'Inspecteur comptable de l'Agence des subsistances. Ce fut, en cette qualité, qu'il séjourna dans cette ville, pendant environ trois mois; mais, étranger à ce genre de travail, il ne s'y occupa que de la rédaction du *Journal du Temple*.

Dès que Cléry fut informé que la Princesse était sortie de la Tour, il dit à son frère : « J'ai une nouvelle bien importante à t'apprendre. MADAME est partie de Paris, elle doit coucher à Huningue ce soir (24 décembre). J'ai à remplir auprès d'elle un DEVOIR SACRÉ, dont mon auguste Maître

a daigné me charger en ses derniers moments : mais des raisons puissantes pourraient m'en empêcher.... » — « J'entends, interrompit ce digne frère, tu as trop bien commencé pour ne pas continuer, tu dois terminer ta carrière auprès des Bourbons; je vais te procurer un passeport, et ma voiture te conduira à Huningue : pars, je me charge du soin de ta femme et de tes enfants. » A ces mots, ils se jettent dans les bras l'un de l'autre, et restent plusieurs minutes sans pouvoir proférer une seule parole. Hélas! ce furent les derniers embrassements de deux frères qui s'étaient toujours tendrement aimés.

Cléry n'atteignit son Altesse Royale ni à Huningue ni à Bâle, mais il trouva des ordres que cette Princesse y avait laissés pour lui; il continua sa route jusqu'à Wels, à trente-six lieues de Vienne.

C'est dans cet endroit que le fidèle serviteur eut le bonheur de retrouver la Fille de ses Maîtres, enfin rendue à la liberté, après tant d'années d'afflictions, de désastres et de deuil! Son Altesse Royale le chargea d'une mission pour Louis XVIII, qui était alors à Vérone. Cette Princesse au-

rait sans doute préféré de se rendre auprès du Roi, ou de MESDAMES de France, ses tantes, à Rome, plutôt qu'à Vienne. En effet, qu'allait recevoir, dans cette dernière ville, l'auguste Fille de Marie Antoinette ? des regrets stériles et une sorte d'expiation tardive de l'indifférence qu'avait montrée, pour le sort de sa mère, la Maison d'Autriche, jadis si fière de l'avoir donnée à la France.

Cléry courut s'acquitter de sa mission. Avec quelle affectueuse sensibilité le Roi s'empressa d'accueillir et d'embrasser le digne serviteur à qui Louis XVI, son frère, allant au martyre, avait donné sa dernière bénédiction ! Les larmes du Monarque et celles de Cléry se confondirent. Depuis, le fidèle serviteur ne parlait jamais de cette réception douloureuse, sans exciter le plus vif attendrissement.

Outre les missions dont Madame Royale honora plusieurs fois Cléry, le Roi et MONSIEUR lui en confièrent aussi quelques-unes pour l'Allemagne et pour l'Italie. Ce fut après les avoir remplies à leur satisfaction, que le Roi le nomma Commissaire général de la maison de la Reine, qui se rendait

aux eaux de Pyrmont. Cette Princesse lui avait accordé depuis long-temps, une confiance toute particulière. On ne doit pas omettre ici de dire que, dans les divers lieux qu'il parcourut en cette occasion et dans la suite, on lui manifesta toujours l'empressement le plus flatteur, et qu'il trouva dans tous les rangs le même désir d'entendre de sa bouche jusqu'aux moindres particularités de la captivité de Louis XVI, et de la Famille royale.

Néanmoins, les circonstances les plus importantes de cette affreuse captivité seraient restées couvertes d'un voile impénétrable, si Cléry n'en avait pas rendu un témoignage public. A la vérité, M. de Malesherbes et l'abbé Edgeworth de Firmont avaient rapporté plusieurs détails des derniers instans de Louis XVI; mais combien ces traits épars et qu'on recherchait avidement, ne faisaient-ils pas regretter que les moindres faits de cet événement mémorable n'eussent pas encore été confiés à l'histoire ! (6)

Cléry n'avait d'abord rédigé son *Journal* que pour le présenter aux personnes augustes à qui son devoir lui imposait de

rendre compte de ce qui s'était passé dans l'intérieur du Temple. A ce sujet, M. Barbier nous avait assuré, et depuis il a imprimé que Madame la comtesse de Schomberg, domiciliée à Vienne en Autriche, avait aidé l'auteur dans cette rédaction (*). Mais présentement nous sommes fondés à croire que ce bibliographe, d'ailleurs si instruit, n'a pas été bien informé sur ce point. On conçoit encore moins sur quel motif l'auteur des *Mémoires secrets des malheurs et de la mort de la Reine de France*, M. Lafont d'Aussonne, s'est hasardé à imprimer (page 238), que « Cléry a fourni les notes, et que M. le cardinal de La F..., a rédigé ce touchant écrit. » (**). En effet, ce fut, ainsi qu'on l'a dit, pendant le séjour que Cléry fit à Strasbourg, chez son frère, qu'il se livra uniquement à rédiger son *Journal*, sur les notes qu'il avait prises au crayon ou de toute autre manière, durant son service dans la Tour, et que sa femme avait recueillies lors de ses visites dans cette prison; de sorte que l'ouvrage

(*) *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, n° 8975, seconde édition.

(**) Voir, ci-après, page 42.

25.

M. Banet assure que son frère qui avoit été admis dans la Société des vrais Amis de la Monarchie, établie secrètement à Strasbourg, y fit lecture de son Journal, et que cette Société lui témoigna sa satisfaction par un beau présent. Enfin,

(25)

était entièrement terminé, lorsqu'il se rendit, à la suite de Madame Royale, dans la capitale de l'Autriche. Il y a plus, craignant de perdre son manuscrit dans le cours de ses voyages, Cléry le confia à une personne de Strasbourg, mademoiselle Hélène Kugler, depuis madame Dupreuil. Etant à Vienne, il lui manda de lui en envoyer une copie. Cette demoiselle, n'osant se fier à personne, transcrivit elle-même le Journal, et sachant peu le français, elle copia silittéralement, qu'elle retraça même quelques fautes d'orthographe qui sont dans l'original : elle en adressait successivement à Cléry les feuilles numérotées. Cette copie, sur petit papier à lettre, sans marge et d'une écriture fine, comme il convenait pour un envoi par la poste, est entre les mains de M^{me}. de Gaillard, l'une des filles de l'auteur. En un mot, Cléry n'eut besoin de recourir à personne pour présenter, avec simplicité et dans l'exacte vérité, les détails des attentats dont il avait été le témoin continuel ; et ses enfants repousseraient, sans peine, quelque prétention que ce soit, à cette belle portion de leur honorable héritage.

Quant au manuscrit, que nous avons parcouru, il est écrit en entier par Cléry. Mais l'épigraphe: « *Animus meminisse horret... Virg. (*)*, » nous semble y avoir été tracée par la main du Monarque qui reçut l'hommage du *Journal de la tour du Temple*, et qui donna pour devise à Cléry, l'hémistiche que nous avons inscrit en tête de cette *Notice*.

Enfin nous avons remarqué entre ce manuscrit et les éditions publiées par Cléry, quelques différences, entre autres, une particularité dont la copie textuelle a été refusée à nos vives instances. Toutefois, et quoique nous n'ayons qu'aperçu ce trait d'une vive sensibilité, nous hasarderons de le rapporter. Cléry l'a écrit en marge de cet endroit où il raconte qu'un jour Madame Elisabeth, cousant les habits du Roi, et privée de ciseaux pour couper le fil, le rompit avec ses dents, etc.

« Un autre jour (ajoute-t-il), Sa Majesté jouant avec la Reine, une partie d'échecs, cette Princesse lui dit: « Mais vous allez » enfermer votre Roi ! » -- « Ah ! reprit

(*) *Ænéid*, lib. 2, v. 12.

» aussitôt Madame Elisabeth, mon frère » est trop bon Français pour mettre son » Roi en prison. » Les Municipaux entendirent ce mot et rougirent. »

Cléry, désirant présenter son *Journal*, et en faire hommage à Louis XVIII, se rendit à Blankenbourg, où sa Majesté résidait alors. Il a consigné dans une note imprimée à la suite de sa narration, mais qui n'est point sur l'autographe, la scène attendrissante qui eut lieu pendant la lecture que le Roi fit de son manuscrit. On a supprimé, dans toutes les éditions publiées en France avant 1825, le passage de cette note relatif à Louis XVII et au Prince que le sort, à cette époque, ne se lassait point de poursuivre.

Après avoir obtenu l'agrément du Roi, pour l'impression de son *Journal*, Cléry repartit pour Vienne. Des lectures particulières dans les hautes sociétés, et l'annonce d'une traduction en allemand, lui procurèrent bientôt une foule de souscripteurs. Il le déposa donc à la Chancellerie d'Etat, afin d'obtenir le *visa* nécessaire. Mais quelle fut sa surprise, lorsque le manuscrit lui fut rendu, de lire au bas, « qu'il ne

pouvait être imprimé ni à Vienne , ni dans aucun pays de la domination de l'Autriche. » Une telle prohibition , le 30 novembre 1797, montre combien cette puissance , qui venait de signer le traité de *Campo-Formio* , si funeste pour elle , craignait encore de donner le moindre ombrage aux régicides , directeurs de la France (*).

Alors Cléry prit le parti de se transporter à Londres , où le *Journal de la Tour du Temple* parut simultanément en français et en anglais. Le succès en fut prodigieux. Avec quel religieux intérêt on lut ces détails ignorés et si déchirants, des craintes, des espérances et des angoisses de Louis XVI et de sa famille ! On admira leurs vertus, leur sublime résignation, en même temps que l'on vouait à l'exécration des siècles, les auteurs de tant de forfaits jusqu'alors inconnus , même dans les malheurs de la Maison des Stuarts (7).

Le *Journal du Temple* fut promptement

(*) Vers ce temps, M. Weber essaya le même refus , pour ses intéressans *Mémoires concernant Marie-Antoinette, Reine de France*, etc. Il différa, et se vit obligé de les faire imprimer à Londres, 3 volumes in-8^o, figures, 1806. L'édition en deux volumes, donnée à l'insu de l'auteur, Paris, 1822, est, pour n'en pas dire plus, très-incomplète.

traduit dans la plupart des langues de l'Europe , et partout des éditions nombreuses furent épuisées rapidement. (*) Mais , en France , on eut pendant long temps beaucoup de peine à s'en procurer des exemplaires. C'est à MM. Giguet et Michaud , qu'on en dut la première et la meilleure qui y ait été faite : ils l'imprimèrent secrètement, en 1798, et en firent encore secrètement une autre édition en 1807 : cette première est de même format et entièrement conforme à l'édition originale qui avait paru chez Baylis, dans la même année. Toutes les autres, jusqu'en 1825, même celle donnée en 1814, sous le nom des héritiers de l'auteur, mais qu'ils n'ont connue et tolérée que depuis l'impression, toutes, disons-nous, ont subi des altérations plus ou moins importantes.

Cléry considérait son *Journal* comme le complément de ses devoirs envers son Maître ; et les nouveaux hommages que cet écrit faisait rendre aux vertus de Louis XVI , étaient l'unique but de son zèle , et

(*) La première, tirée à six mille exemplaires, fut enlevée en trois jours. Une liste très-considérable des souscripteurs la distingue des éditions subséquentes.

l'unique prix qu'il désirait d'en recueillir. Mais une faveur non moins précieuse qu'inespérée vint couronner son héroïque dévouement. Qu'on juge de quelle vive et respectueuse émotion il fut pénétré, lorsqu'il reçut la Lettre que nous nous empressons de transcrire, et que Louis XVIII a daigné lui écrire entièrement de sa main !

De Mittau, ce 11 juillet 1798.

« Si quelque chose, mon cher Cléry,
 » pouvait augmenter en moi le sentiment
 » que les malheurs de ma famille excitent,
 » votre ouvrage que je viens de recevoir
 » eût produit cet effet. Il y a long-temps
 » que je cherche, non le moyen de vous
 » récompenser ; des services comme les
 » vôtres trouvent leur récompense en eux-
 » mêmes ; mais celui de me satisfaire, en
 » vous donnant une marque d'honneur
 » qui puisse attester à la fois votre coura-
 » geuse fidélité et ma reconnaissance : je
 » crois l'avoir trouvé. La devise de l'Ordre
 » de Saint-Louis fait assez connaître que
 » Louis XIV l'institua pour être le prix de
 » la valeur ; s'il ne la destina qu'aux ser-

» vices militaires, c'est que les preuves les
 » plus éclatantes de la vertu qu'il voulait
 » récompenser, semblaient réservées à la
 » profession des armes. Mais pouvait-il
 » prévoir le sort qui attendait ses descen-
 » dans ?..... Vous avez montré non moins
 » de courage dans la prison du Temple,
 » que le guerrier qui brave la mort au
 » champ d'honneur, et en vous accordant
 » la décoration qui lui sert de récompense,
 » je ne blesse point l'esprit de cette noble
 » institution. Je regretterais de ne pouvoir
 » vous armer Chevalier de ma propre main,
 » si je ne croyais augmenter le prix d'un
 » don qui vous sera transmis par celle de
 » *Monsieur* ; et Louis XVI, du séjour où
 » ses vertus l'ont placé, applaudira au sen-
 » timent de ses frères réunis pour honorer
 » de concert celui de ses sujets qui lui a
 » donné, jusqu'à ses derniers moments,
 » des marques d'un dévouement à toute
 » épreuve.
 » Soyez bien sûr, mon cher Cléry, de
 » tous mes sentiments pour vous. »

Signé LOUIS.

Effectivement, S. A. R. MONSIEUR, au-

jourd'hui Sa Majesté CHARLES X, voulut bien envoyer à Cléry la Lettre du Roi, diplôme unique dans les annales de l'Ordre, en lui exprimant les mêmes intentions, dans les termes de la plus touchante bonté, et le regret de ce qu'un trop grand éloignement l'empêchait de le recevoir lui-même Chevalier.

Entrons présentement dans d'autres détails sur le monument qu'un si digne serviteur éleva à la mémoire de son Maître: examinons les atteintes que les envieux de la célébrité de Cléry, et surtout les détracteurs de la gloire de Louis XVI, se sont efforcés de porter à cet ouvrage.

« A l'époque où le *Journal* de Cléry parut, s'écrie M. de Sevelinges, (*) la France était livrée à cinq tyrans aussi lâches que cruels. Arrosés du sang des royales victimes (et c'était là le premier de leurs titres au pouvoir suprême), les pentarques ne voulurent pas laisser échapper le plaisir de poursuivre leur mémoire. Quel nom fut

(*) *Avant-propos de l'Histoire de la Captivité de Louis XVI et de la Famille royale au Temple et à la Conciergerie*, etc., in-8°. Paris, Michaud, 1807.



CHARLES PHILIPPE DE FRANCE,
MONSIEUR FRÈRE DU ROI,
Né à Versailles le 9 Octobre 1757.

London Published May 1. 1805 by M^r Weber Bath-Hotel, Leicester Square.

choisi pour commettre ce nouvel attentat ? Le croirait-t-on, si l'on ne savait ce que peut le génie révolutionnaire ? Le nom de Cléry lui-même ! Le Directoire fit fabriquer une fausse édition de son ouvrage ; et, versant le poison au milieu des fleurs que ce serviteur fidèle avait semées sur la tombe de ses Maîtres, une sacrilège imposture glissa dans ses naïfs récits, des traits dont l'atteinte devait être d'autant plus sûre et plus profonde, qu'ils semblaient partir d'une main à l'abri du soupçon. »

Mais l'absurdité des faits entassés dans cette œuvre d'enfer, et l'infamie du rôle qu'on y fait jouer à Cléry, révoltèrent tout le monde, et l'on rechercha avec plus d'empressement encore, la véritable version du *Journal du Temple*.

Il convient aussi de faire observer que, quels que soient les auteurs de ce libelle, et nous n'avons pu les découvrir, ni leurs auteurs, les différentes éditions que nous en avons vues, portent la date de 1800, première année du Consulat. (*) (8).

(*) Le Directoire fut chassé le 18 brumaire an 8, ou 9 novembre 1799.

Dès que Cléry eut connaissance de cette atrocité , il s'empressa de protester dans les termes de la plus vive indignation. Sa réclamation fut insérée dans le *Spectateur du Nord* , volume de février 1801. Comme ce Recueil périodique , imprimé à Hambourg , n'a guère pénétré en France , nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de donner plus de publicité à cette protestation , et nous l'insérerons à la suite de cette *Notice*. Outre le mérite de la nouveauté , pour le plus grand nombre des lecteurs , elle aura encore celui d'anéantir des inductions injurieuses aux prisonniers du Temple , et surtout à la mémoire de la Reine , toujours si cruellement calomniée ; inductions qu'on a voulu tirer de ce que le fidèle serviteur n'avait pas , disait-on , désavoué l'infâme libelle.

Quant aux Commissaires de la Convention , ou de la Commune qui , dans ces derniers temps , ont essayé de substituer leurs récits au *Journal du Temple* , il serait facile de discuter et de détruire leurs allégations. Quelques remarques suffiront : d'abord , chacun de ces commissaires , en se montrant sous le jour le plus favorable , et

même comme ayant été l'objet des attentions de la Famille royale , ne compte-t-il pas un peu trop sur de légères réminiscences et sur notre crédulité ? Peut-il opposer un tel écrit à celui rédigé , d'après des notes prises à l'instant des événements , par un autre témoin oculaire , par Cléry , mais qui n'est plus là pour réfuter ses adversaires ? De plus , le *Journal du Temple* , publié dans un temps où il existait un plus grand nombre d'acteurs et de spectateurs de scènes qu'il révèle , intéressés à le démentir , n'a , de la part de qui que ce soit , et pendant vingt ans , essuyé la moindre contradiction. Enfin le gouvernement d'alors n'a su trouver d'autre moyen , pour en atténuer l'effet , que de faire fabriquer la parodie perfide qu'on vient de signaler. Il est donc évident que les assertions de ces Commissaires , quelles que soient leurs vues actuelles , ne méritent aucune sorte de considération.

Mais on veut principalement opposer à Cléry , et nous devons examiner une Relation très-circonstanciée , que l'auteur des *Anecdotes relatives à la révolution* , nous a donnée de la fameuse visite du 7 octobre , où Manuel invita Louis XVI à faire dispa-

raître de ses habits les décorations de ses Ordres de chevalerie (*). Avant tout, il est facile de vérifier que le compte qui en a été rendu, le jour même, par Manuel, à la séance du Conseil général de la Commune, est absolument conforme, quant au fond des choses, au récit de Cléry. (*Pièce n° 3*). Ensuite nous dirons qu'il n'est guère présumable que des municipaux ombrageux, se défiant même les uns des autres, eussent souffert que deux personnes étrangères à la Commune, et indûment revêtues d'écharpes, se fussent introduites dans la Tour, avec Manuel, pour assister à cette séance. Si l'on suppose que cette admission ait eu lieu, nous demanderons alors quelle confiance est due à l'écrivain, l'une d'elles, qui, en toute occasion, semble prendre à tâche d'en imposer à ses lecteurs. En voici la preuve. Dans le rapport que ce député a publié, en 1814, d'une autre visite qu'il fit au Temple, en qualité de Commissaire de la Convention, il s'est permis de ra-

(*) *Anecdotes, etc.*, par Harmand (de la Meuse), ancien député, etc., in-8°, pages 163 et suivantes, seconde édition, Paris, Maradan, 1820.

conter comme vrai et dans un grand détail, un entretien qu'il assure avoir eu avec Madame Royale ; (*) tandis que dans les *Mémoires* de cette Princesse, *Mémoires* si imparfaitement connus jusqu'à présent, on lit ce qui suit : « Le 17 décembre, le Comité de sûreté générale vint au Temple, » à cause de la maladie de mon frère ; les » membres vinrent aussi chez moi, mais » ils ne me dirent rien. » Or, ceci a été écrit dans la Tour, au temps même de cette visite (**).

Maintenant croira-t-on qu'au milieu des suffrages éclairés et presque unanimes donnés à Cléry, même par des ennemis de la monarchie, il se soit aussi élevé contre lui la voix d'un homme dévoué à Louis XVI ? Il faut donc redresser encore un égarement

(*) Ibid., pages 172 et suivantes.

(**) Il est singulier que les nouveaux éditeurs de ces *Mémoires*, qui ont imprimé la phrase qu'on vient de transcrire, aient indiqué dans la même page et donné ensuite, comme *éclaircissement*, l'entretien qu'Harmand prétend avoir eu avec Madame Royale, et que cette phrase dément si positivement.

Voir aussi le *Rapport* d'Harmand, sur la situation de Louis XVII, et nos observations, à ce sujet, dans les *Mémoires* sur ce Prince.

si étrange. Un historien, estimable sous beaucoup de rapports, avance qu'on trouve des erreurs dans le *Journal de la tour du Temple*. Il reproche à Cléry « de n'être pas exact dans ce qu'il a vu, ou du moins dans ce qu'il a dû voir. »

— Il ajoute : « Cléry était un homme sans lettres; et quand on veut écrire sans avoir appris l'art d'écrire, on ne peut rien créer que d'imparfait. Sa narration, dans un sujet du plus haut intérêt, est froide, sèche; il ne tient aucun compte des dates : les événemens ne sont pas liés; ils marchent sans ordre. » Enfin Montjoye, puisqu'il faut le nommer, va jusqu'à dire que : « ce *Journal* ne peut être que d'un faible secours pour l'histoire de Louis XVI, tandis qu'il devrait en être un des plus précieux matériaux. (*) »

Si l'on demande quelles causes ont excité à ce point le courroux de Montjoye, et lui ont suggéré ces expressions qu'on n'a retracées qu'à regret, nous répondrons en deux mots : c'est le refus qu'avait fait Cléry

(*) *Histoire de Marie-Antoinette. Reine de France*, etc. tome II, pagr 122, 2^e. édition, 1814.

de lui livrer ses notes concernant les faits arrivés au Temple; et surtout c'est le dépit d'avoir vu préférer le simple récit du modeste serviteur, à l'*Éloge de Louis XVI*, composé par cet historien.

Néanmoins jetons les yeux sur les imputations et les critiques principales de Montjoye.

La plus grave, sans doute, serait le manque d'exactitude dans les récits de ce que Cléry a pu voir. Mais, pour l'adresser, Montjoye a-t-il vu lui-même, ou bien a-t-il lu des rapports qui contredisent ceux de Cléry? Ni l'un ni l'autre. Il y a plus; le motif qui a particulièrement occasionné ce reproche et la sortie violente de Montjoye, n'existe point dans le *Journal du Temple*. En effet, loin d'avoir écrit, comme ce dernier le prétend, que le 3 septembre, la Reine fut contrainte de se mettre à une fenêtre de la Tour, au moment qu'on y présenta la tête de Madame de Lamballe, et d'avoir désigné cette fenêtre, Cléry dit, au contraire, que la seule nouvelle de l'horrible spectacle dont on la menaçait, fit évanouir la Reine, et que, revenue à elle, cette princesse passa, avec sa famille, dans la

chambre de Madame Élisabeth. Qu'on veuille bien relire ce passage, et l'on demeurera convaincu que rien ne peut justifier Montjoye, ni d'avoir attribué à Cléry une circonstance qui n'est pas dans son récit, ni de s'être servi de ce prétexte pour adresser à la mémoire d'un fidèle serviteur des invectives aussi amères.

A l'égard des autres erreurs contre lesquelles Montjoye s'est encore récrié, elles n'appartiennent point à Cléry, mais à ses éditeurs de 1814, qui, pour grossir le volume, ont mis, à la suite de sa narration, des faits hasardés sur la captivité de la Reine à la Conciergerie, où Cléry n'a pu la suivre, puisque, vers le même temps, il fut conduit à la Force. Qu'est-il résulté de cette addition mercantile? Le rude censeur, n'ayant point discerné ces faits de ceux que renferme le texte du *Journal*, s'est avisé, par exemple, en ce qui concerne l'aventure de l'œillet présenté à cette princesse par M. de Rougeville, de contester ce nom et les circonstances avérées, pour leur en substituer d'autres qui, malgré son ton affirmatif, n'en sont pas moins erronées.

Enfin, comment Montjoye s'est-il permis

d'insister si vivement sur ce que Cléry n'était pas habile dans l'art d'écrire, lorsque celui-ci, dès le commencement de son ouvrage, en a fait l'aveu avec une rare modestie? Toute discussion à ce sujet serait donc superflue. Mais, qu'il nous soit permis de le dire : aucune histoire de Louis XVI, avec quelque talent qu'elle puisse être écrite, ne produira l'effet que produit le *Journal* de Cléry. On ne lui souhaite pas un autre style : la simplicité de ses récits vous touche ; l'émotion dont il est pénétré vous pénètre à votre tour ; et vous vivez avec lui dans la prison du monarque. Son *Journal*, le chef-d'œuvre du genre, a révélé à ses contemporains toute la beauté du caractère d'un Roi malheureux, qu'on ne calomniait que pour tuer la pitié qu'il aurait inspirée, d'un Roi plus grand que ses malheurs, d'un homme, enfin, supérieur à tous ceux de son temps, par sa vertu sans faste, et par sa majestueuse résignation aux décrets de la Providence.

Les discussions qu'on vient de lire ne paraîtront trop étendues qu'à de certaines personnes ; mais ceux qui ont observé les divers moyens employés, ouvertement ou

dans l'ombre, soit pour ravir au *Journal du Temple* une réputation justement acquise, soit pour attaquer la mémoire de Louis XVI, ceux-là ne désapprouveront pas nos efforts pour repousser l'imposture, la contradiction perfide, ou le dénigrement aveugle (*). Et principalement, ils regretteront que Cléry n'ait pas imprimé au devant de son *Journal*, la Lettre que l'auguste et seul Témoin qui a survécu aux infortunes de sa famille, a bien voulu lui faire écrire, au sujet de cet ouvrage, par son premier aumônier, M^{sr}. de La Fare, évêque de Nanci (*), le 28 décembre 1797, et dans laquelle on remarque ces expressions: « que » dans tout ce que Cléry a rapporté, et

(*) Ne cite-t-on pas encore, comme authentique, une prétendue *Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI*, publiée par Miss Williams, en 1803? Ne l'a-t-on pas reproduite depuis, sous différens titres, ou par fragmens, dans quelques journaux, pour montrer que les écrits de ce Prince, dans l'intimité, étaient sans cesse en opposition avec ses actions publiques? Cependant, M. Barbier, dès 1809, et M. Beuchot, en 1818, avaient attesté que cette *Correspondance* a été fabriquée par Sulpice Laplatière et M. Babié; enfin, nous l'avons démontré, sans réplique, l'année suivante, dans des *Observations* sur les recueils de Lettres attribuées à Louis XVI.

(*) Aujourd'hui Archevêque de Sens et Cardinal.

+ Un écrivain célèbre a caractérisé personnellement l'homme qu'on a si justement appelé le Courtisan du malheur.

„ Nous avons vu et connu Cléry, dit Walter Scott, et il est impossible d'oublier l'extérieur et les manières de ce modèle de fidélité et de loyauté antique. Ses manières étoient aisées et distinguées; mais le sérieux profond peint sur sa figure et son air triste annoncoient que les scènes dans lesquelles il avoit rempli un rôle si honorable, n'avoient jamais cessé d'être présentes à sa mémoire. „ *

vingt ans auparavant, ces dernières traits avoient été heureusement rendue par Danloux, peintre habile et l'ami de Cléry.

* Vie de Napoléon Buonaparte; tome 3, page 218, Paris, 1^{re} édition, in 12.

» dont cette Princesse a pu être instruite,
 » elle a reconnu l'exacte vérité des faits et
 » les preuves soutenues de son zèle pour le
 » service des auteurs de ses jours. » Certes,
 la publication de cette Lettre aurait prévenu, comme elle anéantit, tant d'attaques inconsidérées.

+ Pendant le voyage que Cléry fit, en août 1803, à Paris, où, malgré son inscription sur la liste des émigrés, il avait obtenu de revenir voir ses enfans, qu'il y avait laissés pour leur éducation, il saisit avec joie la proposition qui lui fut faite, par des personnes chez qui la mémoire de Louis XVI sera toujours en vénération, de publier une édition de son *Journal*, digne de son objet; et déjà il était entré en pourparler à cet égard, avec les libraires Giguet et Michaud. L'administrateur à qui l'on s'adressa pour le permis, traita d'abord la chose d'impossible; puis il insinua que la demande pourrait être accueillie, mais à une condition alors assez ordinaire, et que l'on se contente d'appeler ridicule. Ce fonctionnaire exigeait qu'on amenât, tant bien que mal, à la fin de l'ouvrage, l'éloge du nouveau Gouvernement. Cléry rejeta cet alliage si

étrange. Néanmoins on assure que sa belle conduite au Temple avait attiré sur lui l'attention de l'homme qui venait de s'emparer du trône, et qui, pour mieux faire illusion aux amis toujours nombreux de la monarchie légitime, cherchait à s'entourer de tout ce qui avait appartenu à Louis XVI. Ce fut par suite de ce système qu'on offrit à Cléry un emploi et une perspective avantageuse pour sa famille. Détournant alors les yeux de la Tour du Temple, devenue prison d'état, et qu'il ne devait plus revoir (*), Cléry jugea prudent de repasser le Rhin, en regrettant de n'avoir pu naturaliser lui-même, dans sa patrie, la production qui le rend si recommandable.

Des voyages longs et multipliés, la dispersion de sa famille et les intrigues de la jalousie causèrent à Cléry des fatigues et des chagrins si vifs, qu'ils détruisirent sa

+^o accélèrent en lui
le progrès d'une
maladie héréditaire,
au pyllore, et

(*) La tour du Temple, l'église et une partie des bâtimens, ont été détruites en 1809. Dans le palais du Grand-Prieur, qui subsiste encore, sont établies des Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Elles le doivent à la munificence de leur vénérable Supérieure, feu Madame Louise-Adélaïde, Princesse de Bourbon-Condé, qui, avant la révolution, était Abbessé de Remiremont.

+
Madame Cléry attribuoit le départ précipité de son mari à la crainte qu'il avoit eue d'être compromise dans l'affaire de Moreau et Sichegru, mais elle étoit dans l'erreur; car, ces personnages et les autres conjurés ne furent arrêtés que plusieurs mois après. D'ailleurs, Madame Campan, dans ses Mémoires assigne positivement à ce départ la cause que nous avons indiquée. „ Je fus chargée, dit-elle, d'offrir à Cléry, la place de premier chambellan de Joséphine. J'étois bien sûre qu'il n'accepteroit pas, néanmoins, je lui députai mon mari, dont le prompt retour me confirma dans cette opinion: Cléry parut lui-même peu d'instans ^{après.} „ Oh bien! mon cher „ Cléry, quelle est votre réponse? — ma

„voiture est prête, Madame, et je pars,
à l'instant. — Ah! j'en voue reconnoître
bien là et je m'y attendois. „ Cette con-
duite a singulièrement irrité le premier
Consul, qui n'a pas voulu voir qu'elle
étoit dictée par un noble sentiment de
fidélité. „

Les éditions nombreuses du Journal de la tour du Temple, avoient pro-
duit à l'auteur une somme considérable.
Il en avoit placé une partie dans les
fonds d'Angleterre, et destinoit le sur-
plus à faire l'acquisition d'une propri-
été à Vienne, en Autriche, où il espéroit
se réunir enfin à sa femme et à ses en-
fants. Il ne put jamais réaliser ce
projet.

Des voyages ...

santé. A ses derniers momens, il ne lui fut
pas donné d'entrevoir comme prochain le
rétablissement en France de la monarchie
des Bourbons: Vienne étoit alors occupée,
pour la seconde fois, par les armées fran-
çaises. Il mourut, le 27 mai 1809, à Hitzing,
près de cette capitale, chez Madame la
comtesse de Rombeck, née de Cobentzl,
qui, dans cette circonstance, lui avait of-
fert un asile; il entra à peine dans la cin-
quante-unième année de son âge (9). On
a mis sur sa tombe cette inscription simple
et touchante :

CI GIT LE FIDÈLE CLÉRY.

Ce titre de *fidèle*, si dignement obtenu,
et qui, en dépit de l'envie, est désormais
inséparable du nom de *Cléry*, a élevé ce
modeste serviteur au rang des hommes cé-
lèbres dont les portraits composent la *Ga-
lerie de la Fidélité*. Ainsi, aux noms hé-
roïques des La Rochejaquelein, des Les-
cure et des Sombreuil, intrépides sou-
tiens du trône, et qui ont versé leur sang
pour leurs rois légitimes, se joindront les
noms des Malesherbes, des Firmont et des
Cléry, dont le courage calme et non moins

grand que la bravoure militaire, a procuré des consolations à Louis XVI, et qui, au péril, chaque jour plus éminent, de leur vie, lui ont prouvé leur fidélité, pendant son extrême infortune. Une suite de médailles en bronze transmettra leur souvenir à la postérité (*).

La veuve de Cléry, née *Duenger*, ne doit pas être oubliée dans cette *Notice*. Elle avait été l'une des artistes pensionnaires de la musique de la chambre du Roi et des concerts de la Reine.

On voit, dans le *Journal du Temple*, qu'elle fut constamment chargée des missions les plus intimes de Louis XVI et de la Famille Royale. Après la mort du Roi, elle continua de donner à la Reine et à MADAME Royale des preuves d'une rare fidélité et d'un dévouement à toute épreuve; et

(*) Description de celle consacrée à Cléry. Types : d'un côté, son effigie d'après le portrait peint par Danloux; légende, ses noms et prénoms. Au revers, la date de sa naissance et celle de sa mort, environnées d'une guirlande de lis : millésime, 1821.

Toutes les médailles sont du module de 22 lignes, et exécutées sous la direction de M. le baron de Puymaurin, par l'éditeur, M. Desbœufs, graveur du cabinet de S. A. R. Monseigneur le Dauphin.

plusieurs fois elle courut le danger de payer de sa vie les faibles consolations qu'elle faisait parvenir aux Princesses. C'est elle qui, ayant loué un appartement assez voisin de la Tour, cherchait, avec sa harpe, à captiver l'attention de l'Orpheline du Temple, et qui, au moyen de quelques airs de sa composition, de romances et de signes convenus, lui indiquait les changemens qu'on prévoyait dans son sort. Ses principes politiques ne se sont jamais démentis. Elle mourut à Paris, vers la fin de 1811, généralement regrettée pour les qualités de son cœur et pour ses talents supérieurs en musique.

Cléry laissa un fils et deux filles.

Son fils, Charles Cléry de *Kléefeld*, sous-lieutenant du régiment des Gardes-Walonnnes, se trouva à la journée sanglante de Zujar (Murcie), le 9 août 1812; il y fut blessé grièvement et fait prisonnier : on le fusilla le lendemain!... Son crime était d'avoir, lors de l'occupation de Vienne, refusé à Napoléon de prendre du service dans ses armées.

L'aînée des filles de Cléry, femme de chambre de Son Altesse Royale Madame

la Dauphine, a épousé M. le Chevalier de Gaillard, Colonel d'infanterie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qui, de 1817 à 1819, fut Lieutenant de Roi, Commandant à Boulogne-sur-mer.

L'autre fille de Cléry est Madame Grem de Cléry. En 1817, le Roi a accordé des Lettres de noblesse à son mari; et leurs enfans, pour perpétuer le souvenir des services de leur aïeul, ont été autorisés à porter son nom.

L'autographe du *Journal de la Tour du Temple*, l'Attestation précieuse qui en garantit la véracité, la Missive de Louis XVIII à Cléry, du 11 juillet 1798, le Rapport qu'il lui fit, dans lequel on a puisé plusieurs particularités de sa vie, et un grand nombre de lettres et de documens intéressans, sont entre les mains de M. et Madame de Gaillard; ils possèdent aussi le tableau original du portrait de Cléry, peint à Londres, par Danloux, son ami intime et membre distingué de l'Académie royale de France.

On élèvera des monumens à Louis XVI, au Juste, au Monarque vraiment ami de

son peuple, au Souverain religieux qui pardonne à ses assassins; les siècles détruiront en silence ces monumens sacrés, et les verront tomber en poussière: mais le *Journal de Cléry*, multiplié par l'impression et réimprimé d'âge en âge, conservera éternellement la mémoire du meilleur et du plus infortuné des Rois (*).

(*) *Arcus enim et statuas, aras etiam templaque demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas.*

PLIN., Paneg. Traj. 55.

RÉCLAMATION

De M. CLÉRY, auteur du Journal du Temple.

Lettre au *Spectateur du Nord*.

De Schierensée en Holstein, le 30 Janvier 1801.

Je viens, Monsieur, de lire un libelle imprimé sous mon nom, et qui a pour titre: *Mémoires de M. Cléry, ou Journal de ce qui s'est passé dans la Tour du Temple, pendant la détention de Louis XVI, avec des détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour; édition originale, seule avouée par l'auteur, à Londres, de l'imprimerie de Baylis, Greville Street, 1800.*

Il n'existe aucun nom à donner à cette production de la plus raffinée scélératesse. Il a fallu douze années de dépravation universelle et d'un oubli absolu de tous les principes, pour laisser croire à l'homme de bien qu'il peut exister un être assez lâche et assez infâme pour s'emparer, par seule haine pour la vertu, du nom d'un

..

serviteur fidèle, à l'effet de flétrir à-la-fois tout ce qu'il y avait de plus auguste et de plus vertueux sur la terre. Il ne réussira pas, ô mon Maître! ô mon Roi! ô Reine généreuse et infortunée, ô angélique Élisabeth! Vos noms augustes resteront consacrés par le respect, par l'hommage de tous les cœurs où le sentiment de la vertu respire encore.

Malgré tous les soins que s'est donnés l'auteur de ce libelle pour décréditer à l'avance mon désaveu, je ne crains pas qu'il en soit affaibli. L'audacieuse impudence du crime disparaît toujours à l'aspect de la vérité. C'est dans cette confiance, Monsieur, que je m'adresse à vous pour vous prier de m'aider à remplir un devoir sacré, en rendant publique ma dénégation formelle et authentique de l'imposture infâme qu'on a voulu couvrir de mon nom. Vous préserverez par là de tout alliage impur une portion de notre déplorable histoire, que la postérité s'empressera de recueillir, comme le plus grand exemple de résignation, de générosité et de vertu.

Je ne répondrai pas à ce qui m'est personnel dans ce libelle; il n'inspire que le



J. Verdink pinx

Le Beau

A Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue S.^t Jacques à la Ville de Coutances. A.P.D.R.

54 1963



Gravé d'après le Tableau peint à Turin

Paris chez Bore, maison de M. Vallade Libraire rue S. Jacques au Griffon d'or et chez Maigret vis-à-vis la rue du Plâtre

mépris. Aussi ne vous aurais-je jamais importuné, Monsieur, s'il n'avait été question que de moi. J'observerai seulement que l'auteur, en me faisant avouer ingénument ce qu'il appelle des bêtises, des friponneries, et même des crimes, a détruit lui-même ses infâmes assertions; car comment supposer un homme assez inepte pour faire imprimer ce qui peut blesser son amour-propre et le couvrir d'infamie! J.-J. Rousseau a bien pu livrer au public le récit scandaleux de ses fautes; mais certes s'il eût commis une partie des crimes que l'auteur du libelle m'impute, je doute qu'il eût eu cette franchise.

L'homme qui a sollicité la faveur de partager la prison de son maître, qui, en remplissant le devoir le plus sacré, a eu le douloureux bonheur d'adoucir quelques momens de sa longue et dure captivité; l'homme, dis-je, qui n'a de nom que celui que la fidélité lui a fait, saurait trouver sa consolation dans son cœur, s'il n'en recueillait pas la récompense dans les bienfaits de l'auguste Fille du Maître dont la sainte image restera éternellement vivante en son ame, dans l'honneur d'occuper une

place de confiance auprès de l'auguste épouse de Louis XVIII, dont la santé affaiblie par les chagrins et les malheurs, est venue en Allemagne chercher des remèdes, ou plutôt quelques adoucissements à ses maux; et c'est le moment où je suis comblé des bontés touchantes de cette auguste et infortunée famille, que l'auteur de cette infâme calomnie a choisi pour faire imprimer son libelle!....

Je ne doute pas que M. Baylis, dont on a souillé le nom en le mettant à la tête de cet ouvrage, et en le disant sorti de son imprimerie, ne s'empresse de rendre à la vérité le même hommage que je vous supplie de vouloir bien rendre public.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLÉRY.

Note du Rédacteur du SPECTATEUR DU NORD. J'ai publié cette réclamation pour satisfaire M. Cléry; car, d'ailleurs, après avoir parcouru le libelle dont il se plaint, je suis convaincu qu'il n'est pas un homme doué de quelque sens, qui ne rejette avec horreur une imposture également maladroite et révoltante.

Le Rédacteur a trop présumé du jugement, ou de la bonne foi, de certains lecteurs: en voici la preuve.

L'abbé de Montgailhard n'a point voulu discerner le Journal de Cléry, des prétendues Mémoires; et quoiqu'il soit impossible qu'il n'ait pas connu ce Journal, tant de fois réimprimé, il a cité les Mémoires, comme authentiques, page 203 et 204, tome 3, de son Histoire de France, 1^{re} édition, Paris, 1827.

Mais dans la Réfutation de cette histoire, M. Oranelli, (Laurent) Deleuze a aussi repoussé les calomnies de cet écrivain contre Louis XVI et Cléry. Il termine ainsi: „Après tant d'explication, il seroit difficile de concevoir comment*

** Note sous les pages 299 à 301 de la Réfutation; in 8, Paris, Pihan Delaforest, 1828.*

« l'abbé de Montgaillard a osé donner
« encore, en 1825, pour une édition originale,
« seule avouée par l'auteur, ce que l'auteur
« a démontré n'être que l'œuvre du mens-
«onge et de la fraude; si l'on ne savoit
« que les droits de la justice et de la vérité
« sont d'impuissantes barrières contre son
« infatigable malveillance. »

§§

—
mais il est seulement nommé Cant Hanet, dans l'acte
de naissance de son fils.

NOTES.

(1).

(Pag. 8).

Nous donnons cette date d'après l'acte de naissance de Cléry; c'est donc par erreur que, jusqu'ici, on a imprimé qu'il était né en 1762. Il n'était pas non plus, le frère de lait du Prince de Rohan fils de la Princesse de Guéméné; ce fut une de ses sœurs qui eut cette sorte d'affinité. Quant au surnom de *Cléry*, il venait de son aïeul qui, étant propriétaire d'un domaine de ce nom, le joignait au sien, pour le distinguer de celui de ses frères. Le père de notre Cléry, ~~Cant Hanet~~, qui fut aussi receveur des tailles, le prit dans plusieurs actes; —

(2).

(Pag. 8).

« Il ne demora avec le saint Roi nul de sa mesniee (mai-
« son), fors un qui avoit nom *Ysembart*; tout soit ce
« que (quoique) aucuns y venissent après, qui toutes
« voies ne povient servir; car il étoient tous malades. »
JOINVILLE, page 361, in-f^o. de l'imprimerie royale,
1761.

Ysembart était *Maître-Queux* de Louis IX; charge considérable, puisqu'il la tenait du Roi, à foi et hommage.

On n'a prétendu établir aucune comparaison entre le zèle d'Ysembart et le dévouement de Cléry. Cléry n'a pas connu de modèle, comme il est resté sans imitateur. Pourquoi donc a-t-il été oublié dans la *Biographie nouvelle*

des contemporains, tandis qu'on y préconise M. Bodson, qui, suivant Cléry et d'après des renseignemens certains, n'a pas tenu au Temple la conduite que ce municipal voudrait s'attribuer?

(3).

(Page 9).

M. Lorimier de Chamilly était premier valet de chambre du Roi, par quartier. En 1778, Louis XVI accorda la survivance de cette charge à son fils; ils l'exercèrent conjointement jusqu'à la révolution, comme ils en essayèrent les périls jusqu'à la mort de ce prince. A la journée du 28 février 1791, dite *des Poignards*, ils restèrent constamment auprès du monarque, et concoururent à lui épargner les indignités qu'on ne cessait de tenter envers lui. Le 10 août 1792, ils pénétrèrent, au milieu des plus grands dangers, jusqu'à la personne de Louis XVI, et furent tenus renfermés avec lui, pendant trois jours, dans le bâtiment des Feuillans. Quand le Roi fut transféré au Temple, MM. de Chamilly voulurent aussi l'accompagner; mais le père seul obtint, avec M. Hue, cette honorable et périlleuse faveur. Peu de jours après, on entraîna M. de Chamilly père, à la Force; et il n'échappa aux massacres de septembre, que par un miracle. Après la mort de Louis XVI, MM. de Chamilly étaient restés libres; mais ils furent arrêtés, le 9 février 1794, et le père conduit à la maison d'arrêt de Luxembourg. Le 23 juin suivant, le tribunal révolutionnaire le condamna à payer de sa tête, l'amitié que son Roi lui avait accordée, et dont il lui avait donné, dans son Testament, le témoignage le plus honorable qu'un serviteur et un sujet puisse recevoir de son maître et de son souverain.

A l'égard de M. Hue, il était, depuis 1787, Huissier de la chambre de Louis XVI. En 1814, Louis XVIII le choisit pour l'un de ses premiers Valets de chambre, et quelque temps après, Sa Majesté le créa Baron; faveurs que M. Hue a transmises à son fils. Il est mort aux Tuileries, le 19 janvier 1819. On lira, avec intérêt, ce qui concerne les dangers qu'il a courus et les services qu'il a rendus à la Famille royale, soit dans son *Histoire des Dernières années du Règne et de la Vie de Louis XVI*, dont la seconde édition en France, et la plus complète, a paru en 1816, soit dans le tome III de la *Collection complémentaire des Mémoires relatifs à la révolution française*, publiée par M. Michaud.

(4).

(Page 16).

Menessier a laissé une *Notice historique*, très-détaillée, des événemens arrivés au Temple, dans l'après-midi du 3 septembre. Il y était de garde dans l'appartement du Roi, lorsque les meurtriers de la Princesse de Lamballe présentèrent sa tête sanglante devant la Tour; c'est lui, et non Daujon, comme le prétendent les nouveaux éditeurs des *Mémoires sur le Temple*, qui parvint à empêcher que cet affreux spectacle ne fût aperçu de la Famille royale, et que les séditieux n'envahissent l'appartement. Sa conduite intrépide lui mérita les remerciemens de Louis XVI et des Princesses; et même le Roi, au témoignage de M. de Malesherbes, « ne pouvant mieux » faire, lui demanda son nom, pour s'en souvenir. » Nous nous proposons de publier cette *Note historique*, qui contient des détails que Cléry, d'après son récit, n'a pu voir. Menessier est mort à Paris, au mois de juin 1818.

L'action courageuse de Mennessier, n'eut rien de commun avec celle de Daujon, qui montra aussi beaucoup de fermeté dans cette journée : celui-ci était au bas de la Tour; Cléry le dit expressément.

Les nouveaux éditeurs des *Mémoires*, surnomment Daujon, qui était artiste, l'*Abbé de six pieds*; ils se trompent; c'était l'Abbé ~~Bouyon~~⁺, qu'on appelait l'*Abbé de six pieds*, et qui, au 10 août, fut massacré comme royaliste. Mais ils ont copié les fautes des autres éditeurs, lorsqu'ils ont écrit : d'*Anjou, Jupales, Gomial, Loine*, au lieu de *Daujon, Pipelet, Gomin, Lasne*, etc.

(5).

(Page 17).

M. Hanet (Pierre-Louis), frère puîné de Cléry, était, au 10 août, de service auprès de Madame Royale; il se sauva des Tuileries avec son frère. Il nous a dit, qu'en sautant par une des fenêtres sur la terrasse, Cléry s'était blessé à la cuisse, circonstance dont ce dernier n'a point parlé. Les Jacobins de Versailles avaient juré sa perte; mais le vertueux Richaud, maire de cette ville (le même qui, au 9 septembre, reçut plusieurs blessures en s'opposant au massacre des prisonniers d'Orléans), avertit M. Hanet des dangers qu'il courait, et lui délivra un passe-port afin que, dans la nuit même, il partit pour la Belgique. C'est comme bouvier qu'il entra d'abord dans les parcs de la Régie, à Valenciennes, d'où il parvint rapidement à l'emploi d'Inspecteur-général de l'administration des vivres. Il jouissait à Strasbourg, sa résidence principale, de la plus grande influence; ce qui le mit à même de favoriser les desseins de son frère. Aussitôt que l'on sut dans cette ville, le parti que Cléry avait pris, l'ordonnateur

⁺
Sur le Temple, (les frères Baudouin),

⁺
Bonnefoi de Bouion, chanoine de Clermont et député aux Etats-généraux,

+
Aujourd'hui, il joint aussi le surnom
de Cléry, à son nom patronymique; sans
doute, parce qu'à l'étranger, comme en
France, le nom de son frère, le nom de
Cléry, fut toujours pour lui, ainsi qu'il
l'avoue, une puissante recommandation.

Jean Cléry
Rue de Chaillot n.º 99.

Coutefort, le principal rédacteur
de ce proluxe ouvrage, est M. Lingey,
ancien négociant à Lyon et l'un des com-
mendants de M. Hanet, dans l'Institution
de Sainte Verine, à Chaillot.

(59)

en chef de l'armée le fit porter sur la liste des émigrés, et M. Hanet fut incarcéré pendant quelques jours. Peu après, celui-ci, ainsi que leur jeune frère, Auguste Hanet-Cléry, Inspecteur à Belfort (actuellement employé à l'Administration de la Loterie royale, à Paris), furent déclarés *suspects*, et aux termes de la loi, révoqués de leurs fonctions. M. Hanet ne se découragea pas, et sut trouver dans les différens emplois qu'il occupa, les moyens de remplir les promesses qu'il avait faites à son frère. Il nous a raconté, qu'en apprenant la seconde détention de notre Cléry, il accourut à Paris, et qu'au moyen d'habillemens qui lui furent procurés par un porteur d'eau, il s'introduisit jusqu'à trois fois dans la prison.

En 1814, S. A. R. MADAME, Duchesse d'Angoulême, le rappela près d'elle en la même qualité de son Valet de chambre. Il a été ensuite Inspecteur principal des forêts, en Corse, et il est décoré de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. M. Hanet-Cléry (Pierre-Louis), a écrit les *Mémoires* de sa vie; nous y avons puisé, en 1821, différens renseignemens sur son frère, notre CLÉRY, dont nous lui avons lu la *Notice*. Depuis, recueillant tous ses souvenirs, l'auteur de ces *Mémoires* leur a donné un très-grand développement: on vient d'annoncer leur publication.

— (6)

(Page 23).

On ne parle pas des *Mémoires* de l'Orpheline du Temple; car la copie qu'un abus de confiance et la cupidité ont livrée au public, est altérée et même falsifiée. La Princesse, avertie trop tard de cette publication frauduleuse, que favorisait peut-être l'homme qui aurait dû la réprimer, n'eut d'autre parti à prendre que de la désavouer. Mais

combien il est à regretter que l'auguste Auteur n'ait pas eu le temps de développer et de mettre dans tout son jour, ce que, sous les verroux de la Tour, elle n'avait recueilli que comme un souvenir ! Alors, ces *Mémoires* laissés par Elle, seraient devenus pour les générations futures, un témoignage aussi précieux qu'irrécusable.

Dans les différentes éditions de ces *Mémoires*, le récit est à la troisième personne, ce qui lui ôte de la vivacité et de l'intérêt. Un libraire-éditeur, s'avisant d'une *Note* où nous avons dit que, dans le manuscrit original, ce récit est toujours fait par l'auguste Captive, vient de le rétablir ainsi, et tant bien que mal. Mais on ne trouve pas plus dans son édition que dans les autres, des faits et des détails précieux dont les personnes qui ont obtenu la faveur de lire ce manuscrit, conservent un fidèle souvenir.

(7). (Page 28).

Les *Mémoires* (*Threnodia Carolina*) de Thomas Herbert, valet de chambre de Charles I^{er}, correspondent exactement, et par la nature des faits principaux, et par la situation de l'auteur, au *Journal* de Cléry. Ils sont cependant bien moins pathétiques. Herbert raconte avec simplicité, et sans le moindre desir de se faire valoir, ou de s'attribuer une importance politique quelconque. Placé un moment dans les rangs parlementaires, au commencement de la guerre civile, il avait rempli, avec distinction, plusieurs missions importantes. Mais dès l'instant qu'il eut été désigné pour rester auprès de la personne du Roi, il devint, en quelque sorte, étranger aux choses politiques, et ne s'occupa plus que du soin d'adoucir les souffrances de son maître, dont il partagea pendant deux ans toutes les an-

goisses, et qu'il servit, avec une affection toujours plus vive, jusqu'au dernier moment. Toutefois, il s'en faut bien, comme l'observe M. Guizot, que Charles I^{er} soit descendu au fond de cet abîme de malheurs, où Louis XVI et sa famille sont tombés. Herbert eut, à coup sûr, refusé de croire que les infortunes qu'il avait vues, pourraient être surpassées, et qu'il n'avait pas épuisé, dans son récit, le tableau des souffrances d'un Roi. Un des premiers soins de Charles II, à l'époque de la restauration, fut de récompenser le fidèle Herbert.

Cléry ne connut les *Mémoires* d'Herbert que longtemps après avoir publié le *Journal du Temple*.

(8). (Page 33).

Il y a deux éditions des *Mémoires*, ou contrefaçon du *Journal* de Cléry : l'une, in-8^o, et l'autre petit in-12. Celle-ci portant la même date de 1800, et que l'on s'efforçait de répandre, ainsi que beaucoup de libelles, pendant les cent jours de 1815, fut, au retour du Roi, saisie par la police. Elles sont devenues rares, surtout la première. Quant à l'auteur, qui ne peut être que l'un des municipaux qui ont désolé le Temple, M. Barbier indique *Daujon*; néanmoins, on nous en a désigné un autre qui, ingrat envers Louis XVI et la Reine, a depuis employé sa plume à encenser les idoles révolutionnaires. Il y a bien de la vraisemblance dans ce que nous avons entendu à ce sujet, mais la probabilité ne suffit pas pour l'accuser hautement.

M. Beuchot, dans le n^o. 43 du *Journal de la librairie*, année 1818, a, le premier, fait observer la différence qu'il y a entre les titres des deux ouvrages. Ce

savant bibliographe dit aussi que les *Mémoires* ne lui paraissent « qu'une version falsifiée et altérée du Journal du Temple. » Est-ce pour donner le change que quelques personnes affectent d'écrire, *Mémoires*, au lieu de *Journal* de Cléry?

(9).

(Page 45).

La famille de Cléry n'est pas d'accord sur la date précise de sa mort. Madame de Gaillard assure que c'est le 8 mai 1809, tandis que M. Grem de Cléry soutient que c'est le 27 du même mois. Il y a plus, feu Madame Cléry a écrit que son mari était mort le 25; mais elle n'a été informée de cet évènement, que long-temps après. L'indécision ne cessera donc qu'à la vue de l'acte mortuaire : on n'a pas encore pu parvenir à se le procurer. Jusque là, j'adopte l'opinion de M. Grem, attendu que l'on voit cette date du 27, énoncée dans un partage fait à Vienne, de quelques effets de la succession de Cléry. Quant à celle du 10 juin, qu'on trouve dans plusieurs ouvrages, elle est certainement erronée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(No 1).

(Page 10).

COMMUNE DE PARIS.

Conseil du Temple. — Du 21 Janvier 1793.

Est comparu le citoyen Cléry, valet de chambre de Louis Capet, et a demandé de faire sa déclaration de trois objets qui lui ont été confiés ce matin par Louis Capet, en présence de plusieurs commissaires qui nous l'ont attesté; lesquels objets sont un anneau d'or, au dedans duquel sont écrites ces lettres : M. A. A. A. 19 *aprilis* 1770 (*), et lequel anneau il l'a chargé de remettre à son épouse, en lui disant qu'il *s'en séparait avec peine*. De plus, un cachet de montre en argent et s'ouvrant en trois parties, sur l'une desquelles l'écusson de France, sur l'autre LL, et sur la troisième, une tête d'enfant casquée; lequel cachet il l'a chargé de remettre à son fils; et enfin, un petit papier sur lequel est écrit de la main de Louis Capet : *Cheveux de ma femme, de ma seur et de mes Enfants*, renfermant en effet quatre petits paquets

(*) Jour de la présentation de l'anneau à Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, et du mariage par procuration, de Louis XVI avec cette princesse, à Vienne.

de cheveux, qu'il a chargé Cléry de remettre à sa femme et de lui dire qu'il lui demande pardon de ne l'avoir pas fait descendre, ce matin, voulant lui éviter la douleur d'une séparation si cruelle.

Le conseil a laissé le citoyen Cléry dépositaire de ces objets, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par le Conseil général de la Commune.

Signé CLÉRY.

Ce fut lorsque Cléry sortit de la Tour, que les municipaux lui redemandèrent ces précieux objets et les mirent sous le scellé; Toulan parvint à les en retirer et les porta à la Reine: enfin, cette Princesse, par l'entremise de M. de Jarjayes, les envoya à MONSIEUR et à Monseigneur le comte d'Artois. Nous ne répéterons pas ici, les détails que nous avons déjà publiés à ce sujet.

(N° 2).

(Page 18).

Extrait des Registres du Conseil de la Commune.

Séance du 18 Brumaire an 2.

« Le Conseil, considérant qu'il n'y a pas de raison pour retenir plus long-temps en prison le citoyen Cléry, qui n'a été arrêté que par l'effet d'une mesure générale, considérant, en outre, que le citoyen Cléry n'a conservé entre ses mains aucun dépôt qui puisse le rendre suspect, et qu'il a toujours rempli ses fonctions auprès de Louis Capet, avec une scrupuleuse fidélité à la république, et qu'il n'a pas même réclamé ni reçu, le don que lui avait

fait Capet, en récompense de ses services; Arrête que le Comité de sureté générale de la Convention sera invité à rendre la liberté au citoyen Cléry. »

Nota. Les municipaux auraient dû parler aussi du désintéressement de Cléry. Son traitement avait été fixé à 6,000 l. par un arrêté commun à toutes les personnes employées au Temple; mais cet arrêté fut bientôt rapporté, et chacun réclama particulièrement. Le serviteur de Louis XVI ne voulut jamais adresser aux geoliers de son Maître, aucune demande de cette nature.

Conseil général de la Commune.

(N° 3).

(Page 36).

Séance du 7 octobre 1792.

« Les signes de la royauté, dit Manuel, existent jusque dans la Tour du Temple. Louis de la Tour ignorait qu'il n'était plus Roi; il paraît que le décret ne lui avait pas été signifié. Je lui ai fait une visite, et dans une conversation, j'ai cru devoir lui apprendre la fondation de la république. » Vous n'êtes plus Roi, lui ai-je dit, voilà une belle occasion de devenir bon citoyen. « *Il ne m'a pas paru plus affecté. J'ai dit à son valet de chambre de lui ôter ses décorations.*

MONITEUR, 8 octobre 1792.

NOTICE

SUR

LE CHEVALIER DE TURGY.

TURGY (Louis-François), naquit à Paris, le 18 juillet 1763; il entra dans la maison du Roi, en 1784.

Son dévouement à Louis XVI lui suggéra l'idée de s'introduire au Temple, le jour où ce Prince y fut conduit avec sa famille; et il a raconté, dans ses *Fragments historiques*, de quels moyens il s'étais servi pour s'y maintenir. Quoiqu'il y fût l'objet de la surveillance particulière des municipaux, à cause des relations que son service exigeait au dehors, néanmoins il ne cessa de correspondre avec la Reine et Madame Elisabeth, soit par écrit, soit par des signaux, et il les instruisait de tout ce qui se passait d'important à la Convention, dans Paris, ou aux armées. Il s'acquitta pareillement des commissions données par le

Roi, avec tant de prudence et d'adresse, qu'il ne fut jamais soupçonné. Cléry n'eut pas toujours le même bonheur. Des billets nombreux des Princesses à Turgy, sont de bien précieux témoignages qu'il fut l'un de leurs serviteurs les plus actifs pendant leur captivité.

« Dites aussi à Turgy que je suis content » de lui. » Telles sont les paroles que d'abord Louis XVI avait chargé Cléry (voir son *Journal*), de transmettre à celui dont le zèle lui avait été si utile. Mais bientôt ce Prince étendit les expressions de sa gratitude, et il remit pour lui à Cléry, ce billet si honorable. « Je vous charge de dire » à Turgy combien j'ai été content de son » fidèle attachement pour moi, et du zèle » avec lequel il a rempli son service ; je lui » donne ma bénédiction, et le prie de continuer ses soins avec le même attachement à ma famille, à qui je le recommande. »

Après le 21 janvier, Turgy parvint à se maintenir encore auprès de Louis XVII, et à suivre la même correspondance avec la Reine et Madame Elisabeth. Ainsi il eut le bonheur, en obéissant aux derniers ordres

de son Maître, d'être, en quelque sorte, et surtout dans les quatre mois qui précédèrent son renvoi, l'unique point de communication que la Famille royale eût conservé avec le reste du monde. Il fut contraint par les municipaux de sortir du Temple, le 13 octobre 1793.

On lit, dans les *Mémoires* que Madame Royale écrivit dans cette prison, un passage très-remarquable sur les personnes qui adoucèrent les malheurs de la Famille royale, passage que les éditeurs de cet ouvrage, d'un intérêt si touchant, ont altéré, ainsi que plusieurs autres, et dont nous rapporterons ce qui concerne particulièrement Turgy. « Il y eut aussi, dit l'auguste » Captive, un autre homme qui nous servait, et qui rendit bien des services à » mes parents. » Elle ne le nomme pas, ni ces personnes, de peur de les compromettre, dans l'état où étaient encore les choses.

Au moment de sortir du Temple pour se rendre à Vienne, cette Princesse envoya dire à Turgy de venir la rejoindre dans cette ville. Il s'y rendit peu de temps après, et suivit constamment son Altesse Royale

dans les différens lieux où l'infortune l'obligea de résider.

A Mittau, Louis XVIII accueillit et daigna embrasser Turgy avec la même bonté dont ce Prince avait déjà honoré Cléry. Ce Prince voulut, en outre, consigner dans un diplôme écrit de sa main, combien « il était satisfait de la fidélité, du courage et de l'intelligence que Turgy avait montrés au Temple pendant la captivité de la Famille royale; et ne pouvant, en ce moment, continue le Roi, le récompenser comme je le desirerais, je veux du moins que la présente attestation soit à jamais pour lui un titre d'honneur, et pour ses enfans et descendans, un motif d'encouragement pour imiter, dans tous les temps, l'exemple qu'il leur a donné. »

Une lettre de M. l'abbé Edgeworth de Firmont, imprimée dans le volume de ses intéressans *Mémoires*, montre l'estime que ce confesseur du Roi-Martyr accordait à Turgy, à l'*Agent fidèle*, c'est ainsi qu'il le désigne, de la Reine et de Madame Elisabeth. Mais ce qu'il ne dit point, c'est qu'il saisit l'occasion de lui prouver cette

estime : voici dans quelle circonstance. L'accueil du Roi et les bontés de la Princesse pour Turgy avaient suscité contre lui des envieux qui conçurent le dessein (le croira-t-on?) d'éloigner de Mittau, à force de dégouts, cet homme éprouvé par une longue adversité! Cependant Turgy, n'opposant à leurs menées que son extrême affliction, allait céder à leurs efforts. Heureusement le vénérable ecclésiastique veillait sur lui; il pénétra et dévoila l'intrigue: plus heureusement encore, une Main puissante survint et consola le digne serviteur du Temple.

Il paraît que Cléry avait eu le désir de profiter, lors d'une nouvelle édition de son *Journal*, des documents et des billets dont on a parlé plus haut, et que, depuis son séjour à Mittau, il savait être entre les mains de Turgy. Mais le texte de ce *Journal* étant devenu sacré, il est probable que Cléry aurait formé de ces matériaux une suite à sa narration. Son vœu a été à peu près rempli, lorsque nous les avons rédigés sous le titre de *Fragmens historiques sur la captivité de la Famille royale, recueillis au Temple*, par M. de Turgy: ils sont insérés

dans la troisième édition des *Mémoires historiques sur Louis XVII.*

En 1814, Turgy fut nommé premier valet-de-chambre et huissier du cabinet de S. A. R. MADAME, Duchesse d'Angoulême; et le Roi, après lui avoir donné des Lettres de noblesse, le créa officier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur.

Le chevalier de Turgy est mort à Paris, d'une maladie de langueur, le 4 juin 1823. La Princesse, dont il était l'un des plus anciens et l'un des plus fidèles serviteurs, l'honora de ses regrets. Il a laissé un fils unique qui, de brigadier des gardes-du-corps du Roi, vient de passer, en qualité de capitaine, dans le régiment des dragons de la Garonne.

NOTICE

SUR

LE CHEVALIER DE ROUGEVILLE.

ROUGEVILLE (Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse, chevalier de); naquit, en 1759, à Arras, où son père, Directeur des Domaines, jouissait d'une fortune considérable. Il embrassa la carrière des armes; son régiment ayant été commandé, il s'embarqua, fit la guerre d'Amérique avec distinction, et reçut la décoration de l'Ordre de *Cincinnatus*. Revenu en France, il entra comme maréchal-des-logis dans la maison militaire de MONSIEUR, frère de Louis XVI; devint lieutenant-colonel de cavalerie, et fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Les premiers événements de la révolu-

tion lui ayant révélé les sinistres projets des ennemis du trône, de Rougeville ne quitta pas, d'un instant, son poste près de la Famille royale, et il eut le bonheur d'être remarqué par le Roi et la Reine, dans les circonstances les plus difficiles. Dans la journée du 20 juin 1792, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sauver la vie de Marie Antoinette. Suivi de trente grenadiers du bataillon des Filles Saint-Thomas, dont, par un zèle prévoyant (et qui, s'il avait été imité, aurait prévenu bien des malheurs), il s'était fait nommer officier, il monta par un escalier dérobé à l'appartement de cette Princesse, et la plaça au milieu d'eux. La bonne contenance de ce secours inattendu en imposa à Santerre, lorsqu'à la tête de la populace, il eut enfoncé les portes. La Reine elle-même a déclaré, lors de son second interrogatoire à la Conciergerie, « que de Rougeville était resté auprès d'elle pendant tout le temps qu'elle avait été dans sa chambre. » Le 10 août, il ne sortit des Tuileries qu'après le départ de Louis XVI pour l'Assemblée; mais Santerre, qui ne l'avait pas perdu de vue durant tous ces désastres, et qui, es-

corté de nombreux satellites, lui avait déjà enlevé ses chevaux, ses équipages et ses effets précieux, l'envoya saisir chez lui et traîner à l'Abbaye. De Rougeville n'échappa aux massacres de septembre, dans cette prison, qu'à force d'or et par une sorte de miracle: il fut même compris sur la liste de ceux qui y avaient péri. Arrêté de nouveau, le 31 mai 1793, par suite de cette journée, triomphe de l'anarchie, il réussit encore, au moyen de son or et par sa témérité, à se faire ouvrir les portes de sa prison.

Ce fut, dans les premiers jours de septembre de la même année, que le chevalier de Rougeville, conduit par le municipal Michonis, dont il avait habilement capté la confiance, s'introduisit à la Conciergerie, dans la chambre, ou plutôt dans le cachot de la Reine. A l'aspect du péril qu'il courait, la Princesse pâlit. De Rougeville ne pouvant s'expliquer, laissa tomber à terre un œillet dans lequel était un billet contenant des offres de service et d'argent, avec promesse de revenir le vendredi suivant. La Reine lut ce billet et trouva l'instant de lui dire quelques mots. Il répondit, en versant des larmes. Après

sa sortie, cette princesse essaya de tracer, avec des piqûres d'épingles, sur un papier, « qu'elle était gardée à vue, que le danger était trop grand pour reparaître en ce lieu, et qu'elle ne pouvait ni parler ni écrire. » Le gendarme de garde dans la chambre saisit ce billet, et dénonça tout ce qu'il avait observé pendant cette entrevue. Des interrogatoires nombreux, et qui subsistent au greffe du Tribunal Révolutionnaire, ne laissent aucun doute sur ces détails (1). Aussitôt Michonis fut arrêté; les ordres les plus sévères furent donnés, et des sommes promises à quiconque arrêterait ou découvrirait de Rougeville.

M. Lafont d'Aussonne, dans ses *Mémoires secrets des malheurs et de la mort de la Reine de France*, prétend que le chevalier de Rougeville, qu'il qualifie toujours de marquis, se rendit à Vienne pour réclamer l'intervention de l'Empereur, neveu de cette Princesse, afin de la sauver. Mais si ce voyage eut lieu, les moyens qui auraient été indiqués par le Chevalier de Rougeville étant impraticables, et rien d'ailleurs ne justifiant ce récit, on continuera de raconter, d'après les écrits qu'il a publiés,

et des documents certains, les suites qu'eut pour lui sa malheureuse tentative à la Conciergerie.

Dès qu'il eut été signalé aux sicaires de Fouquier-Tinville, il fut poursuivi avec un acharnement qui ne lui laissa plus aucun moyen de trouver un asile, ni à Paris, ni dans sa patrie. Robespierre, de son doigt de sang, l'avait désigné à Joseph Lebon, ce dévastateur d'Arras : l'un avait été l'avocat du père de Rougeville, et l'autre, l'instituteur de ses frères. Pour se soustraire à la mort qui, de toutes parts, planait sur sa tête, l'infortuné erra donc à l'aventure; et quelquefois, il n'eut pour refuge que les carrières de Montmartre.

Enfin les événements du 9 thermidor, 27 juillet 1794, lui permirent de reparaître. Plus d'un an s'était écoulé depuis que Robespierre et Joseph Lebon avaient expié leurs exécrables forfaits, lorsque de Rougeville qui, par son intrépidité avait échappé à tant de périls, vit sa tête exposée à de nouveaux dangers, par une lâche délation. En août 1795, le député G..... qui, comme

Guffroi

considérables, le voyant se rendre aux Comités de la Convention, l'y suivit; et lorsque son créancier fut entré dans celui de sûreté générale, dont il était membre, il le dénonça à ses collègues, comme étant le *Rougeville* qui avait présenté l'œillet à la Reine, et comme ayant émigré. De *Rougeville* fut arrêté à l'instant même. Le premier motif ne présentait plus des conséquences graves; mais le second emportait la peine de mort. Heureusement que l'accusé pouvait établir sa résidence, presque sans interruption, en France, et qu'il n'était porté sur aucune liste d'émigrés. De *Rougeville* adressa donc des Mémoires, et dans les termes les plus véhéments, à toutes les autorités; elles prononcèrent en sa faveur ainsi que les conseils des Cinq Cents et des Anciens. Néanmoins, comme il était toujours poursuivi par ce même G....., son délateur, que Merlin, ministre de la justice, secondait de tout son pouvoir, il fut traîné de prison en prison pendant près de deux années. C'est dans les *Mémoires* qu'il fit imprimer durant sa détention, que l'on a puisé, avec précaution, la plupart des faits qui viennent d'être rapportés.

Guffroi

Enfin quelques députés, entre autres, feu *Couchery*, et M. le comte de *Vaublanc*, aujourd'hui Pair de France, qui l'avaient constamment défendu, obtinrent sa mise en liberté, mais sous la condition qu'il se rendrait à Reims et qu'il y resterait en surveillance. Cette mesure toujours maintenue, à son égard, par les différents gouvernements qui se succédèrent, fut souvent, à raison de l'inquiétude qu'il leur causait, exercée avec une grande sévérité.

Mais au commencement de 1814, lorsqu'on fut instruit que les Bourbons se rapprochaient des frontières, rien ne fut plus capable de comprimer le zèle du chevalier de *Rougeville*, et il ne tarda pas à réaliser, par ses actions ce qu'il avait hautement annoncé dans ses discours. Des avis prématurés, et peut-être perfides, lui parvinrent que S. A. R. MONSIEUR, était entré sur le territoire français, et qu'il allait arriver à Reims. Aussitôt de *Rougeville* parcourt les campagnes environnantes, lève et équipe, à ses frais, tout ce qu'il peut trouver d'hommes bien disposés, à qui il fait prendre la cocarde blanche; et décoré de la Croix de Saint-Louis et de l'Ordre de *Cincinnatus*.

tus, il se met à leur tête, au cri de : *Vive le Roi!* Environné par un corps de troupes, il veut au moins vendre chèrement sa vie; mais accablé par le nombre, il est pris, traduit, sur le champ, à une commission militaire et fusillé à Reims, en répétant : *Vive le Roi!* le 10 mars 1814. De Rougeville était âgé d'environ cinquante-cinq ans; il n'a point laissé de postérité.

(1) EXTRAIT

Du second interrogatoire subi par la Reine, à la Conciergerie, le 4 septembre 1793.

DEMANDE. Nous avons appris par les dépositions et par les pièces de conviction qui sont en nos mains, que dans les faits sur lesquels nous vous avons interrogée et que vous avez niés, vous avez dit faux? *Réponse.* Donnez-m'en la preuve. — *D.* On vous a demandé s'il n'y avait pas quelques jours que vous aviez vu un ci-devant chevalier de Saint-Louis, que vous aviez reconnu; vous avez dit que non? — *R.* Me rappelant le jour qu'il est venu, je l'ai connu. — *D.* Nous vous avons demandé si le même homme ne vous avait pas fait tenir un œillet: vous avez répondu que non; le contenu a déposé que oui? — *R.* Je répons que la seconde fois qu'il est rentré dans ma chambre, j'ai appris qu'il y avait un œillet; je crois n'avoir pas fait assez d'attention pour m'en être aperçue. — *D.* Vous convenez donc qu'il y en avait un? — *R.* Oui. — *D.* Vous avez nié d'avoir pris et ramassé un billet qui était dans l'œillet? — *R.* Je l'ai pris et ramassé. — *D.* Que contenait ce billet? — *R.* Des phrases vagues: que prétendez vous faire? que comptez-vous faire? J'ai été en prison; je m'en suis tiré par un miracle: je viendrai vendre. *D.* Était-ce la première ou la seconde fois

que vous l'aviez vu? — *R.* Je ne l'ai reconnu que cette seule fois; et s'il y était venu auparavant, je ne l'aurais pas reconnu. — *D.* Ce billet ne contenait-il pas autre chose, et n'y avait-il pas d'offre? — *R.* Il y avait une offre d'argent; mais je n'en ai pas besoin, et je n'en accepterai de personne. — *D.* Il paraît que vous avez reconnu cet homme; savez vous son nom? — *R.* Je me rappelle de l'avoir vu souvent; mais je ne sais pas son nom. — *D.* Dans quelle occasion l'avez-vous connu? — *R.* Je l'ai vu aux Tuileries. — *D.* N'y-a-t-il pas une époque remarquable où vous avez fait plus d'attention à lui? — *R.* Oui, à l'époque du 20 juin 1792: il était dans la même chambre où j'étais. — *D.* Y resta-t-il long-temps? — *R.* Tout le temps que j'y ai été. — *D.* D'où venaient les craintes que vous avez eues qu'il ne fût reconnu? — *R.* Que tout homme qui vient ici peut se compromettre. — *D.* Ce même homme vous parla-t-il à l'époque du 20 juin? — *R.* Il me parla comme tout le monde; il y avait huit à dix personnes: c'était dans le moment où j'étais encore renfermée. — *D.* Que vous dit-il alors? Ne vous parla-t-il pas des événemens? — *R.* Je ne m'en rappelle pas; je n'étais occupée que de mes enfans et de ce qui m'était cher dans le château. — *D.* Cet homme vous a-t-il demandé quelque faveur ou quelque grâce? — *R.* Du tout. — *D.* Pourquoi vous appelle-t-il sa protectrice dans le billet qu'il vous a écrit? — *R.* Cela n'était pas. — *D.* Qu'est devenu ce billet? — *R.* Je l'ai déchiré en mille petits morceaux. — *D.* Avez-vous répondu à ce billet? — *R.* Non. — *D.* Si vous n'avez pas répondu, vous avez écrit: que contenait cet écrit? — *R.* Avec une épingle j'ai essayé de marquer: je suis gardée à vue, je ne parle, ni n'écris. — *D.* Reconnaissez-vous le papier

s'il vous était présenté? — *R.* Oui. — *D.* Est-ce là le billet? — *R.* (Après l'avoir regardé). Oui, c'est le même. — *D.* Cet homme vous adressa-t-il quelque parole? — *R.* Des mots vagues. — *D.* Vous rappelez-vous de ces mots? — *R.* Dans le moment où je parlai de sensibilité, il me dit: le cœur vous manque-t-il? Et je répondis, il ne me manque jamais; mais il est profondément affligé. — *D.* Cet homme ne versa-t-il pas des larmes? — *R.* Il pouvait être touché.

.....

Et a signé avec nous,

MARIE ANTOINETTE.

AMAR, J. SEVESTRE, CAILLEUX *; BAX, secr.-gref.

* Les deux premiers étaient membres du Comité de sûreté générale, et le troisième était municipal.

TABLE.

	Pages.
AVERTISSEMENT.	5
Notice sur J. B. C. HANET-CLÉRY, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le Journal de la Tour du Temple.	7
Lettre de LOUIS XVIII à Cléry, en lui conférant l'Ordre de Saint-Louis.	30
Réfutation des critiques qui ont été faites du Journal de la Tour du Temple.	32
Réclamation de Cléry contre les <i>Mémoires</i> , etc., ou fausse édition de son Journal.	51
Notes.	55
Pièces justificatives.	63
Notice sur le Chevalier de TURGY.	67
Notice sur le Chevalier de ROUGEVILLE.	75
Extrait d'un interrogatoire de la Reine à la Conciergerie.	83

Ouvrages indiqués dans les Notices.

Mémoires historiques sur Louis XVII, Roi
de France et de Navarre, suivis de *Frag-*

Notice

Sur

J. B. C. Banet-Cléry,
dernier serviteur de Louis XVI,
et sur le Journal de la tour du Temple.

Fides multis spectata periculis.

Lorsque l'histoire racontera les infortunes de Louis XVI et de sa famille, elle n'oubliera pas de montrer un homme qui, au milieu des plus lâches attentats, des menaces les plus instantes, servit l'extrême malheur, avec une fidélité inviolable, un dévouement sans réserve; elle puisera, même, dans le Journal de ce serviteur, les principaux traits du tableau de la Captivité du Temple: ce serviteur, cet homme, ce fut Cléry.

(2)

Jeanbaptiste Cant Banet, célèbre à jamais sous le nom de Cléry, naquit le 11 mai 1759, (1), à Tardy-les-Paucres, son, domaine du Roi, dans le parc de Versailles, et dont son père, Cant Banet, étoit fermier. Par la protection de Madamela Duchesse de Solignac, Gouvernante de l'Enfant de France, Cléry fut nommé Valet de chambre du Duc de Normandie, depuis, le Dauphin, (Louis XVII), mort au Temple. La vie de Cléry seroit, sans doute, restée inconnue, comme celle de beaucoup d'autres, sans les événements de la Révolution, à laquelle néanmoins son service dut le rendre étranger.

On sait que ce fut à sa demande expresse que Pétion, maire de Paris, lui accorda la permission de s'enfermer dans

(3)

la tour du Temple pour s'y dévouer à Louis XVI. Plus heureux que M. M. de Chamilly et Bue enlevés à ce Prince, Cléry, nouvel Ysembart d'un autre Saint Louis, resta seul pour servir son Roi prisonnier. Mais si Louis IX, détenu par des barbares, fut d'abord traité en ennemi, il désarma leur férocité, en recut des hommages et même, dit-on, l'offre d'une couronne; Louis XVI, au contraire, non moins vertueux, fut détroné par des rebelles, insulté dans les fers et envoyé à l'échafaud par ceux mêmes qu'il avoit comblés de bienfaits. Une telle différence dans le sort que les deux monarques éprouvèrent, donne assurément celle des traitemens faits à leurs serviteurs. (2). Cependant, Cléry ne laisse qu'entrevoir

(4)

pénée; résigné, les malheurs de son maître l'occupent tout entier: rien n'ébranle sa résolution. Que pourrions nous dire du zèle qu'il mit à s'acquitter de son périlleux emploi, lorsque Louis XVI, dans son immortel Testament, après avoir recommandé à son fils, M. M. de Chamilly et Sue, (3), a écrit: „ Je lui recomman-
„ de aussi Cléry des soins duquel j'ai
„ eu tout lieu de me louer depuis qu'il est
„ avec moi? „

En outre, ce Prince avoit disposé de sa montre et de quelques effets à son usage, en faveur de Cléry, „ comme étant
„ resté avec lui jusqu'à la fin. „ Au moment même de partir pour l'affreux sacrifice, le Roi, en remettant son Testament à l'un des municipaux, leur réitéra, de vive voix,

(5)

ses intentions à ce sujet; et M. l'abbé Cögeworth de Firmont atteste qu'il ajouta:
„ Je désire également qu'en récompense de
„ l'attachement qu'il m'a témoigné, on le
„ fasse passer au service de la Reine, ...
„ de ma femme; „ car, le Roi dit ces deux mots. Mais le Conseil de la Commune n'eut aucun égard à ces dispositions, et ce peu d'effet, unique héritage d'un monarque, n'acquiesça si puissant, fut encore ravi à son dernier serviteur, (*). On les mit sous le scellé, dès que l'auguste victime fut sortie de la Cour. Ses municipaux en agirent de même, dans la suite, relativement au cachet aux armes de France, à l'ameau

* Jamais Louis XVI ne détourna les trésors de son royaume pour les mettre en réserve chez quelque banquier, ou pour les exposer dans les fonds publics de l'étranger.

(6)

d'alliance et aux autres gages que Louis XVI avoit confiés à Cléry pour les porter, de sa part, à la Reine. (Pièce N^o 2.).

Aussitôt après la mort du Roi, et lorsqu'on eut connu l'existence de son Testament, Cléry fut renfermé dans la même tourelle où ce Prince avoit passé les premières nuits de son séjour au Temple, et on lui fit endurer les plus grandes privations. Ses discours sinistres de la plupart des municipaux lui donnoient tout sujet de craindre qu'on ne voulût confiner dans une prison perpétuelle, ou faire disparaître par le fer ou par le poison, un homme qui avoit été témoin de toute les outrages commis envers la personne sacrée de Louis XVI, et qui pouvoit les révéler à l'Europe et à la postérité.

Dans le même temps, la Reine

(7)

et Madame Elisabeth, qui ignoroient la conduite qu'on tenoit envers Cléry et qui présuמוient bien que le Roi l'avoit chargé de ses dernières volontés pour elle, avoient demandé, avec instances, à le revoir avant son départ du Temple: elles ne purent l'obtenir. Cependant, il trouva le moyen d'écrire à Madame Elisabeth, pour la prier de réclamer qu'il reprit son service auprès de Louis XVI et de la Reine. Ce fut Coulan, ce municipal si dévoué aux illustres prisonniers, qui transmit le billet aux Princesses et qui les instruisit du sort de leur serviteur. Elles jugèrent donc que toutes demandes, à son sujet, seroient infructueuses. Mais, informée que l'intention de quelque membre de la Convention, étoit de proposer

que la famille royale fut déportée en Espagne, et dans l'espérance que cette mesure, seul moyen de salut pour elles, seroit adoptée, elles chargèrent Toulan de dire à Cléry que, dans le cas où il seroit mis en liberté, il ne sortit pas de Paris, et qu'il cherchât à se faire employer dans un bureau, jusqu'au moment favorable pour aller les rejoindre.

C'est donc contre toute vraisemblance que dans un écrit publié par M. Moëlle, et qui a pour titre: Six journées passées au Temple, &c., ce municipal affirme qu'à la fin de mars, il vit Cléry qui, depuis la mort du Roi, se tenoit dans l'appartement où il partageoit son service entre l'auguste Enfant et les Princesse; (A)* Si l'assertion de ce com-

* Page 40.

missaire étoit exacte, on auroit à regretter, et même à reprocher à Cléry, le silence qu'il a gardé sur tout ce qui s'est passé dans la Tour, pendant cette continuation de service. Mais cette assertion contredite dans un Rapport au Roi, et inédit, que Cléry a laissé, seroit en outre démentie par plusieurs municipaux actuellement existans, ainsi que par M. de Turgy, dont M. Moëlle semble invoquer le témoignage. De plus, les explications qu'il nous a données, lui-même, à ce sujet, ne nous ont point paru satisfaisantes. Si l'on insiste sur ce débat, c'est pour démontrer, dès à présent, toute l'exactitude de la récit de Cléry.

Enfin, dans les premiers jours de mars, le Ministre de la Justice, Garat,

cédant aux prières que ne cessent de lui adresser la femme de Cléry et ses dignes amies, le fit venir devant lui. Là, il lui enjoignit de sortir de Paris, de se retirer à la campagne; et surtout, il lui prescrivit la plus grande circonspection, parce que le Gouvernement avoit les yeux sur lui. Ce fut inutilement que Cléry réclama ses propres effets et ceux que le Roi lui avoit légués par son Testament; Garot lui intima l'ordre de s'abstenir de toute sollicitation sur ce dernier objet. Ces précieux gages de sa fidélité furent, ou brûlés ou mis au creuset, le 23 avril suivant, en même temps que les décorations et divers bijoux trouvés par les commissaires de la Commune, lors d'une visite dans l'appartement du feu Roi.

On n'ignore plus qu'il y eut pour l'évasion du Temple, de toute la famille royale, un projet hardi, conçu par Eoulan, dirigé d'après les ordres de la Reine, par M. le Chevalier de Jarjayes*, et au succès duquel tout sembloit concourir, mais qui fut arrêté au moment que tout étoit disposé pour l'effectuer. On sait encore qu'il y eut pour l'évasion de la Reine, seule, un second projet adopté par elle, d'une exécution sûre et qui pourtant ne fut pas réalisée, parce que cette digne Mère, la veille du jour fixé pour son départ, écrivit à M. de Jarjayes: « Je ne peux pas consentir à me séparer de mon fils; ... je ne pourrois jouir de rien en laissant mes Enfants. » Nous ajouterons, ici, aux détails que nous en avons donnés dans un autre ouvrage, que des billets de la Reine et

* Madame Campan, dans ses Mémoires, le désigne par: de J.**

de Madame Elisabeth à Cléry et qui lui étoient remis par Coulan, prouvent que leur serviteur fut aussi initié dans le secret de ces hasardeuses entreprises. Un jour, sans doute, ces billets, ceux de la Reine à M. de Sarjayes et les notes que Cléry a laissées, dévoileront les causes qui paralyserent le projet général: nous en avons déjà fait présenter quelque unes. Étant fois, nous nous hâtons de déclarer que ce ne fut pas faute d'intrepidité de la part de Coulan, ni de dévouement et de moyen préparés par M. de Sarjayes; car, tout se réunis, et les billets de la Reine et les notes de Cléry, pour rendre à l'un et à l'autre, le plus honorable témoignage. Ainsi, toute les torts retieront à ce cupide, fourbe et lâche Lepitre. (F).

Cléry s'étoit retiré avec sa famille

dans sa maison, à Juvisy. L'amie de sa femme, dont il parle en plusieurs endroits de son Journal, mais sans la nommer, et que nous savons être Mademoiselle Sophie Forest, aujourd'hui, Madame Beaumont, s'étoit aussi réfugiée auprès d'eux. (G.). Cléry y tint la conduite la plus réservée; cependant, il n'y fut pas moins en butte à toutes sortes de recherches et de dénuciations. La plus grave eut pour cause d'avisir, pendant quelques jours, donné au Prince d'Orléans, capitaine des gardes-du-corps de M. le Comte d'Artois, un asile qu'il étoit venu implorer. Des emissaires de la Commune de Paris accoururent à Juvisy pour y faire une perquisition rigoureuse, lorsqu'heureusement l'hôte de Cléry étoit déjà

disparu. C'est qu'il en avoit été prévenu à temps par le municipal Memmesier, l'un des administrateurs de la police, républicain prononcé, mais de bonne foi, servant sa cause et non les passions & haines de ses collègues contre Cléry, et qui, en beaucoup d'occasions, lui rendit des services essentiels. (7).

Sur cet entrefaite, M. Hanet, l'un des frères de Cléry, et qui avoit été valet de chambre de Madame Royale, vint le voir à Juvisy. Des persécution l'avoient forcé, comme beaucoup d'autres, à abandonner ses foyers et à s'enfuir aux frontières où, pour vivre inconnu, il avoit été réduit aux occupations les plus obscures. Néanmoins, sa capacité l'ayant fait remarquer, il étoit parvenu, en peu de mois, aux premières

emplois de l'une des administrations de l'armée. Il fut effrayé des dangers qui entouraient Cléry, et pour l'y soustraire, il lui proposa une place lucrative dans sa Direction. Mais l'éloignement de Paris étant contraire aux instructions qu'il avoit reçues de la Reine, Cléry, malgré les instances de son frère, refusa ses offres et les divers avantages qu'il pouvoit en retirer pour sa fortune et pour sa sûreté. (8)

Effectivement, les évènements de la journée du 31 mai, ayant livré aux Jacobins le sceptre de la tyrannie, ils firent incarcérer les Girondins qui le leur avoient disputé; et comme, entre autres choses, ils imputoient à ceux-ci d'avoir entretenu des correspondances avec Louis XVI,

(16)

au Temple, (avec Louis XVI dont ils votèrent la mort !) Cléry devint suspect d'en avoir été l'intermédiaire, et d'avoir remis au Roi des lettres de Vergniaud, Guadet, Gensonné et autres chefs de ce dernier parti. Quoique cette imputation fût absurde, Cléry fut comprise dans la proscription. Vers la mi-septembre, deux gendarmes vinrent, pendant la nuit, l'arracher à sa famille et le conduisirent à la prison de la Force.

Ce fut en vain, que sa femme et même quelques municipaux employant toute leur influence, parvinrent, le 8 novembre 1793, à faire prendre au Conseil général de la Commune de Paris, un arrêté portant que le Comité de Salut public seroit invité à rendre la liberté au citoyen Cléry,

(17)

(ci-devant valet de chambre de Capet), qui avoit toujours rempli ses devoirs avec une scrupuleuse fidélité à la république: cette demande, en style d'ancien temps, ne fut point accordée.

La terreur devenant de plus en plus extrême, et toute démarche en faveur des prisonniers ne pouvant que leur être funeste, Cléry prit le parti et fut d'autant plus heureux de se faire oublier, que son service au Temple et son nom inscrit au Testament de Louis XVI, étoient aux yeux des révolutionnaires un crime irrémissible. En effet, c'étoit celui du vertueux Chamilly qu'ils envoyèrent à l'échafaud!... Cléry resta donc près d'un an à la Force, et n'obtint sa liberté que le 10 août 1794, après la catastrophe de Robespierre.

Cléry, dépourvu des moyens de faire subsister sa famille et ne trouvant pas à entrer, comme il le désiroit, dans l'une des maisons de commerce de Paris, presque toutes ruinées par la loi du maximum, ou livrées à un agiotage effréné, se vit obligé d'accepter un emploi dans les bureaux que la Commune venoit d'établir pour la liquidation de ses dettes énormes. Mais la modicité du traitement, chaque jour, rendue plus sensible par le discrédit croissant des assignats, le mit dans la nécessité de vendre une partie de ses effets, pour subvenir aux besoins et de sa femme et de ses enfans.

Dans ces conjonctures, la mort de Louis XVII, arrivée au Temple, le 8 juin 1795, ayant donné ouverture à des négocia-

ations pour l'échange de Madame Royale, Cléry résolut, alors, de suivre cette Princesse, à Pième. Il lui rettoit une dernière ressource, sa maison de Juvisy; il la vendit cinquante cinq mille livres, en assignats, dont il laissa la moitié à sa famille, et avec l'autre qui, convertie en or, lui produisit cinquante louis* seulement, il se rendit chez son frère, à Strasbourg, où il arriva le 8 octobre, pour y attendre le passage de son Altesse Royale. Comme on ne pouvoit guère voyager en France, ni changer de résidence, que pour les affaires du gouvernement, Cléry s'étoit procuré une commission d'Inspecteur comptable de l'Agence des Subsistances. C'est en cette qualité, qu'il séjourna dans cette ville, pendant environ trois mois; mais,

* ou Douze cent livres,

étranger à ce genre de travail, il ne s'y occupa que de la rédaction du Journal du Temple.

Dès que Cléry fut informé que la Princesse étoit sortie de la Cour, il dit à son frère: „ J'ai une nouvelle bien importante à t'apprendre. Madame est partie de Paris, elle doit coucher à Buringue, ce soir; (24 décembre). J'ai à remplir auprès d'Elle, un devoir sacré dont mon auguste Maître a daigné me charger en son dernière moment: mais des raisons puissantes pourroient m'en empêcher... „
 — „ J'entends, interrompit ce digne frère, tu as trop bien commencé pour ne pas continuer; tu dois terminer ta carrière auprès des Bourbons. Je vais te procurer un passeport, et ma voiture te conduira à Bu-

ringue: pars; je me charge du soin de ta femme et de tes enfants. „ A ces mots, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et restent, plusieurs minutes, sans pouvoir proférer une seule parole. Hélas! ce furent les derniers embrassemens de deux frères qui s'étoient toujours tendrement aimés.

Cléry n'atteignit son Altesse Royale, ni à Buringue, ni à Bâle, mais il y trouva des ordres que cette Princesse y avoit laissés pour lui; il continua sa route jusqu'à Wetz, à trente six lieues de Nieme.

C'est dans cet endroit que le fidèle serviteur eut le bonheur de revoir la fille de son Maître, enfin rendue à la liberté, après tant d'années d'afflictions, de désastres et de deuil! (9). Son Altesse Royale le chargea d'une mission pour le Roi qui étoit, alors,

à Porone. Cette Princesse auroit, sans doute, préféré de se rendre auprès de Sa Majesté, ou de Mesdames de France, sel tantet, à Rome, plutôt qu'à Pieme. En effet, qu'alloit recevoir dans cette dernière ville, L'auguste Fille de Marie Antoinette?... Des regrets stériles et une sorte d'expiation tardive, de l'indifférence qu'avoit montrée pour le sort de sa mère, la Maison d'Autriche, jadis sifère de l'avoir donnée à la France!

Cléry courut s'acquitter de sa mission. Avec quelle affectueuse sensibilité, le Roi s'empresra d'accueillir et d'embrasser, à plusieurs reprises, le digne serviteur à qui Louis XVI, son Frère, allant au martyre, avoit donné sa dernière bénédiction! Il ne parloit jamais de cette réception si douloureuse, sans exciter le plus vif attendrissement.

ment. Sa famille n'en connoit pas les détails.

Indépendamment des missions dont Madame, Duchesse d'Angoulême, honora plusieurs fois Cléry, le Roi et Monsieur, lui en confièrent plusieurs pour l'Allemagne et pour l'Italie. Ce fut après les avoir remplis à leur satisfaction, que Sa Majesté le nomma Commissaire général de la Maison de la Reine qui se rendoit aux eaux de Szymont: Cette Princesse lui avoit accordé depuis longtemps, une confiance toute particulière. On ne doit pas omettre, ici, de dire que dans les divers lieux qu'il parcourut en ces occasions et dans la suite, on lui manifesta toujours l'empressement le plus flatteur, et qu'il trouva dans tout le rang, le même désir d'entendre de sa bouche jusques aux moindres

particularités de la Captivité de Louis XVI
et de la famille royale.

Néanmoins, les circonstances les plus
importantes de cette affreuse Captivité, se-
roient restées couvertes d'un voile impéné-
trable, si Cléry n'en avoit pas rendu un
témoignage public. A la vérité M. de
Malesherbes et M. l'Abbé Ogé avoient
de Simonnet avoient rapporté plusieurs dé-
tails des derniers instans de Louis XVI;
mais combien ces traits épars et qu'on
recherchoit avidement, n'inspiroient-ils
pas de regrets, que les moindres faits de
cet événement mémorable, n'eussent pas en-
core été confiés à l'histoire. (10).

Cléry n'avoit, d'abord, rédigé son
Journal que pour le présenter aux augustes
personnes à qui son devoir lui imposoit

de rendre compte de ce qui s'étoit passé
dans l'intérieur du Temple. A ce sujet,
M. Barbier nous avoit assuré* que Madama
la Comtesse de Schomberg, à Vienne,
avoit aidé l'auteur dans cette rédaction**
Mais, présentement, nous sommes fondés
à croire que ce bibliographe, d'ailleurs
si instruit, n'a pas été bien informé sur
ce point.† En effet, ce fut, ainsi qu'on l'a
dit, pendant le séjour que Cléry fit à Stras-
bourg, chez son frère, qu'il se livra, unique-
ment, à composer son Journal, sur les
notes qu'il avoit prises au crayon, ou de
toute autre manière, durant son service
dans la Cour, et que sa femme avoit recuei-
llies; en sorte que l'ouvrage étoit terminé,
lorsqu'il se rendit à la suite de Madame
Royale, dans la capitale de l'Autriche.

* et depuis il a imprimé.

+

On conçoit encore moins sur quel motif
 l'auteur des Mémoires secrets de mal-
heure et de la mort de la Reine de France,
 M. Lafont d'Aufsonne, s'est hasardé à
 écrire, page 230, „ que Cléry a fourni les
 notes et que M. le Cardinal de la Fare
 a rédigé ce touchant écrit. „

**

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudony-
mes, N.º 8978; seconde édition.

En un mot, Cléry n'eut besoin de recourir à personne pour écrire, avec simplicité et dans l'exacte vérité, la série des attentats dont il avoit été le témoin continuel; et ses Confans pourroient repousser, sans peine, quelque prétention que ce soit, à cette belle portion de leur honorable héritage. (10)^{bis}.

Quant au manuscrit que nous avons seulement parcouru, il est entièrement de la main de Cléry qui, en différens temps, y a fait des corrections et mis des renvois. Mais l'épigramme: „Animus meminitse horret... Virg.“ nous semble avoir été tracée par une Main auguste et que le respect ne nous permet pas de nommer.

Enfin, nous avons remarqué entre ce manuscrit et les éditions données par

* lib. 2. v. 12.

Cléry, quelques différences, entre autres, une particularité dont la copie textuelle a été refusée à nos vives instances. Toutefois, et quoique n'ayons qu'aperçu ce trait d'une vive sensibilité, nous nous hasarderons à le rapporter. Cléry l'a écrit en marge de cet endroit où il raconte qu'un jour, Madame Elisabeth cousant les habits du Roi, et privée de ciseaux pour couper le fil, elle le rompit avec ses dents, &c.

„Un autre jour, (ajoute-t-il), Sa Majesté jouant avec la Reine, une partie d'échecs, cette Princesse lui dit: „mais vous allez enfermer votre Roi!“, — „ah!“ reprit aussitôt Madame Elisabeth, mon frère est trop bon François pour mettre son Roi en prison.“ Ses municipaux entendoient ce mot et rougirent.“

Cléry désirant de présenter son Journal et d'en faire hommage à Louis XVIII, se rendit à Blankembourg où Sa Majesté résidoit alors. Il a consigné dans une note imprimée à la suite de sa narration, mais qui n'est point sur l'autographe, la scène attendrissante qui eut lieu pendant la lecture que le Roi fit de son manuscrit. On a supprimé dans toutes les éditions de France, le passage de cette note relatif à Louis XVIII et au Prince que le sort, à cette époque, ne se laissoit point de poursuivre.

Après avoir obtenu l'agrément du Roi, pour l'impression de son Journal, Cléry repartit pour Vienne. Des lectures particulières dans les hautes sociétés et l'annonce d'une traduction en allemand, lui

procurèrent bientôt une foule de souscripteurs. Il le déposa donc à la Chancellerie, à fin d'obtenir le visa nécessaire. Mais quelle fut sa surprise, lorsque le manuscrit lui fut rendu, de lire au bas, « qu'il ne pouvoit être imprimé ni à Vienne, ni dans aucun autre pays de la domination de l'Autriche. » Une telle prohibition, le 30 novembre 1797, montre combien cette Suisse qui venoit de signer le traité de Campo-Formio, si funeste pour elle, craignoit encore de donner le moindre ombrage aux régicides, Directeurs de la France.*

Alore, Cléry prit le parti de se transporter à Sondree où le Journal de la tour du Temple parut, simultanément, en françois et en anglois. Le succès en

* M. Weber obtint le même refus pour ses Mémoires concernant Marie Antoinette.

fut prodigieux. Avec quel religieux intérêt on lut ces détails ignorés et si déchirants, des craintes, des espérances, des tourmens et des angoisses de Louis XVI et de sa famille! On admira leurs vertus et leur sublime résignation, en même temps que l'on vouloit à l'exécration des siècles, les auteurs de tant de forfaits jusqu'alors inconnus, même dans les malheurs de Charles 1^{er} et de la maison des Stuarts. (11.)

Le Journal du Temple fut promptement traduit dans la plupart des langues de l'Europe et, partout, les éditions furent épuisées rapidement. Mais, en France on eut, pendant longtemps, beaucoup de peine à s'en procurer des exemplaires. C'est au zèle royaliste de M.

Michoud, jeune, qu'on en doit la première et la meilleure édition qui y ait été faite; il l'imprima secrètement, de même format et entièrement conforme à l'originale qui parut chez Bayle, en mai 1798. Toutes les autres, jusqu'à ce jour, même celle donnée en 1814, sous le nom de héritière de l'auteur, mais qu'il n'ont connue et tolérée que depuis l'impression, et sans examen, toutes, disons-nous, ont subi des altérations plus ou moins importantes. (11.^{bis}).

Cléry considéroit la publication de son Journal comme le complément de ses devoirs envers son Maître; et les nouveaux hommages que cet Écrit procurait aux vertus de Louis XVI, étoient le seul but de son zèle et l'unique

prix qu'il désiroit d'en recueillir. Mais une faveur non moins précieuse qu'inspérée vint couronner son héroïque dévouement. Qu'on juge de quelle vive et respectueuse émotion il fut pénétré, lorsqu'il lut cette lettre que nous nous empressons de recueillir, et que Sa Majesté Louis XVIII a daigné lui écrire entièrement de sa main!

De Mittau, ce 11 juillet 1798.

„ Si quelque chose, mon cher Cléry,
 „ pouvoit augmenter en moi le sentiment
 „ que le malheur de ma famille excite,
 „ votre ouvrage que je viens de recevoir
 „ a produit cet effet. Il y a long-temps
 „ que je cherche, non le moyen de vous ré-
 „ compenser, des services comme les vôtres,
 „ trouvent leur récompense en eux-mêmes;

„ mais celui de me satisfaire, en vous
 „ donnant une marque d'honneur qui puisse
 „ attester à la fois votre courageuse fidélité
 „ et ma reconnaissance: je crois l'avoir
 „ trouvé. La devise de l'Ordre de St. Louis
 „ fait assez connoître que Louis XIV l'ins-
 „ titua pour être le prix de la valeur; s'il
 „ ne la destina qu'aux services militaires,
 „ c'est que les preuves les plus éclatantes
 „ de la vertu qu'il vouloit récompenser,
 „ sembloient réservées à la profession de
 „ armes. Mais pouvoit-il prévoir le sort
 „ qui attendoit ses descendans?... Vous
 „ avez montré non moins de courage dans
 „ la prison du Temple, que le guerrier qui
 „ brave la mort au champ d'honneur; et, en
 „ vous accordant la Décoration qui lui
 „ sert de récompense, je ne blesse point

l'esprit de cette noble institution. Je
 regretterois de ne pouvoir vous armer Che-
 valier de ma propre main, si je ne croyois
 augmenter le prix d'un don qui vous sera
 transmise par celle de Monsieur; et
 Louis XVI, du séjour où l'ont placé ses
 vertus, applaudira au sentiment de ses
 frères réunis pour honorer de concert ce
 lui de ses sujets qui lui a donné jusqu'à
 son dernier moment des marques d'un
 dévouement à toute épreuve.

Soyez bien sûr, mon cher Cléry,
 de tous mes sentimens pour vous.

Signé,

Louis.

Immédiatement, Son Altesse Roy-
 ale, Monsieur, envoya la Lettre de
 son auguste frère à Cléry; et ce Prince

en lui transmettant ce ^(unique dans les annales) Diplôme de l'Ordre,
 lui exprima dans les termes de la plus
 touchante bonté, son regret de ce qu'un trop
 grand éloignement l'empêchoit de le rece-
 voir, lui-même, Chevalier.

Entre, présentement, dans d'au-
 tres détails sur le monument qu'un si
 digne serviteur éleva à la mémoire de son
 Maître: examinons les atteintes que les
 envieux de la célébrité de Cléry et, surtout,
 les détracteurs de la gloire de Louis XVI,
 se sont efforcés de porter à cet ouvrage.

À l'époque où le Journal de Clé-
 ry parut, s'écrie M. de Sevelinges, la
 France étoit livrée à cinq tyrans aussi
 lâches que cruels. Arrosée du sang des
 royales Victimes, (et c'étoit là le premier
 de leurs titres au pouvoir suprême!)

les Surtarques ne voulurent pas laisser échapper le plaisir de poursuivre leur mémoire. Quel nom fut choisi pour commettre ce nouvel attentat ? Se croiroit-on, si l'on ne savoit ce que peut le génie révolutionnaire ? Le nom de Cléry lui-même ! Le Directoire fit fabriquer une fausse édition de son ouvrage, et versant le poison au milieu des fleurs que ce serviteur fidèle avoit semées sur la tombe de ses Maîtres, une sacrilège imposture glissa dans ses naïves récits de ses traits, dont l'atteinte devoit être d'autant plus sûre et plus profonde, qu'ils sembloient partir d'une main à l'abri du soupçon. (12).

Mais l'absurdité de cette entreprise dans cet oeuvre d'enfer, et l'infamie du rôle qu'on y fait jouer à Cléry, revolté-

rent tout le monde, et l'on rechercha avec plus d'empressement encore, la véritable version du Journal du Temple.

Il convient aussi de faire observer que, quelques soient les auteurs de cette libelle, et nous n'avons pu les découvrir, les différentes éditions que nous en avons vues, portent la date de 1800, première année du Consulat. (13).

Dès que Cléry eut connaissance de cette atrocité, il s'empresça de protester contre elle, dans les termes de la plus vive indignation. Sa réclamation fut insérée dans le Spectateur du Nord, volume de février 1801. Comme ce recueil périodique, imprimé à Hambourg, n'a guère pénétré en France, nous avons pensé qu'il ne seroit pas inutile de donner plus de publi-
cité

à cet écrit, et nous l'insérerons à la suite de cette Notice. Outre le mérite de la nouveauté pour le plus grand nombre des lecteurs, elle aura encore celui d'aneantir des inductions injurieuses aux Prisonniers du Temple, et surtout à la mémoire de la Reine, toujours si cruellement calomniée; induction qu'on a voulu tirer de ce que l'infâme libelle n'avoit pas été désavoué par le fidèle Serviteur. (Pièce N. 1.).

Quant aux Commissaires de la Convention, ou de la Commune qui, dans ces derniers temps, ont essayé de substituer leurs récits au Journal du Temple, il seroit très facile de discuter et détruire leurs allégations. Quelques remarques suffiront. D'abord, chacun de ces commissaires, en se montrant sous le jour le plus favorable, et

et même comme ayant été l'objet des attentions de la famille royale, ne compte-t-il pas un peu trop sur de légères réminiscences et sur notre crédulité? * S'eût-il opposé un tel écrit à celui rédigé, d'après des notes prises à l'instant de l'événement, par un autre témoin oculaire, par Clergé, mais qui n'est plus là pour réfuter ses adversaires? Il y a plus, le Journal du Temple, publié dans un temps où il existoit encore plusieurs autres acteurs ou spectateurs des scènes qu'il révèle, intéressés à le démentir, n'a essuyé aucune contradiction ni de leur part, ni des premiers dont nous parlons. Enfin, le gouvernement n'a trouvé d'autre moyen pour en atténuer l'effet que de faire fabriquer la parodie perfide qu'on vient de signaler. Il est donc

* Melle, Bodson,

évoient que les assertions de ces commissaires, quelles que soient leurs vues actuelles, ne méritent point de considération.

Mais on veut principalement opposer à Cléry, et nous devons examiner une relation très circonstanciée que l'auteur de Anecdotes relatives à la Révolution, (14), M. Barmand, a donnée de la visite du 7 octobre, où Manuel invita Louis XVI à faire disparaître de ses habits, les décorations de son Ordre de chevalerie. Avant tout, il est facile de vérifier que le compte (Pièce n° 3), qui en a été rendu, le jour même, par Manuel, à la séance du Conseil général de la Commune, est absolument conforme, quant au fond des choses, au récit de Cléry. Ensuite, nous dirons qu'il n'est guère présomable que des municipaux

ombrageux, se défiant même les uns des autres, eussent souffert que deux personnes étrangères à la Commune et induement revêtues d'écharpe, se fussent introduites dans la Cour, avec Manuel, pour assister à cette séance. Si l'on suppose que cette admission ait eu lieu, nous demanderons, alors, quelle confiance est due à l'écrivain, l'une d'elles, qui, en toute occasion, semble avoir pris à tâche d'en imposer à ses lecteurs. En voici la preuve. Dans le rapport que M. Barmand a publié, en 1814, d'une autre visite qu'il fit au Temple, en qualité de commissaire de la Convention, il s'est permis d' raconter comme vrai et dans un grand détail, un entretien qu'il assure avoir eu avec Madame Royale; tandis que dans les Mémoires

de cette Princesse, Mémoires si imparfaitement connus jusqu'à présent, on lit ce qui suit: „ le 19 décembre, le Comité de Sûreté générale vint au Temple, à cause de la maladie de mon frère; les membres vinrent aussi chez moi, mais ils ne me dirent rien. „ Or, ceci a été écrit dans le temps même de cette visite.

Maintenant, croira-t-on qu'au milieu des suffrages éclairés et presque unanimes donnés à Cléry, même par des ennemis de la monarchie, il se soit aussi élevé contre lui, la voix d'un homme dévoué à Louis XVI? Il faut donc redresser, encore, un égarement si étrange. Un historien estimable source beaucoup d'exemples, avance qu'on trouve des erreurs dans le Journal de la tour du Temple; il reproche

à Cléry „ de n'être pas exact dans ce qu'il a vu, ou du moins dans ce qu'il a dû voir. „ Il ajoute, „ Cléry étoit un homme sans lettres, et quand on veut écrire, sans avoir appris l'art d'écrire, on ne peut rien créer que d'imparfait; sa narration dans un sujet du plus haut intérêt, est froide, sèche; il ne tient nul compte des dates; les événements ne sont pas liés, ils marchent sans ordre. „ Enfin, Montjoye, puisqu'il faut le nommer, va jusqu'à dire, „ que ce Journal ne peut être que d'un faible secours pour l'histoire de Louis XVI, tandis qu'il devoit en être un des plus précieux matériaux. „ (15).

Si l'on demande quelles causes ont excité à ce point le courroux de Montjoye, et lui ont suggéré ces expressions qu'on n'a

retracés qu'à regret; nous répondrons, en deux mots; c'est le refus de Cléry de lui livrer ses notes concernant les faits arrivés au Temple; et, surtout, c'est le dépit d'avoir vu préférer le simple récit d'un modeste serviteur, à l'éloge de Louis XVI, composé par cet historien.

Néanmoins, jetons les yeux sur les imputations principales de Montjoye.

La plus grave, sans doute, seroit le manque d'exactitude dans les récits de ce que Cléry a pu voir. Mais pour l'adresser, Montjoye a-t'il vu lui-même, ou bien a-t'il lu des rapports qui contredisent ceux de Cléry? Ni l'un ni l'autre. Il y a plus; le motif qui, particulièrement, a occasionné ce reproche et la sortie violente de Montjoye, n'existe point dans le Journal du Temple.

En effet, loin d'avoir écrit, comme ce dernier le prétend, que, le 3 septembre, la Reine fut contrainte de se mettre à une fenêtre de la Tour, au moment qu'on y présenta la tête de Madame de Lamballe, et d'avoir désigné cette fenêtre, Cléry dit, au contraire, que la seule nouvelle de l'horrible spectacle dont on la menaçoit, fit évanouir la Reine, et que, revenue à elle, cette princesse passa, avec sa famille, dans la chambre de Madame Elisabeth. Qu'on veuille bien relire ce passage, et l'on demeurera convaincu que rien ne peut justifier Montjoye, ni d'avoir attribué à Cléry une circonstance qui n'est pas dans son récit, ni de s'être servi de ce prétexte, pour adresser à la mémoire du fidèle serviteur, des invectives aussi amères.

A l'égard des autres erreurs contre lesquelles Montjoye s'est encore récrié, elles n'appartiennent point à Cléry, mais à ses éditeurs de 1814, qui, pour grossir le volume, ont mis à la suite de sa narration, des faits hasardés sur la Captivité de la Reine à la Conciergerie, où Cléry n'a pu la suivre, puisqu'il étoit, alors, détenu à la Force. Qu'est-il résulté de cette addition mercantile? Le rude censeur n'ayant point discerné ces faits de ceux que renferme le texte du Journal, s'est avisé, par exemple, en ce qui concerne l'aventure de l'oeillet présentée à cette Princesse par M. de Rougerille, de contester ce nom et les circonstances du fait, et de leur en substituer d'autres qui, malgré son affirmatif, ne sont pas moins erronées.

Enfin, comment Montjoye s'est-il permis d'insister si vivement sur ce que Cléry n'étoit pas instruit dans l'art d'écrire, lorsque celui-ci, dès le commencement de son Journal, en a fait l'aveu avec une rare modestie? Toute discussion, à ce sujet, seroit donc superflue. Mais, qu'il nous soit permis de le dire: aucune histoire de Louis XVI, avec quelque talent qu'elle puisse être écrite, ne produira l'effet que produit le Journal de Cléry; on ne lui souhaite pas un autre style que le sien, la simplicité de son récit vous touche; l'émotion dont il est pénétré, vous pénètre à votre tour, et vous vivez avec lui dans la prison du monarque. Son Journal a révélé à ses contemporains, toute la beauté du caractère d'un Roi malheureux, qu'on ne calom-

noit que pour tuer la pitié qu'il auroit inspirée, d'un Roi plus grand que ses malheurs, d'un homme, enfin, supérieur à tous ceux de son temps, par sa vertu sans faiblesse et par sa majestueuse résignation aux décrets de la Providence.

Les discussions qu'on vient de lire, ne paroîtront trop étendues qu'à de certaines personnes. Mais ceux qui ont observé les divers moyens employés, ouvertement ou dans l'ombre, pour ravir au Journal du Temple, une réputation si justement acquise, ne désapprouveront par nos efforts pour repousser l'imposture, la contradiction perfide, ou le dénigrement aveugle. Et principalement, ils regretteront que Cléry n'ait pas imprimé au devant de son Journal, la Lettre que l'auguste et seul Émoin qui a survécu

infortunée de sa famille, a ordonné à M. De la Fare, son premier Aumônier et Evêque de Nancy, de lui écrire au sujet de cet ouvrage, le 28 septembre 1797, et dans laquelle on remarque ces expressions : „ que „ dans tout ce que Cléry a rapporté, et dont „ cette Princesse a pu être instruite, Elle a „ reconnu l'exacte vérité des faits, et les „ preuves soutenues de son zèle pour le service des auteurs de ses jours. „ Certes, la publication de cette Lettre auroit prévenu bien des attaques inconsidérées.

Pendant le voyage que Cléry fit, en août 1803, à Paris où, malgré son inscription sur la liste des émigrés, il avoit obtenu la permission de revenir voir ses enfants qu'il y avoit laissés pour leur éducation, il saisit, avec joie, la proposition qui lui

fut faite par des personnes à qui la mémoire de Louis XVI, sera toujours chère, de publier une édition de son Journal, digne de son objet. L'administrateur à qui l'on s'adressa pour le permis, traita, d'abord, la chose d'impossible: puis, il insinua que la demande pourroit être accueillie, mais à une condition, alors assez ordinaire, et quel'on se contente d'appeler ridicule; car, il exigeoit qu'on amenât, tant bien que mal, à la fin de l'ouvrage, l'éloge du nouveau gouvernement. Cléry rejeta cet alliage si étrange. Néanmoins, on assure que sa belle conduite au Temple, avoit attiré sur lui l'attention de l'homme qui venoit de s'emparer du trône, et qui, pour mieux faire illusion aux amis toujours nombreux de la monarchie légitime,

cherchoit à s'entourer de tout ce qui avoit appartenu à Louis XVI; qu'on offrit à Cléry un emploi, et une perspective avantageuse pour sa famille; mais qu'il refusa ces propositions. Quoiqu'il en soit, il jugea prudent de repasser le Rhin, en regrettant de n'avoir pu naturaliser, lui-même, dans sa patrie, la production qui le rend si recommandable.

Il paroît que Cléry avoit eu un vif desir de profiter, dans sa nouvelle édition, de ce document que, depuis son séjour à Mittau, en 1799, il savoit être entre les mains de M. de Eury, cet autre digne serviteur de la famille royale, dont il a signalé le zèle en plusieurs endroits de son récit. Il les considéroit comme très précieux. Mais le texte du Journal du

Temple étant devenu sacré, il est probable qu'il les auroit mis en oeuvre à la suite de sa narration. Son vœu, à cet égard, a été à peu près rempli, lorsque nous les avons publiés sous le titre de : Fragment historique sur la Captivité de la Famille royale, recueillie au Temple, par M. de Eury. Ils sont insérés dans la 3.^e édition des Mémoires sur Louis XVII. *

Des voyages longs et multipliés, la dispersion de sa famille et les intrigues de l'envie, causèrent à Cléry des fatigues et des chagrins si vifs qu'ils détruisirent sa santé. A ses derniers moments, il ne lui fut pas donné d'entrevoir, comme prochain, le rétablissement, en France, de la monarchie des Bourbons : Nième étoit, alors, occupée, pour la seconde fois,

* à la suite de cette Notice, on en trouvera une sur Eury.

par les armées françaises. Il mourut le 27 mai 1809, à Bitzring, près de cette capitale, chez Madame la Comtesse de Nombek, née de Cobenzl qui, dans cette circonstance, lui avoit offert un asile : il entra, à peine, dans la 51.^e année de son âge. (16). On a mis sur sa tombe, cette inscription simple et touchante :

Cy-gît le fidèle Cléry.

Cet titre de fidèle si dignement obtenu et qui, en dépit de l'envie, est désormais inséparable du nom de Cléry, a élevé ce modeste serviteur au rang des hommes célèbres dont les portraits composent la Galerie de la Fidélité. Ainsi, aux noms héroïques des Condé, des Laroche-Jaquelin, des Descaire, des Sombreuil,

intrépides soutiens du trône et qui ont versé leur sang pour leur Roi légitime, se joindront ceux de Malesherbes, de Firmont et de Cléry, dont le courage calme et non moins grand, a procuré des consolations à Louis XVI, pendant son infortune extrême, et qui, au péril, chaque jour, plus imminent de leur vie, lui ont prouvé leur fidélité.* Une suite de médailles en bronze, transmettra leur souvenir à la postérité. (17).

La Neuve de Cléry, née Duverger, (), ne doit pas être oubliée dans cette Notice. Elle avoit été l'une des Artistes pensionnaires de la musique de la chambre du Roi, et de tous les Concerts de la Reine.

On voit dans le Journal du Tem-

* Voir page 57.

ple, qu'elle fut constamment chargée de mission la plus intime de Louis XVI et de la famille royale. Après la mort du Roi, elle continua de donner à la Reine et à Madame Royale, des preuves d'une rare fidélité et d'un dévouement à toute épreuve; et plusieurs fois elle courut le danger de payer, de sa vie, les foibles consolations qu'elle faisoit parvenir aux Princesses. C'est elle qui, ayant loué un appartement assez voisin de la Cour, cherchoit avec sa harpe, à captiver l'attention de l'Orpheline du Temple, et qui, au moyen de quelque air de sa composition,* de romance et de scène convenue, lui indiquoit les changements qu'on prévoyoit dans son sort. Ses principes politiques ne se sont jamais démentis. Elle

* ils ont été gravés.

mourut à Paris, vers la fin de 1811, généralement regrettée pour les qualités de son cœur et pour ses talents supérieurs en musique.

Cléry laissa un fils et deux filles.

Son fils, Charles Cléry de Klee-
feld,* sous-lieutenant du Régiment des
Gardees-valonnes, se trouva à la journée
sanglante de Lujar, (Murcie), le 9 août
1812; il y fut blessé et fait prisonnier:
On le fusilla le lendemain!...

L'une de ses filles, femme de cham-
bre de S. A. R. Madame, Duchesse
d'Angoulême a épousé M. de Gaillard,
Colonel d'infanterie, Chevalier de l'Ordre
royal et militaire de S. Louis, et qui,
de 1817 à 1819, fut Lieutenant de Roi,
Commandant à Boulogne-sur-mer.

* Ce surnom, en allemand, signifie, Champ de bataille.

L'autre fille de Cléry est Madame
Grem-de-Cléry, Directrice de la poste à
Dreux. En 1817, le Roi a accordé des
lettres de noblesse à son mari, et leurs
enfants, pour perpétuer le souvenir des
services de leur ayeul, ont été autorisés
à porter son nom.

L'autographe du Journal de la
tour du Temple, la lettre écrite par l'Or-
dre de l'auguste Cénoin, qui en atteste la
vérité, la Missive du Roi à Cléry,
du 11 juillet 1798, le Rapport qu'il a
fait à Sa Majesté, dans lequel on a
puisé plusieurs particularités, et un grand
nombre de lettres et de documents précieux,
sont entre les mains de M. et de Mad-
ame de Gaillard, ainsi que le tableau ori-
ginal du portrait de Cléry, peint à Londres.

par Danloux, son ami, de l'Académie royale de France.

Rien ne s'opposant plus à ce qu'une édition complète du Journal de la tour du Temple, et telle que Cléry l'avoit projetée, soit enfin mise au jour, en France, il y a tout lieu d'attendre que la famille ne tardera plus à répondre aux vœux du public, à cet égard. En y réunissant quelques unes de ces pièces qu'on vient d'indiquer, on répandroit encore un nouvel intérêt sur l'auteur et sur son ouvrage.

On dressera des monuments à Louis XVI, au Jette dans l'acception la plus rigoureuse de ce mot, au souverain religieux qui pardonne à ses assassins, les siècles, en s'annonçant, détruiront ces monuments sacrés, la lime sourde

du temps les fera tomber en poussière; * mais le Journal de Cléry, multiplié par l'impression et réimprimé d'âge en âge, conservera éternellement la mémoire du meilleur et du plus infortuné des Rois.

* Arcus et Statuae, aras etiam templaque demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas.

Plin. Paneg. Traj. 55.

Page 52.

* Nec vox parva datur pauci solatio nobis,
Quorum spectata est per mala nostra fides.

Ovid. de Ponto, liv. 2. ep. 7. v. 81-2.

*Reclamation,
ou Lettre de Cléry,
au Spectateur du Nord.*

N^o. 1.

Page 36.

Lettre au Spectateur.

de Schierensee en Holstein,

le 30 janvier 1801.

Je viens, Monsieur, de lire un libelle imprimé, et qui a pour titre: Mémoires de M. Cléry, Palet de chambre de Louis XVI, ou Journal de ce qui s'est passé dans la tour du Temple, pendant la détention de Louis XVI; avec des détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour. Édition originale, seule avouée par l'auteur, à Londres, de l'imprimerie de Baylis, Gréeville street, 1800.

Il n'existe aucun nom à donner à cette production de la plus raffinée scélératesse. Il a fallu douze années de dépravation universelle et d'un oubli absolu d'étouffer les principes, pour laisser croire à l'homme

de bien, qu'il peut exister un être, assez lâche et assez infâme, pour s'emparer (par seule haine pour la vertu) du nom d'un serviteur fidèle, à l'effet de flétrir à la fois tout ce qu'il y avoit de plus auguste et de plus vertueux sur la terre. Il ne réussira pas, ô mon Maître, ô mon Roi ! ô Reine généreuse et infortunée ! ô angélique Elisabeth ! Vos noms augustes resteront consacrés par le respect, par l'hommage de tous les cœurs où le sentiment de la vertu respire encore.

Malgré tous les soins que s'est donnée l'auteur de ce libelle pour discréditer à l'avance mon désaveu, j'en crains pas qu'il en soit affaibli; l'audacieuse impudence du crime disparaît toujours à l'aspect de la vérité. C'est donc cette confiance,

Monsieur, que je m'adresse à vous, pour vous prier de m'aider à remplir un devoir sacré, en rendant publique ma dénégation formelle et authentique de l'impertinente infâme qu'on a voulu couvrir de mon nom; vous préserverez par là de tout alliage impur, une portion de notre déplorable histoire, que la postérité s'empressera de recueillir comme le plus grand exemple de résignation, de générosité et de vertu.

Je ne répondrai pas à ce qui m'est personnel dans ce libelle; il n'inspire que mépris. Aussi, ne vous aurois-je jamais importuné, Monsieur, s'il n'avoit été question que de moi. J'observerai seulement que l'auteur, en me faisant avouer ingénument ce qu'il appelle des bêtises, des friponneries, et même des crimes, a détruit

lui-même ses infâmes assertions; car, comment supposer un homme assez inepte pour faire imprimer ce qui peut blesser son amour propre et le couvrir d'infamie!... J. J. Rousseau a bien pu livrer au public le récit scandaleux de ses fautes; mais, certes, s'il eut commis une partie des crimes que l'auteur du libelle m'impute, je doute qu'il eut eu cette franchise.

L'homme qui a sollicité la faveur de partager la prison de son Maître, qui en remplissant le devoir le plus sacré, a eu le douloureux bonheur d'adoucir quelques moments de sa longue et dure captivité, l'homme, dis-je, qui n'a de nom que celui que la fidélité lui a fait, sauroit trouver sa consolation dans son cœur, s'il n'en recueilloit par la récompense dans

les bienfaits de l'auguste fille du Maître dont la sainte image restera éternellement dans son âme, dans l'honneur d'occuper une place de confiance auprès de l'auguste épouse de Louis XVIII, dont la santé affaiblie par les chagrins et les malheurs, est venue en Allemagne chercher des remèdes ou plutôt quelques adoucissements à ses maux. Et c'est dans le moment où je suis comblé des bontés de cette auguste et infortunée famille, que l'auteur de cette infâme calomnie, a choisi pour faire imprimer son libelle!...

Je ne doute pas que M. Baylix, dont on a souillé le nom, en le mettant à la tête de cet ouvrage, et en le disant sorti de son imprimerie, ne s'empresse de rendre à la vérité, le même hommage

(66)

que je vous supplie de vouloir bien rendre public.

J'ai l'honneur d'être, &c.
Cléry.

Note du Rédacteur. J'ai publié cette réclamation pour satisfaire M. Cléry : car, d'ailleurs, après avoir parcouru le libelle dont il se plaint, je suis convaincu qu'il n'est pas un homme, doué de quelque sens, qui ne rejette avec horreur, une imposture également maladroite et révoltante.

La famille de Cléry ne connoissoit ni le libelle, ni la réclamation ; non plus que les autres écrits dirigés contre lui, ou contre son Journal.

Voir la note manuscrite, page 5A de l'imprimé.

(67)

Notes.

Page 2. (1) ligne 3.

Nous donnons cette date d'après l'acte de naissance de Cléry. C'est donc par erreur que, jusqu'ici, on a imprimé qu'il étoit né en 1762. Il n'étoit pas non plus le frère de lait du Prince de Rohan, fils de la Princesse de Guéménée ; ce fut une de ses sœurs qui eut cette sorte d'affinité. Quant au surnom de Cléry, il venoit de son ayeul qui, étant fermier d'un domaine de ce nom, le joignoit au sien, pour le distinguer de celui de ses frères. Le père de notre Cléry, Cant Hanet, qui fut aussi Receveur des tailles, le prit dans plusieurs actes.

Page 3. (2) ligne 17.

Il ne demora avec le saint Noï nul

de sa mesnie, (maison), force un qui avoit non Ysembart; tout soit ce que (quoique) aucune y venissent apres, qui toute voies ne pooient servir; car il étoient tous malades. Joinville, page 362; de l'imprimerie royale, 1761.

On n'a pas prétendu établir une comparaison entre le Zèle d'Ysembart et le dévouement de Cléry. Cléry n'a pas eu de modèle, comme il est resté sans imitation. Pourquoi donc at-il été oublié par les auteurs de la Biographie nouvelle des contemporains? La fidélité dont ils préconisent un exemple, s'est acquittée d'une dette immense que la reconnaissance lui avoit imposée et, sans doute, elle entrovoit de grandes espérances, dont quelques unes se sont réalisées. Ces auteurs auroient

les Généraux Bertrand, Montholon, &c.

ils craint le parallèle? En effet, l'objet, les causes et le résultat du dévouement, tout l'honneur resteroit à Cléry.

Page 4. (3) ligne 8.

Retrace les expressions du Testament de Louis XVI.

« Je croirois calomnier les sentiments
« de la Nation, si je ne recommandois ouver-
« tement à mon fils, M. de Chamilly
« et Rue, que leur véritable attachement pour
« moi avoit porté à s'enfermer avec moi,
« dans ce triste séjour, et qui ont pensé en
« être les malheureuses victimes. »

Après la mort du Roi, M. de Chamilly, qui avoit échappé aux massacres de septembre, fut arrêté de nouveau et conduit à la maison d'arrêt du Luxembourg. Le 23 juin 1794, le Tribunal révolutionnaire le

condamna à payer de sa tête, l'amitié que son Roi lui avoit accordée, et dont il lui avoit donné le témoignage le plus honorable qu'un serviteur et un sujet puisse recevoir de son Maître et de son Souverain.

À l'égard de M. Bue, on lira, avec intérêt, ce qui concerne les dangers qu'il a courus et les services qu'il a rendus à la famille royale, dans son histoire de la Dernière année du Règne et de la Vie de Louis XVI. * Il est mort aux Evénements, le 19 janvier 1819. Louis XVIII l'avoit créé Baron et nommé l'un des premiers Valets de chambre.

Page 8. (4) ligne 18.

Six journées passées au Temple et autres détails sur la famille royale qui y a été détenue. in 8°. Paris, Dentu,

* M. de la Fare et M. de Guilhaume ont coopéré à cet ouvrage.

1820. Signé, Moielle. Il est Archiviste de la Direction des Domaines, à Paris.

Page 12. (5). ligne 17.

Il ne faut pas confondre ce plan d'évasion avec la tentative que M. le Baron de Batz, secondé de Michonis, municipal, essaya, quelque temps après, pour enlever du Temple, Louis XVIII et les Princesse, et qui, sans l'apparition inopinée de Simon, dans la Cour, lorsque tous les affidés s'y étoient déjà introduits, auroit été probablement couronnée d'un plein succès. Ses Mémoires historiques sur ce Prince, contiennent encore, à ce sujet, les détails les plus authentiques. Si l'on reparle de ces diverses entreprises dont le récit a été lu en France, avec un si vif intérêt, ce n'est que parce qu'il importe de dire aussi

qu'en Angleterre, en Allemagne, en Russie, et récemment en Espagne, ce récit a été accueilli avec autant d'attendrissement et de nouveaux regrets sur le sort des augustes victimes, que d'admiration pour les auteurs de ces résolutions jusqu'alors inouïes. On a du gré des recherches qui ont mis dans tout leur jour, la fidélité et le dévouement héroïque que des Français, dignes de ce nom, ont manifesté pour leurs souverains malheureux; dévouement dont l'Angleterre n'offre point d'exemple dans une occurrence semblable.

Page 13. (6) ligne 7.

Madame Beaumont, longtemps connue sous le nom de Sophie Forest, aînée, avoit, l'an 1777, paru avec beaucoup d'avantage, d'abord, sur le théâtre de la Gaîté, puis

sur celui des Variétés, au Palais-royal. Sa réserve est extrême sur tout ce qui est relatif à Cléry; et, néanmoins, elle en a le portrait sur sa tabatière. (Pis. N. A.)

Page 14. (7) ligne 8.

Monsieur a laissé une Relation très circonstanciée des événements arrivés au Temple, dans l'après-midi du 3. septembre 1792: il y étoit de service dans l'appartement du Roi, lorsque les meurtriers de la Princesse de Lamballe présentèrent sa tête devant les fenêtres de la Cour. Sa conduite lui mérita les remerciemens de Louis XVI et de la Famille Royale. Nous nous proposons de publier cette Relation qui contient des détails que Cléry n'a pu voir. Monsieur est mort à Paris, vers la fin de 1818.

(74)

Page 15. (8). ligne 11.

M. Banet (Pierre Souire), frère puîné de Cléry, étoit auto avoué, de service auprès de Madame Royale; il se sauva des Tuileries, en même temps que son frère. Les Jacobins de Versailles avoient juré sa perte; mais le vertueux Richaud, maire de cette ville, avertit M. Banet du danger qu'il courait et lui délivra un passeport, à fin que dans la nuit même, il partit pour la Belgique. C'est comme bournier qu'il entra, d'abord, dans les parcs de la Régie, à Valenciennes, d'où il devint rapidement Inspecteur général de l'administration des vivres. Il jouissoit à Strasbourg, sa résidence principale, de la plus grande influence; ce qui le mit à même de favoriser les

(75)

dessins de son frère. Aussitôt qu'on fut instruit dans cette ville, que Cléry avoit abandonné la France, l'ordonnateur en chef de l'armée le fit inscrire sur la liste des émigrés, et M. Banet fut incarcéré pendant quelques jours. Peu après, celui-ci, ainsi que leur jeune frère, Auguste Banet, inspecteur des vivres à Besfort*, furent déclarés suspects, et aux termes de la loi, révoqués de leurs fonctions. M. Banet ne se découragea pas, et fut trouver dans les différentes entreprises dont il se chargea, les moyens de remplir les promesses qu'il avoit faites à son frère, Cléry. En 1814. S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême, le rappela près d'Elle, en la même qualité de son Valet de chambre. Il est, aujourd'hui, Inspecteur

* actuellement sous-chef dans l'administration royale de la hôtellerie.

principal des forêts, en Corse, et décoré
de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.
M. Banet a écrit les Mémoires de sa vie
qui a été très orageuse; nous y avons pu
seul des renseignements sur Cléry.

Page 21. (9). ligne 17.

Le Rapport au Roi, par Cléry, con-
tient probablement des explications sur
le Devoir sacré que Louis XVI avoit chargé
son dernier serviteur de remplir auprès
de Madame Royale. M. Banet n'ayant
pas interrogé son frère sur ce point, il ne
sera connu que lorsque ce Rapport sera
mis au jour.

Page 24. (10). ligne 15.

On ne parle pas des Mémoires de l'Or-
pheline du Temple; car, la copie qu'un abus
de confiance et la cupidité ont livrée au

public, est altérée et même falsifiée. Sa
Princesse instruite seulement par les jour-
naux, de cette publication sur laquelle
l'homme qui auroit dû l'en prévenir et qui
pouvoit l'empêcher, M. Decazes, avoit fer-
mé les yeux, n'eut plus d'autre parti à
prendre que de désavouer cette oeuvre
frauduleuse. Mais combien il est à
regretter que l'auguste fille de Louis XVI
et de Marie Antoinette, la compagne
de tant d'infortunes, n'ait pas eu le loi-
sir de développer et de mettre dans tout
son jour ce que, sous les verroux de la
Tour, elle n'avoit recueilli que comme un
souvenir! Alors, des Mémoires laissés
par Elle, seroient devenus pour les gé-
nérations futures, un témoignage aussi
précieux qu'irrécusable.

(78)^{bis}

Page 26. (10)^{bis} ligne 8.

Cléry craignant de perdre son manuscrit dans le cours de ses voyages, le confia à une demoiselle de Strasbourg, Béline Kugler, depuis Mad^e. Dupreuil. Étant à Nième, il lui manda de lui en envoyer une copie. Cette demoiselle n'osant se fier à personne, transcrivit elle-même le Journal, et sachant peu le français, elle copia si littéralement, qu'elle retraca, même, quelques fautes d'orthographe qui sont dans l'original. Elle en adressoit successivement à Cléry, les feuilles numérotées. Cette copie, sur petit papier à lettre, sans marge, et d'une écriture ^{menue}, comme il convient pour un envoi par la poste, est entre les mains de M. et Madame de Gaillard.

(77)

Page 30. (Note 11.) ligne 11.

Les Mémoires de Thomas Herbert, valet de chambre de Charles I.^{er} correspondent exactement, et par la nature des faits principaux, et par la situation de l'auteur, au Journal de Cléry. Ils sont cependant bien moins pathétiques. Herbert raconte avec une grande simplicité, et sans le désir de se faire valoir, ou de s'attribuer une importance politique quelconque. Placé, un moment, dans les rangs parlementaires, au commencement de la guerre civile, il avoit rempli, avec distinction, plusieurs missions importantes. Mais, dès l'instant qu'il eut été désigné pour rester auprès de la personne du Roi, il devint, en quelque sorte, étranger aux choses politiques, et ne s'occupa plus que d'adoucir

les souffrances de son Maître, dont il partagea, pendant deux ans, toutes les angoisses, et qu'il servit avec une affection toujours plus vive jusqu'au dernier moment. Toutefois, il s'en fait bien, comme l'observe M. Guirot, que Charles 1.^{er} soit descendu au fond de cet abîme de malheur où Louis XVI et sa famille sont tombés. Herbert eut, à coup sûr, refusé de croire que les infortunes qu'il avoit vues, pouvoient être surpassées, et qu'il n'avoit pas épuisé dans son récit, le tableau des souffrances d'un Roi. Un des premiers soins de Charles 11, à l'époque de la restauration, fut de récompenser le fidèle Herbert.

Cléry ne combat Herbert et ses Mémoires, que long temps après avoir publié son Journal du Temple.

Page 31. (11.^{line}). ligne 12.

La première édition de Londres, tirée à dix mille exemplaires, fut enlevée en très peu de jours: Une liste fort considérable des souscripteurs, la distingue des subséquentes.

À l'égard de celle in-12, que Chaurmerot s'est empressé de publier en 1814, Cléry l'auroit repoussée. J'ai fait observer à M. de Gaillard qu'il avoit bien légèrement toléré une édition aussi mauvaise; il a balbutié quelques réponses que j'ai réfutées sans peine. Mais il n'a pas répliqué à l'objection, qu'en ne s'opposant point à ce que le libraire mit sur le titre: édition donnée par les héritiers de l'auteur, il avoit, lui, M. de Gaillard, contribué à en imposer au public.

Page 34. (12). ligne 15.

Histoire de la Captivité de Louis XVI
et de la Famille royale, tant à la tour du
Temple qu'à la Conciergerie, &c.; par M.
de Sevelingel, in 8. Paris, Michaud, 1817.
 L'écrivain à qui l'on doit cette compila-
 tion, n'a point assez indiqué les sources
 qui lui ont été utiles.

Page 35. (13). ligne 9.

Le Directoire fut chassé le 18 bru-
 maire an 8, ou 9 novembre 1799.

Il y a deux éditions des Mémoires,
 ou contrefaçon du Journal de Cléry; l'une
 in 8, et l'autre petit in 12. Celle-ci, portant
 également la date de 1800, et qu'on s'effor-
 coit de répandre, ainsi que beaucoup d'autres
 libelles, pendant les cent-jours de 1815,
 fut, au retour du Roi, saisie par la police.

La première est rare. Quant à l'auteur,
 qui ne peut être que l'un des municipaux
 qui ont désolé le Temple, on nous a dési-
 gné Dorat-Cubières qui, ingrat envers
 Louis XVI, encensa, tour à tour, les idées
 révolutionnaires. Il y a quelque vraisem-
 blance dans ce qu'on nous a dit; mais ce
 n'est pas suffisant pour lui imputer en-
 core cette infamie. M. Barbier nomme Daujon.

M. Beuchot, dans le n° 43 du
Journal de la librairie, de 1818, a bien
 signalé la différence qui existe entre les
 titres des deux écrits. Il dit aussi que
 les Mémoires ne lui paroissoient qu'une ver-
 sion falsifiée du Journal; „ mais, il ajou-
 te: „ sur cet objet, je me borne à appeler
 l'attention des curieux, et leur laisse le
 plaisir et le soin de faire la comparaison

des textes; quelques uns ne regretteront pas leur peine.

Est-ce là le langage d'un homme qui se pique d'être impartial?

Page 38. (14). ligne 8.

Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution; par M. Barmand, de la Meuse, ex-député; 8^e in 8^o; pages 163, 174 et 188. Seconde édition. Paris, Maradan, 1820.

Voir, aussi, le rapport d'Barmand, sur la situation de Louis XVII, et nos observations à ce sujet.

Page 41. (15). ligne 15.

Histoire de Marie Antoinette Joséphe Jeanne deorraine, Archiduchesse d'Autriche, Reine de France et de Navarre.

par Montjoye; in 8^o tome 2, page 122, seconde édition. Si l'auteur eut revu son ouvrage, avec tout le soin qu'exigeoit l'importance du sujet, il en aurait supprimé les déclamations et plusieurs anecdotes apocryphes, et il l'aurait enrichi de beaucoup de faits importants.

Page 51. (16). ligne 7.

La famille de Cléry n'est pas d'accord sur la date précise de sa mort. Madame Gaillard assure que c'est le 8 mai 1809, tandis que M. Grem-de-Cléry affirme que c'est le 27 du même mois. Il y a plus; feu Madame Cléry a écrit que son mari étoit mort le 25. S'indécision ne cessera donc qu'à la vue de l'acte de l'état civil. On n'a pu se le procurer. Jusqu'à, nous adoptons l'opinion de M. Grem, par-

ce qu'on voit la date du 27, énoncée dans un acte de partage fait à Nième, de quelques effets de la succession de Cléry. Quant à celle du 10 juin, qu'on trouve dans plusieurs ouvrages, elle est certainement erronée.

Page 52. (17) ligne 11.

Description de la médaille consacrée à Cléry. Type. D'un côté, son buste d'après le portrait peint par Danloux; légende, son nom et prénom. Au revers; la date de sa naissance et celle de sa mort, environnée d'une guirlande de fleurs. Mille'sime, 1821.

Nous avons donné les noms et les dates.

Toutes les médailles de la Galerie métallique de la Fidélité, sont du module

de 22 lignes et exécutées sous la direction de M. le Baron de Sullymaurin, par l'éditeur, M. Desboeufs graveur du cabinet de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Note dernière.

Quoique j'aye employé tous mes soins pour rendre cette Notice aussi complète et aussi exacte qu'il est possible, et malgré la satisfaction que la famille de Cléry m'a témoignée d'apprendre que je m'en occupais, néanmoins, j'en ai reçu de M. et Madame Gaillard que des renseignements. Son devouement me communiquer tout les documents qu'en pareil cas, les enfants s'empresent d'offrir au biographe de leur père, il leur sembloit que les écrits laissés par le serviteur de Louis XVI,

quoique d'un intérêt déjà ancien et privé, continssent le secret actuel de l'Etat. Cependant, après la lecture de la Notice, j'ai eu une lueur d'espérance; mais, bientôt, M. Gaillard est revenu à l'idée qu'il ne pouvoit donner aucune communication, sans la permission du Ministre, et peut-être, sans l'agrément du Roi! En un mot, rien de plus méticuleux. C'est en vain que j'ai cité l'exemple de M. de Cury, de M. le Chevalier de Tarjayes, de M. le Baron de Batz et de plusieurs autres personnes qui n'avoient point hésité à me confier les pièces qu'ils possèdent; toutes mes observations ont été inutiles. Ainsi, je n'ai pu jeter les yeux ni sur le Rapport présenté à Louis XVIII, par Cléry, de sa conduite et de différens faits arrivés dans la Cour

et ailleurs, depuis la mort de son Maître, ni sur une correspondance relative à quelques missions dont il a été chargé, ni même sur quelques notes isolées. Mon désappointement a été complet. Il a fallu me contenter d'avoir parcouru le manuscrit du Journal de la tour du Temple, d'y avoir fait remarquer à M. Gaillard, la particularité que j'ai rapportée, page 27, et qu'il n'avoit pas encore aperçue; enfin, de ce qu'on a bien voulu me dire touchant les autres écrits.

J'ai donc été obligé de renoncer au dessein de donner une nouvelle édition du Journal de Cléry: elle auroit été composée,

- 1.º de la Notice,
- 2.º du Journal, revu sur l'autographe,
- 3.º de divers écrits, (ou extraits)

laissée par Cléry; ainsi que de ceux qui
le concernent, ou son ouvrage,

4.° de la Relation des événements
du 3 septembre, par M. de Meffier.

5.° de mes Notes et de plusieurs
autres inédites, insérées dans mon exem-
plaire du Journal,

6.° du portrait de Cléry, d'un fac-
simile du billet qu'il a adressé à son ami,
Dauloux, en lui envoyant un exemplaire
de l'édition originale, &c.

SECRET

Pièces justificatives.

N.° 2.

Page 6.

Commune de Paris.

Conseil du Temple. — du 21 janvier 1793.

Est comparu le citoyen Cléry, valet de
chambre de Louis Capet, et a demandé à
faire sa déclaration de trois objets qui lui
ont été confiés, ce matin, par Louis Capet,
en présence de plusieurs commissaires qui
nous l'ont attesté; lesquels objets sont un
ameau d'or, en dedans duquel sont écrites
ces lettres: M. A. A. A. 19 aprilis 1770,*
et lequel ameau il l'a chargé de remettre
à son épouse, en lui disant: qu'il s'en sé-
paroit avec peine. De plus, un cachet de

* Jour de la présentation de l'ameau à Marie
Antoinette, archiduchesse d'Autriche, et du mariage de
cette Princesse avec Louis XVI, à Vienne.

montre, en argent et s'ouvrant enttrois parties, sur l'une desquelles est gravé l'écusson de France, sur ^{l'autre} l'*L*, et sur la troisième, une tête d'enfant casquée; lequel cachet il l'a chargé de remettre à son fils; et enfin, un petit papier sur lequel est écrit de la main de Louis Capet: Chereux de ma Femme, de ma Soeur et de mes Enfants, et renfermant en effet quatre petite paquets de cheveux, qu'il a chargé Cléry de remettre à sa femme, et de lui dire: « qu'il lui demande pardon de ne l'avoir pas fait descendre, ce matin, voulant lui épargner la douleur d'une séparation si cruelle. »

Le Conseil a laissé le citoyen Cléry dépositaire de ces objets jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par le Conseil général de la Commune.

Conseil général de la Commune.

Séance du 7 octobre 1792.

Les signes de la royauté, dit Manuel, existent jusque dans la tour du Temple. Louis de la Cour ignoroit qu'il n'étoit plus Roi; il paroit que le décret ne lui avoit pas été signifié. Je lui ai fait une visite et dans la conversation, j'ai cru devoir lui apprendre la fondation de la république. « Pour n'être plus Roi, lui ai-je dit, voilà une belle occasion pour devenir bon citoyen. » Il ne m'a point paru plus affecté. J'ai dit à son valet de chambre de lui ôter ses décorations.

Nota. Les Registres du Conseil général de la Commune de Paris et ceux du

Conseil du Temple, sont actuellement déposés aux Archives de la Préfecture du Département de la Seine.

La Note, ci-contre, de M. Baudraie, municipal, réfute différentes assertions d'un autre municipal, M. Mielle, dont quelques unes sont relatives à Cléry et à ce que nous avons écrit, page 8 de la Notice: elle renferme aussi divers détails, toujours intéressants, sur le Temple.

L'ESPION

Handwritten text in French, likely a letter or report, written in a cursive script. The text is dense and covers most of the page. It appears to be a continuation of the historical or administrative notes on the Temple of Cléry mentioned on the opposite page. The handwriting is somewhat difficult to decipher due to its cursive nature and some fading.

Conseil du Temple, sont actuellement déposés aux Archives de la Préfecture du Département de la Seine.

La Note, ci-contre, de M. Baudraie, municipal, réfute différentes assertions d'un autre municipal, M. Mielle, dont quelques unes sont relatives à Clery et à ce que nous avons écrit, page 8 de la Notice : elle renferme aussi divers détails, toujours intéressants, sur le Temple.

Handwritten manuscript in French, containing historical or municipal information, written in cursive script on aged paper. The text is densely packed and covers most of the page. In the top right corner, there is a small note: "Note de M. Baudraie".

qui attire la foule aux boulevards. Une actrice
nommée *la Forest*, la plus jolie créature qui
soit possible de voir, rentrée depuis peu à ce
théâtre, en fait les plus beaux jours, & excite
la verve des poètes. M. Robineau, infatigable
auteur de pièces foraines, en a composé une
pour mademoiselle *la Forest*, intitulée : *Jean-*
nette, ou les battus ne paient pas toujours
l'amende, l'inverse de celle des *Variétés amu-*
santes, & l'on trouve *Jeannette* supérieure à
Jeannot.

L'abbé Robineau, dont il est ici question, lui
envoya ce quatrain le lendemain de la première
représentation de sa pièce.

A Jeannette.

LE public indulgent sourit à mon ouvrage,
Vos talens m'ont valu ce succès si flatteur;
C'est à vous que j'en fais hommage,
Je vous dois tout... hors le bonheur.

* la belle *la Forest*, entrée à ce théâtre
en 1777, sortie en 1778, pour être entretenue
par *Bertin*, ministre des parties casuelles, & ren-
trée en 1780.

Eurgy (Louis François), naquit à Paris le 18 juillet 1763, et il entra dans la Maison-bouche du Roi, en 1784.

Son dévouement à Louis XVI lui suggéra l'idée de s'introduire au Temple, et il a raconté, dans ses Fragments historiques, de quelle manière il s'étoit servi pour s'y établir. Quoiqu'il fut l'objet de la surveillance particulière des municipaux, à cause des relations que son service exigeoit au dehors, néanmoins, il ne cessa de correspondre avec la Reine et avec Madame Elisabeth, soit par écrit, soit par des signaux; et il s'acquitta des commissions données par le Roi avec tant de prudence et d'adresse, qu'il ne fut jamais soupçonné. En un mot, des billets nombreux de ces Princesses et celui que, le jour même de sa mort,

Louis XVI écrivit pour lui mander, qu'il
 « étoit content de son fidèle attachement et pour
 « le prier de continuer ses soins à la Famil-
 « le royale, » sont de bien précieux témoi-
 gnes que Cury fut l'un de leurs plus uti-
 les serviteurs pendant leur Captivité.

Après le 21 janvier, il parvint à
 se maintenir auprès de Louis XVII et à
 suivre la même correspondance avec la Reine
 et Madame Elisabeth. Ainsi, il eut le bon-
 heur, en obéissant aux derniers ordres de son
 Maître, d'être, surtout dans les quatre mois
 qui précédèrent son renvoi, le seul point de
 communication que la Famille royale ait
 conservé avec le reste du monde. Il fut
 contraint de sortir du Temple, le 13 octo-
 bre 1793.

On lit dans les Mémoires que

Madame Royale écrivit dans cette pri-
 son, un passage remarquable que l'éditeur
 furtif de cet Ouvrage si intéressant, a sup-
 primé, ainsi que plusieurs autres, et que
 nous rapporterons. « Il y eut aussi, dit
 « l'auguste Captive, un homme qui vou-
 « leroit et qui rendit bien des services à
 « mes parents; il doit être aimé et estimé des
 « personnes vertueuses. Je le nomme par,
 « de peur de le compromettre, dans l'état où
 « sont encore les choses. »

Au moment de son départ pour Nieme,
 Son Altesse Royale envoya dire à Cury
 de venir l'y rejoindre. Il s'y rendit peu de
 temps après et suivit constamment cette
 Princesse dans les différents lieux où l'infor-
 tune l'obligea de résider. A Mittau, le Roi
 s'empressa d'accueillir et d'embrasser ce

digne serviteur, avec la même bonté dont il avoit honoré Cléry; et ce Prince daigna, dans un Scrit de sa main, exprimer combien il étoit satisfait de la fidélité, du courage et de l'intelligence que Eurgy avoit montrés pendant la Captivité de la Famille royale, à la tour du Temple.

Enfin, une lettre de M. l'abbé Cogenworth de Sirmont, imprimée dans le volume de ses Mémoires, prouve l'estime que le confesseur du Roi-martyr accordoit à Eurgy, à l'Agent fidèle, c'est ainsi qu'il désigne de la Reine et de Madame Elisabeth. Mais ce qu'il ne dit point, et ce que nous devons écrire, comme une leçon qui n'est pas sans importance, c'est que ce vénérable ecclésiastique détourna le coup préparé par l'envie et l'intrigue et qui avoit pour but, (le croira-

on!) d'éloigner de Mittau, un homme tel que Eurgy, et si modeste qu'il n'opposoit à une disgrâce non méritée, que son affliction extrême, sans rappeler aucun souvenir d'un dévouement éprouvé par une longue adversité. Râtons-nous aussi de faire observer combien ce moment d'erreur a été, dès lors et depuis, heureusement réparé.

En 1814, Sa Majesté lui conféra des Lettres de noblesse et le nomma officier de l'Ordre royal de la légion d'honneur. Il étoit premier valet de chambre et huis-sier du cabinet de Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Angoulême.

Le Chevalier de Eurgy est mort à Paris, d'une maladie de langueur, le 4 juin 1823. Il a laissé un fils unique, (Jean baptiste Louis Charles), qui, de

(98)

Brigadier des gardes-du-corps du Roi,
vient de passer, en qualité de capitaine,
dans le régiment des dragons de la Garonne:
il est né le 10 octobre 1798.

Monsieur

J'ai reçu à Vichy la lettre que
vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire pour savoir
comment s'écrivait le nom
de Mad^e De Mallemain
je lui passerai à Versailles
à G. lui en a demandé
je profite de cette occasion
pour vous rénouveler les
assurances de ma haute
attachement votre
serviteur

Ce 24 juillet De Turgy

Monsieur Le Chev. E. Kere

à Paris

Monsieur,

Je suis bien fâché de ne pas me rappeler l'adresse
de M. Desbœuf, L'États de la Médaille de la fidélité, mais
il vous sera aisé de vous le procurer soit au château ou
à la porte du Gouvernement, quoique je ne voye pas si cela
vous sera très nécessaire puisque votre notice paroitra peut être
avant l'émission de la dite Médaille.

Je vous serai obligé d'apporter avec vous le manuscrit
de votre notice afin de lire ensemble ce qui est relatif au libelle
que vous avez eu la complaisance de me communiquer, cet ouvrage
se refute en quelque sorte de lui-même par la manière dont il est
écrit, et il faudroit bien s'assurer que Clerc ait jamais pensé
à le refuter, avant d'entreprendre de le faire soi-même.

M. le Chevalier Etienne de

J'ai acquis la Certitude que Cley n'a été aidé de
 Personne dans la confection de son livre, la mise au
 net en a été faite à Strasbourg par lui même, Sur ses propres
 Notes et ce sont ces notes et leur manuscrit qui ont
 été envoyés par partie comme vous l'avez vu et comme
 vous le remarquerez de nouveau lorsque vous viendrez
 à Versailles. Je suppose qu'il en est de même de l'idée
 qu'on dit lui avoir été suggérée de faire cet ouvrage,
 il devoit un Rapport aux Princes sur toutes les circonstances
 malheureuses du Roi, il devoit donc s'en occuper avant
 puisqu'il devoit quitter la France, et c'est ce qu'il fit.

Recevez Monsieur le Chevalier une nouvelle
 assurance des sentimens très distingués avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

otre très humble &
 très obéissant serviteur
 Coiffart

ce 18 Mars 1781

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 16 de ce mois par laquelle vous m'informez de l'intention que vous avez de venir à Versailles mardi 20 à midi pour nous faire la lecture d'une Notice Sur M. Fleury, pensant que ce jour pouvoit convenir à ma femme — Nous serions fort aise Monsieur, d'avoir l'honneur de vous voir ce jour là, outant autre jour; mais je crois devoir vous prévenir que je viens de recevoir, ce matin, une lettre de Madame Jean de Fleury, qui m'annonce que son mari étant absent, il ne peut ainsi qu'elle se rendre à Versailles pour entendre la lecture de votre Notice.

Ma femme ne pouvant donc juger seule des faits que vous avez recueillis, elle ne pouvoit non plus satisfaire au vœu que vous m'avez exprimé et qui d'ailleurs ne peut être accompli qu'autant que nous serions autorisés par le Ministre de la Maison de S. M. comme j'ai eu l'honneur de vous le dire lors que vous êtes venu à Versailles.

J'ai lu avec une attention particulière et avec le plus vif intérêt

Monsieur Eckard Secrétaire de la Bibliothèque n.º 17

L'ouvrage que vous avez eu la Complaisance de m'offrir, et je vous avoue
avec franchise qu'il est fait pour produire le meilleur effet par tout être possible.
Seulement j'ai été fâché de voir que l'on ait fait rapporter quelques services
en amoindrisant ceux de Cléry,

J'ai l'honneur d'être avec une haute et particulière
très distinguée

Monsieur

otre très humble & très obéissant
Serviteur Escaillard

Signe H.

On a dit, dans les Mémoires historiques, page 80, que
Cléry qui avoit été agréé par le Roi pour le service du
Dauphin, fut introduit dans la Cour. M. G. auroit voulu
qu'on eût exprimé que ce fut sur la demande expresse
de Cléry. J'elui ai donné cette satisfaction dans la Notice,
et erat hic locus.

Mais Cléry s'étoit adressé à l'éton, et Curgy
s'est introduit, de lui-même : on a dû le dire ainsi.

72
A Monsieur ~~VERSAILLES~~

Monsieur Eckard

de

A Paris

de

Rue Gaillon n. 17

de

Monsieur!

Il y a long tems que je desirois posséder votre précieux ouvrage, c'est donc une surprise très agréable pour moi de le recevoir de l'auteur même, et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien en agréer tous mes remerciemens.

Il est bien flatteur pour la famille de fidèle Clergé (c'est l'épithète qu'on veut bien lui donner, et qu'on a gravé sur le mausolée qu'une main étrangère lui a érigé à Heting près Vienne?) que celui qui a tracé l'histoire de la vie du maître, jette aussi quelques fleurs à la mémoire de son serviteur.

Ma femme regrette ainsi que moi, Monsieur, de ne pouvoir assister à la lecture d'une chose qui nous intéresse aussi vivement que votre notice sur mon beau-père. Je ne doute nullement que M^r de Gaillon

ne nous en donne quelques détails. Veuillez me permettre
Monsieur de Vous en exprimer ma reconnaissance et
celle de mes enfans, qui à défaut d'héritiers mâles
sont autorisés par ordonnance du Roi de porter le
nom de Cléry leur grand pere, pour perpétuer
le souvenir de ses services auprès de l'auguste famille
Royale.

Quant aux pièces pour lesquels Vous me faites l'honneur
de me demander mon assentiment, je me concerterai
avec mon beaufrere à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération

Monsieur

Paris le 15 février
1741.

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Gren de Cléry

Paris
D. 23
A. M. 1792

Monsieur E. Bare
Chevalier de l'ordre Royal de la légion
d'honneur
Rue Gaillon n° 17.
à Paris



fidēs nullis spectata penitēte

Monsieur

A mon arrivée à Dreux j'ai trouvé votre lettre du 16 Octobre que Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant la date de la mort de Cléry mon beau-père. Plusieurs occupations un peu pressées m'ont empêché de Vous répondre de suite, voulant d'ailleurs chercher dans nos papiers des pièces à l'appui de la date que je Vous ai nommée.

Voici le résultat de mes recherches: Nous ne sommes point en possession de l'acte de décès, qui est entre les mains de notre avocat à Vienne. Ma femme étant en Pologne du tems de ce triste événement, n'en a eu connoissance que six mois après, toute communication de ce pays avec l'Autriche étant alors interceptée, et ne se rappelle pas au juste la date. Mais la copie d'une pièce présentée par notre avocat devant les tribunaux de Vienne commence par ces mots: "Partage

de la succession de M. Jean Baptiste Cléry et mort le 27 Mai
1809.

1. Le testament a été signé par Cléry à Hetsing, près Vienne le 23 Mai 1809. Nous en avons une copie par devant Notaire.
2. Cependant une note envoyée à Vienne par Madame Cléry transporte son jour de décès au 23. Mai. — Il est établi que le Moniteur a été induit en erreur; mais il y a encore divergence entre le 23 et 27. Reste à savoir lequel de ces deux de Madame Cléry ou de l'avocat se sera trompé. Si nous pouvons nous procurer l'acte de décès avant l'impression de votre ouvrage, et si toute autre pièce me donne quelques indices plus précis, j'aurai l'honneur de Vous en faire part.

Quant aux autres observations que Vous voulez bien me demander, il est de notre intérêt, de Vous fournir tous les renseignements qui dépendront de nous avec reconnaissance pour toutes les peines que Vous Vous donner pour confondre les detracteurs de la conduite honorable de Cléry.

Nous sommes flattés que la main, qui a traité avec tant de distinction la vie de Louis XVII, veuille prêter son secours pour la défense d'un serviteur de trois Rois de France toujours fidèle dans le tems de leurs malheurs.

Tant de loyauté de Votre part, Monsieur, nous fait espérer que Vous voudrez bien nous accorder ce que j'aurais encore à Vous demander. J'aurais un grand desir d'entendre la lecture suivie de votre ouvrage en présence de Mr et M^{me} Guillon. Je tacherais de me rendre à Versailles vers le courant du mois de Janvier, si Vous ne faites pas imprimer votre ouvrage avant ce tems. Et dans ce cas, Mr et M^{me} Guillon sont à même de Vous fournir plus de données que nous.

Ensuite je regarde comme une chose essentielle la destruction de l'œuvre mensongère, laquelle, comme je le présume, Vous Vous êtes attaché à réfuter et que l'on pourroit très bien intituler le journal du temple travesti.

M^{gr} de la Fare, évêque de Nancy, écrivit le 28 Decembre 1797 par ordre de Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Angoulême à Cléry au sujet de son journal, que dans tout ce qu'il a rapporté et dont cette princesse a pu être instruite, elle a reconnu l'exacte vérité des faits et les preuves soutenues de son zèle pour le service des augustes auteurs de ses jours.

En conséquence tout ce qui n'est pas conforme au manuscrit entre les mains des héritiers doit être regardé comme fausseté. Lorsque j'ai eu l'honneur de Vous rencontrer chez ma sœur aux Tuilleries, je crois Vous avoir entendu dire, qu'il y a une

grande quantité de ces exemplaires falsifiés à la Polie.
 Vous nous obligerez infiniment, Monsieur, de nous
 donner des renseignements précis sur cet objet, afin
 de ne pas faire de fausses démarches. Car il me
 semble que nous sommes en droit de demander au
 Ministre de vouloir bien condamner au feu cette
 source de scandale. Par là nous servirons la vérité,
 l'honneur de nos augustes maîtres, et la mémoire
 intacte de Cléry.

Agreez, Monsieur, l'assurance de la haute consi-
 dération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Deux ce 26 Octobre
 1821.

Votre très humble et
 très obéissant serviteur
 Gues de Cléry

Monsieur,

J'ai reçu les deux exemplaires de la notice sur mon père
 que vous avez bien voulu m'adresser. Si je n'ai pas encore eu
 l'honneur de vous en accuser réception, c'est que mon mari était
 sur le point de se rendre à Paris et que j'ai lui avais remis le soin
 de vous en porter nos remerciements; mais son voyage étant différé
 je ne puis attendre plus longtemps à vous exprimer ma reconnais-
 sance de la peine que vous avez prise de venger de l'oubli, la
 mémoire d'un père adoré, et d'associer dans vos pénibles travaux
 le serviteur à Ses Augustes Maîtres.

Votre ouvrage, Monsieur, est un monument de vénération pour les
 Enfants de Cléry, qui leur servira à jamais d'étoile polaire. Il est
 seulement à regretter que toute la famille ne se soit pas mieux entendue
 pour vous aider plus efficacement dans vos recherches. Vous auriez eu
 toutes les pièces à l'appui des vérités que vous exposez dans votre
 notice. J'ai à peu près autant de lettres que ma sœur, de la
 famille royale à mon père. nous avons partagé les trésors ainsi
 que les dernières dépouilles de Louis XVI, qui ne sont pas allées au
 Creuset, apparemment que les Canibales du temps n'y attachaient aucun
 prix; mais mon père fut apprécié la dernière chemise du Roi-
 Martyr, la serviette sur laquelle il reçut la communion le
 21 Janvier, le mouchoir qui essuya ses larmes et les autres
 vêtements qu'il porta dans cette cruelle et dernière nuit de sa

Vie terrestre. mon pere a trouve le moyen de nous conserver
les reliques sacrees; c'est moi qui les ai rapportees de Rome
enfermees dans une cassette en forme de tombeau, et qui m'a ete
restituee par Madame la Comtesse de Bombet qui l'avait
gardie en depas apres la mort de mon pere. J'aurais desire
Monsieur que vous eussiez pu en faire mention.

Veillez agréer l'expression de ma gratitude et des sentiments
les plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissante servante
Blub. Gren de Flery

Charleville le 29 juillet 1828.

2

P. 21
CHARLEVILLE

Monsieur

Monsieur d'Ekard

Rue de Gaillon N° 17

Paris

1871

10
11
12